

# M R C D E P O R T N E U F

## HABITATS, MILIEUX DE VIE ET PARTICIPATION SOCIALE DES ÂÎNÉS : CONSTATS ET PERSPECTIVES



Institut sur le vieillissement  
et la participation sociale des aînés  
de l'Université Laval

8 octobre 2014



HABITATS, MILIEUX DE VIE ET  
PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS :  
CONSTATS ET PERSPECTIVES

MRC DE  
**PORTNEUF**

## ÉQUIPE DE RECHERCHE

<b>Chercheurs</b>	Andrée Sévigny André Tourigny
<b>Coordination et rédaction</b>	Mireille Fortier
<b>Rédaction et mise en page</b>	Annie Frappier
<b>Statistique</b>	Pierre-Hugues Carmichael
<b>Cartographie</b>	Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval
<b>Recherche documentaire</b>	Gabriel Larivière-Bélanger
<b>Révision</b>	Solange Proulx
<b>Consultation</b>	Guy Raymond, Ministère de la Santé et des Services sociaux
<b>Éditeur</b>	Institut sur le vieillessement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA)
<b>Photo (couverture)</b>	Sylvainbrousseau, 2011, <a href="#">Rivière-à-Pierre</a> . Sous licence : CC BY-NC-SA.

## COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET

Francine Cloutier, Fred Édouard Alexis et Brigitte Beauvais, <i>Direction de la planification, de la recherche et du développement, Service de partenariat, Société d'habitation du Québec (SHQ)</i>
Yvan Comeau, <i>Professeur titulaire, Faculté des sciences sociales, Université Laval</i>
Fanny Côté, <i>Conseillère en développement, Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN)</i>
Bernard Deschênes, <i>Agent de planification, de programmation et de recherche, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN), Direction régionale des programmes clientèles</i>
Michel Desrosiers, <i>Organisateur communautaire, CSSS Québec-Nord</i>
Anne-Pierre Gagnon, <i>Organisatrice communautaire, CSSS de Charlevoix</i>
Judith Gagnon et Suzanne Belzile, <i>Table de concertation des personnes aînées de la Capitale-Nationale</i>
Sylvie Germain, <i>Agente de développement rural, Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix</i>
Doris Julien, <i>Directrice adjointe, développement local, Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf</i>
Marie Leclerc, <i>Bénévole retraitée</i>
Yohann Maubrun, <i>Conseiller, Ville de Québec, Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire. Division du loisir communautaire et du développement social</i>
Jane Mitchell, <i>Intervenante communautaire, CSSS-Portneuf</i>
Madeleine Tanguay, <i>Organisatrice communautaire, CSSS de la Vieille-Capitale</i>

**L'usage du genre masculin dans ce document inclut aussi le féminin et a été utilisé pour alléger le texte. Il doit être compris dans le sens de personne.**

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées. Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source. Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International. (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>).



Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA), 2014.

Dépôt légal – 4<sup>e</sup> trimestre 2014  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN: 978-2-9814051-9-7 (PDF)

**Référence bibliographique suggérée :** Andrée Sévigny, André Tourigny, Mireille Fortier, Annie Frappier, Pierre-Hugues Carmichael (2014). *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives*. MRC de Portneuf. Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA), Québec. 121 pages.

## REMERCIEMENTS

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* n'aurait pu voir le jour, se développer et mener au forum qui, nous le souhaitons, aura su effectuer le passage « de la réflexion vers l'action » sans l'aide et l'appui de nombreuses personnes et organismes. Nous tenons ici à souligner la participation de quelques-uns d'entre eux.

Tout d'abord, nous désirons remercier les membres du comité de pilotage et du comité de suivi pour leur enthousiasme et leurs contributions nombreuses et appréciées : Francine Cloutier, Fred Édouard Alexis, Brigitte Beauvais, Yvan Comeau, Fanny Côté, Bernard Deschênes, Michel Desrosiers, Anne-Pierre Gagnon, Judith Gagnon, Sylvie Germain, Doris Julien, Marie Leclerc, Yohann Maubrun, Jane Mitchell, et Madeleine Tanguay. À vous tous, Merci.

Un projet de cette envergure ne saurait prendre son envol et atterrir si doucement sans la participation active de nos collaborateurs : le CSSS Québec-Nord, le CSSS de Charlevoix, le CSSS-Portneuf, le CSSS de la Vieille-Capitale, la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale, le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf, le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Québec, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN) et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN).

Le travail acharné et méticuleux de Marie-Andrée Drouin et Stefano Biondo du Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval a rendu possible la transformation de données en une cartographie permettant de comprendre une réalité complexe.

La relecture assidue de même que la recherche documentaire effectuée par Solange Proulx a non seulement été grandement appréciée, mais nous a permis d'éviter quelques écueils le long de notre chemin. Merci.

Finalement, nous aimerions souligner la contribution de quelques personnes qui ont souvent agi dans l'ombre, mais dont le travail a mis du vent dans nos voiles : Virginie Simon, Gabriel Larivière-Bélanger, Sandra Lefrançois, Philippe Bienvenue, Astrid Martin et Marie-Pier Morin.

## FICHE SYNTHÈSE DE LA MRC DE PORTNEUF

Superficie.....	4 095 km <sup>2</sup>
Population.....	49 370 hab.
Densité, MRC.....	12,6 hab. /km <sup>2</sup>
Nombre de municipalités.....	18
Territoires non organisés (TNO).....	3
Total de ménages privés, 65 ans +.....	8 340
Taux de propriété.....	77,5 %
Total d'unités locatives dans les logements collectifs.....	1 081

### Les services

#### Santé et services sociaux

Centre hospitalier.....	1
CHSLD.....	6
Première ligne.....	17
Pharmacie.....	13
Soutien à domicile.....	4
Autres.....	5
Parcs et espaces verts.....	36
Espaces de participation et de loisirs.....	67
Commerces alimentaires.....	77
Centres commerciaux.....	4
Services bancaires.....	21

### Type de construction résidentielle, 65+

Maison individuelle.....	76,6 %
Maison jumelée.....	4,1 %
Appartement; duplex.....	8,5 %
App. immeuble de moins de 5 étages.....	9,5 %
Tous les autres types de construction.....	1,3 %

### Les personnes âgées de 65 ans et plus

Nombre de personnes 65 ans +, et %

par rapport à population totale,

MRC de Portneuf.....	9 225.....	18,7 %
Cap-Santé.....	520.....	17,3 %
Deschambault-Grondines.....	390.....	18,3 %
Donnacona.....	1 290.....	20,5 %
Lac-Sergent.....	75.....	16,3 %
Neuveville.....	520.....	13,4 %
Pont-Rouge.....	1 165.....	13,3 %
Portneuf.....	635.....	20,4 %
Rivière-à-Pierre.....	165.....	24,7 %
Saint-Alban.....	275.....	22,4 %
Saint-Basile.....	490.....	19,9 %
Saint-Casimir.....	370.....	24,7 %
Sainte-Christine-d'Auvergne.....	90.....	19,6 %
Saint-Gilbert.....	55.....	19,3 %
Saint-Léonard-de-Portneuf.....	185.....	18,0 %
Saint-Marc-des-Carrières.....	735.....	25,7 %
Saint-Raymond.....	1 910.....	19,8 %
Saint-Thuribe.....	60.....	20,7 %
Saint-Ubalde.....	325.....	23,2 %

Hommes de 65 ans +.....
 4 205 (45,6 %) |

Femmes de 65 ans +.....
 5 010 (54,4 %) |

Âge médian.....
 46,4 ans |

Personnes 65 à 74 ans, vivant seules.....
 2 350 |

    % femmes de 65-74 ans vivant seules.....
 27,2 % |

    % hommes de 65-74 ans vivant seuls.....
 18,7 % |

Personnes 75 ans +, vivant seules.....
 1 190 |

    % femmes de 75+, vivant seules.....
 46,6 % |

    % hommes de 75 +, vivant seuls.....
 23,3 % |

**Lexique des termes et expressions, voir à la fin de ce document.**

**Liste des sigles et acronymes fréquemment utilisés, voir page v.**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>I</b>
<b>FICHE SYNTHÈSE DE LA MRC DE PORTNEUF</b> .....	<b>II</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>III</b>
<b>LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES</b> .....	<b>V</b>
<b>PRÉSENTATION DU PROJET</b> .....	<b>VII</b>
L'HABITAT ET LE MILIEU DE VIE.....	VIII
PORTRAIT .....	VIII
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>I</b>
<b>I. LA POPULATION</b> .....	<b>I</b>
1.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE .....	I
1.2 LA POPULATION, VUE D'ENSEMBLE.....	4
Évolution de la population générale.....	4
Densité de population .....	9
Indice de défavorisation sociale et matérielle.....	9
1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION.....	11
Distribution des personnes de 65 ans et plus sur le territoire de la MRC.....	21
Les hommes et les femmes .....	21
L'état matrimonial des aînés .....	23
Les personnes seules .....	24
POINTS SAILLANTS – LA POPULATION .....	26
<b>2. LES HABITATIONS DES AÎNÉS</b> .....	<b>28</b>
2.1 MÉNAGES PRIVÉS ET MÉNAGES COLLECTIFS.....	28
2.2 TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES PRIVÉS D'AÎNÉS.....	30
2.3 HABITATIONS COLLECTIVES POUR LES AÎNÉS, UN SURVOL.....	35
Le logement social et communautaire : HLM, OBNL et coopératives d'habitation .....	35
Les résidences privées pour aînés (RPA).....	38
Les habitations collectives pour aînés dans la MRC de Portneuf.....	40
Les services dans les habitations collectives .....	43
2.4 DISPONIBILITÉ DES HABITATIONS .....	44
Taux d'inoccupation dans les RPA .....	45
2.5 ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE DES HABITATIONS.....	47
Coûts des places standards, RPA .....	49
Coûts des logements privés.....	50
2.6 ACCEPTABILITÉ DES HABITATIONS .....	52
POINTS SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS.....	53
<b>3. L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES</b> .....	<b>55</b>

3.1	ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS.....	55
	Îlots de chaleur.....	58
3.2	ESPACES DE PARTICIPATION SOCIALE, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS.....	59
3.3	TRANSPORT COLLECTIF.....	63
3.4	SERVICES DE SOINS DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE .....	64
3.5	COMMERCE ALIMENTAIRES.....	70
3.6	AUTRES SERVICES .....	72
	POINTS SAILLANTS – L’ENVIRONNEMENT DE SERVICES.....	73
<b>4.</b>	<b>CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION.....</b>	<b>74</b>
	<b>CONCLUSION.....</b>	<b>81</b>
	<b>LISTE DES TABLEAUX.....</b>	<b>82</b>
	<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>84</b>
	<b>LEXIQUE DES TERMES ET EXPRESSIONS.....</b>	<b>86</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>100</b>
<b>ANNEXE 1.</b>	<b>TABLEAUX DE L’ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE PORTNEUF, PAR MUNICIPALITÉ, 1981 À 2024 .....</b>	<b>106</b>
<b>ANNEXE 2.</b>	<b>ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D’ÂÎNÉS (65+ ET 75+).....</b>	<b>107</b>
<b>ANNEXE 3.</b>	<b>RÉPARTITION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D’ÂGE, MRC DE PORTNEUF .....</b>	<b>109</b>
<b>ANNEXE 4.</b>	<b>CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).....</b>	<b>110</b>
<b>ANNEXE 5.</b>	<b>PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE PORTNEUF.....</b>	<b>111</b>
<b>ANNEXE 6.</b>	<b>RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, MRC DE PORTNEUF.....</b>	<b>113</b>
<b>ANNEXE 7.</b>	<b>DISTRIBUTION DES TYPES D’HABITATION, SELON LE SEXE, MRC DE PORTNEUF .....</b>	<b>114</b>
<b>ANNEXE 8.</b>	<b>LISTE DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR ÂÎNÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉS, MRC DE PORTNEUF.....</b>	<b>116</b>
<b>ANNEXE 9.</b>	<b>CARTE DE LA RMR SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL.....</b>	<b>118</b>
<b>ANNEXE 10.</b>	<b>INOCCUPATION DES LOGEMENTS, RMR DE QUÉBEC.....</b>	<b>119</b>
<b>ANNEXE 11.</b>	<b>BESOINS EN RÉPARATIONS DES LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS.....</b>	<b>121</b>

## LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AD	Aire de diffusion
AFEAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale
ATI	Approche territoriale intégrée
CADA	Collectivités-amies des aînés
CLD	Centre local de développement
CLSC	Centre local de services communautaires
CSSS	Centre de santé et de services sociaux
CSSS-VC	Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale
CSSS-QN	Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
FADOQ	Fédération de l'Âge d'Or du Québec
GMF	Groupe de médecine familiale
HLM	Habitation à loyer modique
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
IUSM	Institut Universitaire en Santé Mentale de Québec (Anciennement Hôpital Robert-Giffard)
MADA	Municipalité amie des aînés
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBNL	Organisme à but non lucratif
OH	Office d'habitation
OMH	Office municipal d'habitation – HLM
PIED	Programme intégré d'équilibre dynamique
QADA	Québec ami des aînés
RMR	Région métropolitaine de recensement
RPA	Résidence privée pour aînés
SADC	Société d'aide au développement de la communauté
SHQ	Société d'habitation du Québec
SCHL	Société canadienne d'hypothèque et de logement
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIRA	Soutien aux initiatives visant le respect des aînés
TÉ	Territoire équivalent
TNO	Territoire non organisé
UMF	Unité de médecine familiale



## PRÉSENTATION DU PROJET

« *La vieillesse n'est pas une maladie, c'est un état.* » Albert Jacquard

« *Vieillir c'est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps.* » C.A. Sainte-Beuve

Se positionnant au cœur des enjeux posés par le vieillissement de la population, l'*Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA)* collabore depuis plusieurs années avec des organismes de divers horizons afin de soutenir des projets visant à favoriser l'adaptation de la société au phénomène du vieillissement. La participation sociale des aînés a été identifiée comme étant un moyen privilégié pour atteindre cet objectif.

Réunissant des représentants de différentes municipalités et de divers milieux socioéconomiques, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale cherche, pour sa part, à favoriser la concertation des partenaires de la région. Elle vise aussi à élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement régional.

En 2008, dans le cadre d'une entente spécifique d'une durée de cinq ans visant l'*Adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de la Capitale-Nationale*, des partenaires régionaux ont soutenu la mise en œuvre de trois projets *Collectivité amie des aînés (CADA)*, développés en cohérence avec le concept *Ville amie des aînés (VADA)* de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* s'inscrit dans la foulée de ces trois projets, déjà bien implantés dans la région de la Capitale-Nationale. Il participe à la fois aux objectifs de l'IVPSA et de la CRÉ de la Capitale-Nationale, en ce qu'il fait le pont entre l'habitat, le milieu de vie et les possibilités de participation sociale offertes par ce milieu. Plusieurs partenaires de la région se sont joints à eux dans le but de favoriser le développement de modes d'habitat qui seraient adaptés aux besoins des aînés et qui faciliteraient leur participation sociale. Ces autres partenaires sont : l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN), la Chaire de recherche Marcelle-Mallet sur la culture philanthropique, le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix, le CSSS de Charlevoix, le CSSS de la Vieille-Capitale, le CSSS Québec-Nord, le CSSS-Portneuf, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale, la Ville de Québec (Service des loisirs), ainsi que Marie Leclerc, bénévole retraitée.

## L'HABITAT ET LE MILIEU DE VIE

Les expériences menées lors des projets CADA indiquent que l'habitat et le milieu de vie des aînés constituent des lieux riches d'enseignements. Ils témoignent, d'une part, des conditions de vie des aînés et, d'autre part, ils constituent des aires d'intervention privilégiées pour améliorer ces conditions. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on considère la situation des personnes aînées vivant en situation de défavorisation ou d'exclusion, qui sont plus difficiles à joindre dans le cadre des projets CADA. L'habitat et le milieu de vie sont aussi une préoccupation majeure pour les aînés eux-mêmes, leurs proches, les intervenants travaillant auprès d'eux ainsi que pour les administrations municipales.

Récemment, certaines recherches ont identifié des facteurs qui favorisent, ou, au contraire, nuisent à la participation sociale des aînés. Certains de ces facteurs, tels le lieu de résidence ou les moyens de transport (Raymond *et al.*, 2008, 2012), sont intimement liés aux concepts d'habitat et de milieu de vie.

La « participation sociale » est une notion qui peut être interprétée de nombreuses façons, et prendre diverses formes. Dans le cadre de ce projet, la *participation sociale* comprend : des interactions sociales se déroulant en contexte individuel et en contexte de groupe; des activités ou démarches collectives; des activités bénévoles ou de l'aide informelle; et des engagements citoyens ou militants. Autrement dit, lorsqu'une personne participe socialement, elle interagit ou effectue des activités avec d'autres. Cette personne peut aussi être membre d'un groupe, prendre part à un projet ou programme de nature récréative, sportive, etc.; ou encore, s'engager dans l'espace public dans une perspective de bénévolat et de militantisme. Toutes ces réalités représentent des formes de participation sociale. De plus, il importe de souligner que la participation sociale n'est en aucun temps considérée comme une obligation. Le respect de la liberté de choix des aînés et leur liberté d'association est au cœur de nos préoccupations.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux vise à maintenir et améliorer **la santé**, c'est-à-dire « **la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie.** »

*Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2*

## PORTRAIT

Ce document se penche donc sur deux thématiques interreliées – l'habitat, compris comme un milieu de vie et de participation sociale – pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale. Il a été conçu pour s'adresser aux acteurs appelés à intervenir sur

ces enjeux. Afin de mieux décrire et saisir la réalité qui se déploie dans les quinze secteurs géographiques composant la région, un document individualisé a été conçu pour chaque secteur, soit : 1) les six arrondissements de la Ville de Québec (Beauport, Charlesbourg, La Cité–Limoilou [incluant la municipalité de paroisse Notre-Dame-des-Anges], La Haute Saint-Charles, Les Rivières, Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge); 2) les six Municipalités régionales de comté (MRC) (Charlevoix, Charlevoix-Est, La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier, L'Île-d'Orléans, Portneuf); 3) la Ville de L'Ancienne-Lorette et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures; et, 4) Wendake (nation huronne-wendat).

La démarche participative ayant mené à la création de ce document est décrite plus en détail dans le chapitre *Notes méthodologiques*.

Le présent document a été conçu en tant qu'outil de discussion et a été construit suivant une démarche participative. Un premier état de la situation a d'abord été tracé à partir de données provenant de diverses sources. Ensuite, des rencontres avec des informateurs clés

de chacun des 15 secteurs géographiques ont été réalisées afin de valider et de bonifier les données. Des extraits de ces discussions sont intégrés au document. Puis, des rencontres « sectorielles » – qui réunissaient entre 15 et 20 personnes intéressées à l'habitation et la participation sociale des aînés – ont été réalisées dans chacun des 15 secteurs. Ces rencontres ont permis de documenter davantage le portrait spécifique à ces milieux de vie et ont de plus joué le rôle de catalyseur pour mobiliser les acteurs de la région. Les travaux issus de ces rencontres viennent appuyer la tenue du forum régional sur l'habitat et les milieux de vie des aînés qui s'est déroulé au mois d'octobre 2014.

Ce document identifie et décrit les différents types d'habitats présents ainsi que l'environnement dans lequel ces habitats s'inscrivent. Une attention particulière a été portée à la notion d'**accès** (Penchansky et Thomas, 1981), car il ne peut y avoir de choix sans que soit offert aux personnes la possibilité d'accéder ou non à un service ou un espace de participation. La Figure 1 présente le schéma conceptuel qui a servi de base à la fois à la recension des informations et à leur présentation dans ce document.

D'abord, les informations recensées ont été regroupées sous trois grandes catégories, qui représentent trois chapitres de ce portrait : **la population, les habitations et l'environnement de services**. Puis, les informations ont été classées selon les **dimensions de l'accès** retenues pour guider la recherche de documentation (indiquées dans la colonne de gauche) et les **thèmes couverts** (colonne centrale, en orange). Les dimensions de l'accès ont aussi servi de guide pour présenter les informations contenues dans le présent document. De plus, vous y trouverez les **indicateurs et indices** (colonne de droite, en jaune) permettant de documenter les types d'habitats et les caractéristiques des milieux dans lesquels ces habitats sont situés.

Le chapitre sur la population fournit des données démographiques et contextuelles pour le secteur géographique couvert. Celles sur les habitations identifient les types d'habitat – type de construction, logement social, résidence privée pour aînés, centre d'hébergement et de soins de longue durée public, etc. – où demeurent les aînés. Puis l'environnement de services est décrit par certaines caractéristiques du milieu de vie : accès aux services sociocommunautaires, aux transports, aux services alimentaires, aux espaces de participation sociale, aux espaces verts et aux parcs, etc.

L'objectif ultime de ce projet – financé par le programme SIRA (*Soutien aux initiatives visant le respect des aînés*) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – est de favoriser le maintien et la participation des aînés dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent. Le portrait tracé offre des outils pour faciliter la prise de décision et l'établissement de plans d'action locaux et régional, aux intervenants, aux décideurs et à toutes les personnes intéressées par le bien-être des aînés.

### Information pratique

- Certains sigles et acronymes sont utilisés de façon récurrente tout au long de cette présentation, vous en trouverez une liste à la **page v**.
- Certains mots et expressions utilisés dans ce document ont une signification particulière dans un contexte d'analyse démographique, géographique, architecturale ou lorsqu'ils sont utilisés pour décrire les habitats. Afin de faciliter la compréhension, un lexique des termes et expressions est présenté à la fin de ce document.
- Dans ce document, le terme « aînés » réfère aux personnes âgées de 65 et plus.

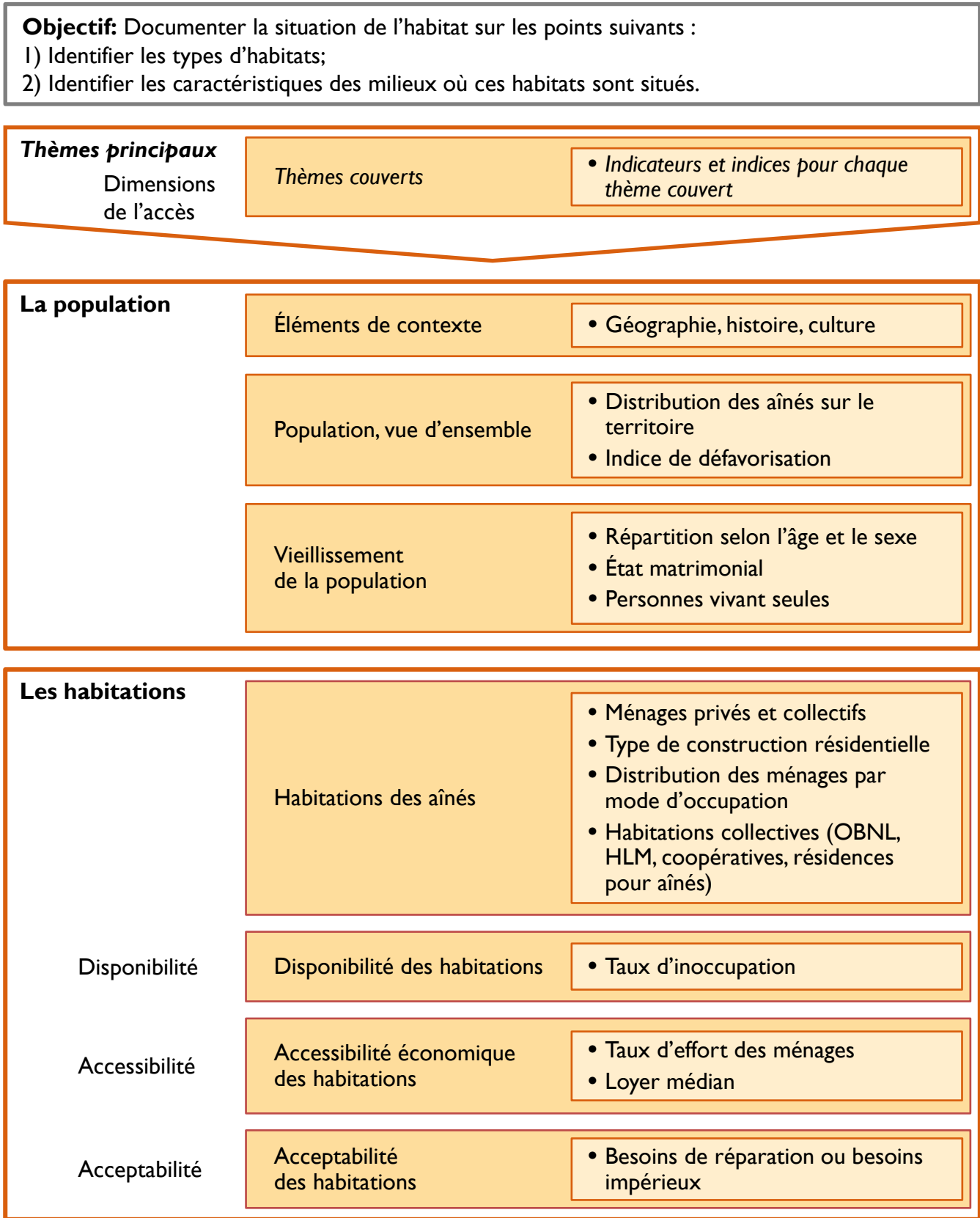


L'élaboration de ce portrait s'appuie sur des sources de données sélectionnées à partir des critères suivants :

- Disponibilité;
- Fiabilité;
- Comparabilité à l'échelle de la région de la Capitale-Nationale.

Les données les plus récentes répondant à ces critères au moment de la cueillette ont été utilisées. Les dates de publication varient selon les sources et sont indiquées au bas des tableaux et des figures.

**Figure 1. Schéma conceptuel et opérationnel**



## Thèmes principaux

Dimensions  
de l'accès

Thèmes couverts

- Indicateurs et indices pour chaque thème couvert

## L'environnement de services

Espaces verts, parcs  
et équipements

- Espaces verts et parcs

Espaces de participation  
sociale, communautaire et  
de loisirs

- Bibliothèques et autres installations municipales
- Lieux de rassemblement
- Lieux de cultes, FADOQ, centres communautaires et autres espaces de participation sociale

Transport collectif

- Offre de transport collectif et adapté

Accessibilité  
géographique

Services de santé  
et services sociaux

- CLSC, CH, CHSLD, cliniques, pharmacies
- Services de soutien à domicile

Commerces alimentaires

- Offre de services alimentaires

Autres services

- Centres commerciaux
- Services bancaires

## INTRODUCTION

L'habitat et le milieu de vie jouent un rôle fondamental sur la capacité des aînés à participer socialement s'ils le souhaitent. Désirant favoriser cette participation, et tenant compte des diverses réalités locales, l'équipe de recherche s'est efforcée de recueillir et de rassembler les informations nécessaires à l'élaboration du portrait de la situation pour un territoire précis. Le présent document rapporte les fruits de cette recherche pour la **MRC de Portneuf**.

Une rapide esquisse du territoire étudié et de sa population âgée de 65 ans et plus ainsi que quelques éléments de contexte servent de première partie à ce portrait. Il est ensuite question des habitations des aînés dont le type de construction de ces habitations. Finalement, l'environnement de services de la MRC de Portneuf est exploré, et une attention particulière est portée aux services aux aînés. Le document se termine par la présentation de constats, de pistes de réflexion et d'une conclusion.

## I. LA POPULATION

Ce premier chapitre présente la MRC de Portneuf, ses municipalités et ses résidents et jette un regard rapide sur sa culture, sa géographie et sa démographie.

### I.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

« Vaste espace naturel aux attraits variés et aux contrastes multiples », située sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, la MRC de Portneuf prend pied entre les basses terres du Saint-Laurent et le bouclier canadien. (MRC de Portneuf, 2014a) Elle est bordée à l'est par la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et la MRC de la Jacques-Cartier et à l'ouest par les MRC des Chenaux et de Mékinac, toutes deux de la région administrative de la Mauricie. Elle est délimitée au nord par la ville de La Tuque et au sud par le fleuve Saint-Laurent.

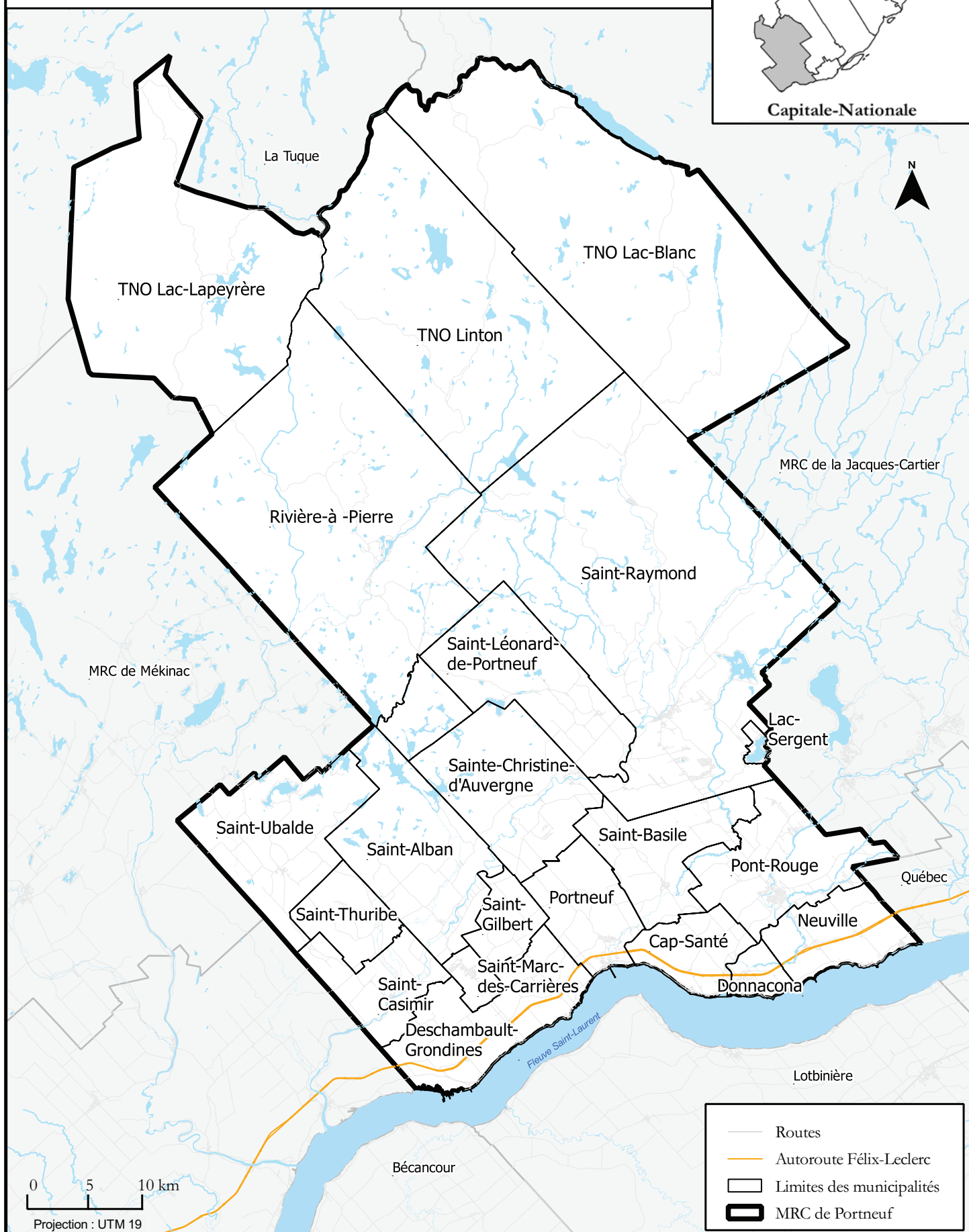
Habité par plusieurs nations autochtones dont les Huron-Wendat, les Malécites et les

Innus avant l'arrivée des colons français, la région de Portneuf « constitue le berceau de quelques-unes des plus vieilles seigneuries au Québec », comme en témoignent les

### La mosaïque de la MRC de Portneuf

Municipalité	Superficie (km <sup>2</sup> )
Cap-Santé	54,38
Deschambault-Grondines	123,60
Donnacona	20,12
Lac-Sergent	3,52
Neuville	72,04
Pont-Rouge	121,02
Portneuf	110,43
Rivière-à-Pierre	521,31
Saint-Alban	150,55
Saint-Basile	97,69
Saint-Casimir	65,93
Sainte-Christine-d'Auvergne	145,58
Saint-Gilbert	36,95
Saint-Léonard-de-Portneuf	138,71
Saint-Marc-des-Carrières	16,73
Saint-Raymond	684,65
Saint-Thuribe	50,81
Saint-Ubalde	141,28
<b>TNO</b>	
Lac-Blanc	663,48
Lac-Lapeyrère	411,84
Linton	465,09

**Figure 2. Carte de localisation de la  
MRC de Portneuf dans la Capitale-Nationale**



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval,  
en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)  
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

quelques « cinquante bâtiments et sites patrimoniaux classés, cités ou reconnus en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec ». (MRC de Portneuf, 2014b)

La MRC de Portneuf occupe l'extrémité ouest de la région administrative de la Capitale-Nationale et couvre une superficie de 4 095 km<sup>2</sup>, une superficie semblable à celle de la MRC de Charlevoix. Elle comprend 3 territoires non organisés (TNO), qui dominent la partie nord de la MRC, ainsi que 18 municipalités. Elle intègre donc le plus grand nombre de municipalités de toutes les MRC de la région. Ces localités occupent près des deux tiers de son territoire et plus de la moitié du territoire de dix d'entre elles, principalement situées dans la partie nord, est sous couvert forestier. La forêt portneuvoise domine le paysage de la MRC puisqu'elle couvre 83 % du territoire, alors que des terrains agricoles en occupent 12 %. (CLD et SADC, 2010) La MRC de Portneuf détient un réseau hydrographique important comprenant plus de mille lacs et rivières.

« De façon générale, le caractère rural de la région de Portneuf s'affirme par la faible densité de l'occupation du territoire. L'organisation spatiale de la MRC est variée et se compose à la fois de petits noyaux villageois et de centres urbains agissant comme pôles de services. À cet effet, il n'y a pas un pôle principal et influent dans la MRC, mais plutôt quatre villes qui se partagent ce rôle, à savoir Donnacona, Pont-Rouge, Saint-Raymond et Saint-Marc-des-Carières. Celles-ci conditionnent de façon importante le déplacement des personnes et des marchandises dans la région de Portneuf. » (CLD et SADC, 2010)

Traversée de part et d'autre par l'autoroute 40, c'est le long de cette artère provinciale que se concentre une partie importante de la population de la MRC de Portneuf. Les municipalités limitrophes de la ville de Québec sont d'ailleurs influencées par le phénomène de l'étalement urbain qui émane de l'agglomération. Le CLD et la SADC notent d'ailleurs que « 70 % des permis de constructions neuves dans les dix dernières années » ont été émises, par ordre d'importance dans la MRC de Portneuf, dans les villes de Pont-Rouge, Saint-Raymond, Donnacona, Neuville et Cap-Santé. (CLD et SADC, 2010)

Il faut souligner le fait que la majorité des municipalités de la MRC de Portneuf ont mis en place des politiques à l'égard des aînés. Ces politiques regroupent des actions visant à favoriser le maintien des aînés dans leurs collectivités et ainsi « penser et agir famille et aînés » (Informateur clé, 2014). Plusieurs municipalités ont reçu la mention de Municipalité Amie des Aînés (MADA) du ministère de la Famille et des Aînés. Ce titre souligne les efforts déployés par ces municipalités pour : mettre un frein à l'âgeisme; adapter leurs politiques, services et structures; agir de façon globale et intégrée; favoriser la participation des aînés; et, s'appuyer sur la concertation et la mobilisation de toute leur communauté.

## 1.2 LA POPULATION, VUE D'ENSEMBLE

Territoire diversifié présentant une prépondérance rurale, la MRC de Portneuf présente une faible densité de population, sauf dans les quatre centres plus urbanisés de Pont-Rouge, de Donnacona, de Saint-Marc-des-Carières et de Saint-Raymond. Ce chapitre explore la progression de la population de la région et de la MRC au fil du temps, décrit son mode d'occupation de l'espace en montrant la densité de population et informe sur l'indice de défavorisation sociale et matérielle.

### Évolution de la population générale

Dans la région de la Capitale-Nationale (03) (Tableau 1), seules les MRC de L'Île-d'Orléans et de Charlevoix-Est ont fait face à des déclin démographiques entre 2006 et 2011. Leurs populations ont diminué de 2,2 % et 0,8 % respectivement, ce qui représente des diminutions de 151 et de 132 habitants. Les MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré ont, à l'opposé, connu les croissances les plus importantes de la région, leurs populations ayant augmenté de 24 % et de 13,7 % respectivement, ce qui signifie qu'il y a 7 145 habitants de plus dans la MRC de La Jacques-Cartier, et 3 157 de plus dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

**Tableau 1. Variation de la population totale, Capitale-Nationale, 2006-2011**

Lieu	2006	2011	Variation (en %) 2006 à 2011
Québec (province)	7 546 131	7 903 001	4,7
Capitale-Nationale (région)	661 060	700 616	5,9
MRC de Charlevoix	13 190	13 338	1,1
MRC de Charlevoix-Est	16 372	16 240	- 0,8
MRC de La Côte-de-Beaupré	23 015	26 172	13,7
MRC de La Jacques-Cartier	29 738	36 883	24
MRC de L'Île-d'Orléans	6 862	6 711	- 2,2
MRC de Portneuf	46 507	49 370	6,2
Québec (TÉ)	525 376	551 902	5,0
Notre-Dame-des-Anges	437	394	- 9,8
Ville de L'Ancienne-Lorette	16 516	16 745	1,4
Ville de Québec	491 142	516 622	5,2
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	17 281	18 141	5,0
Wendake*	1 752	1 846	5,4

Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, produit de données 98-311-xcb2011006 et, pour Wendake, \* ISQ, *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1<sup>er</sup> juillet des années 1996 à 2013*, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>



Les données de recensement devraient être interprétées avec prudence, compte tenu du fait qu'avant de les publier, Statistique Canada les arrondit à 0 ou à 5 afin de préserver

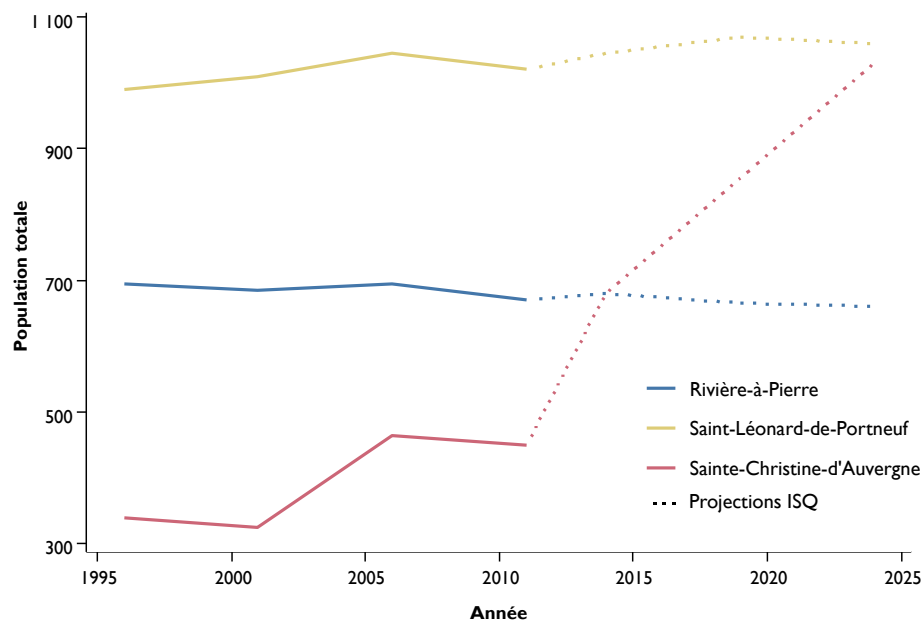
la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie, ce qui peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres. De plus, plusieurs produits de données de Statistique Canada ont été consultés, l'arrondi peut donc varier d'un produit de données à l'autre.

La MRC de Portneuf, quant à elle, a connu une hausse de 6,2% de sa population au cours de ces cinq années, pour s'établir à 49 370 habitants en 2011. Cette croissance est légèrement plus élevée que la croissance régionale (5,9 %) et provinciale (4,7 %).

Dans le Tableau 1, il est question du *territoire équivalent* de Québec (TÉ). Les *territoires équivalents aux MRC* sont des regroupements géographiques qui ont été établis à des fins statistiques pour assurer une couverture territoriale complète du Québec là où il n'y a pas de MRC (*Commission de toponymie du Québec*). Le TÉ de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges. Wendake est compris dans le territoire équivalent de Québec, par contre les données de ce territoire ne sont pas incluses dans les données des recensements.

L'analyse de la croissance démographique par municipalité permet de voir qu'elles n'ont pas toutes vécu la même progression depuis 1996. De plus, les projections de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) indiquent que certaines municipalités connaîtront des croissances importantes de leur population alors que d'autres vivront des déclin d'importance variable. Les figures 3 à 6 présentent l'évolution démographique vécue depuis 1996 ainsi que celles prévues par l'ISQ d'ici à 2024. (Annexe 1).

**Figure 3.**  
Évolution  
de la  
population  
totale,  
1996-2024,  
municipalités  
de moins  
de 1 000  
habitants,  
MRC de  
Portneuf

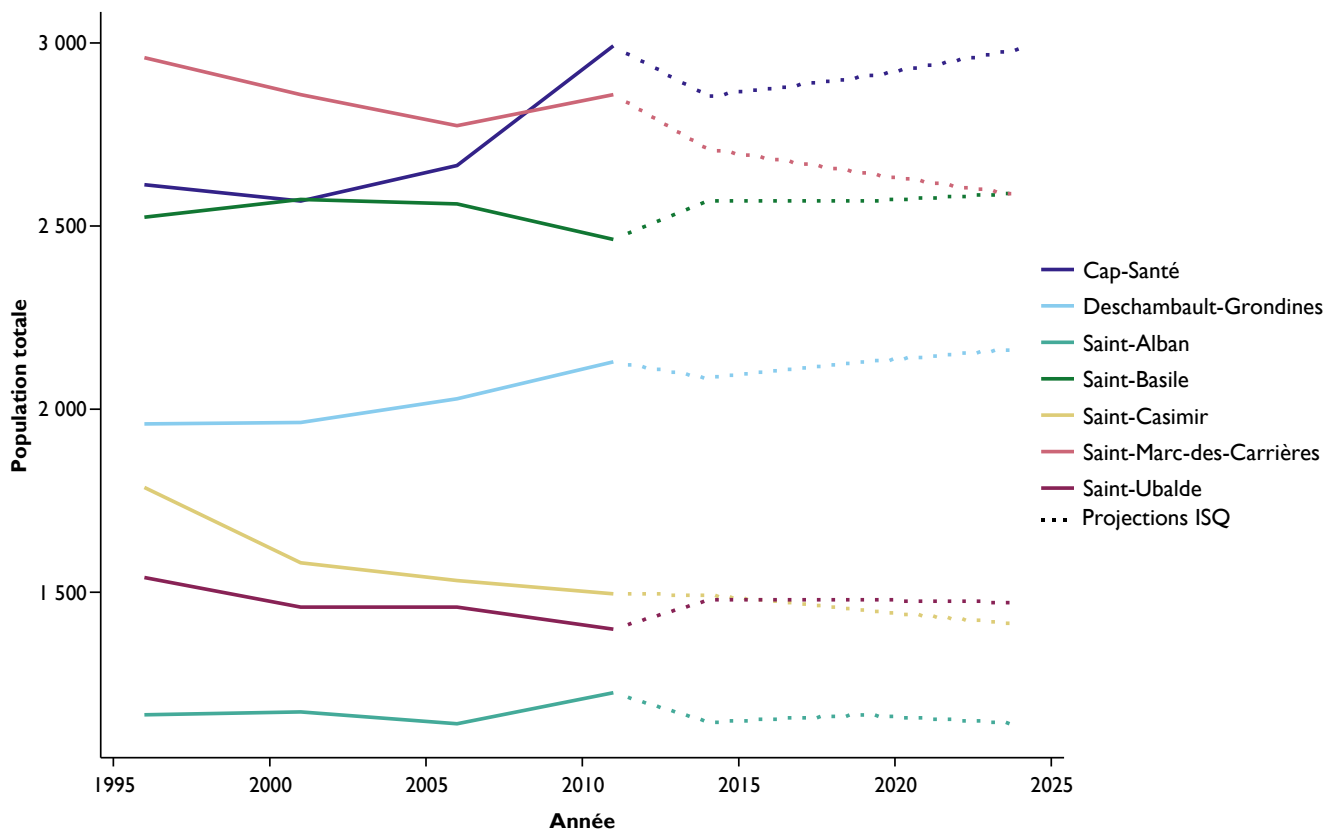


Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, compilation de la CMQ et Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*.

La figure 3 présente l'évolution de la population dans les municipalités qui comportaient moins de 1 000 habitants en 2011. Les figures 4 et 5 font de même pour les municipalités ayant de 1 000 à 3 000 habitants et pour celles regroupant plus de 3 000 habitants à la même date.

Parmi les trois plus petites municipalités de la MRC, c'est Sainte-Christine-d'Auvergne qui a connu la croissance la plus rapide depuis 1996, et l'ISQ prévoit que cette croissance s'accroîtra davantage au cours des prochaines années. La population de cette municipalité devrait avoir triplée de 1996 à 2024, passant de 340 à 1 030 habitants. La population des deux autres petites municipalités (Rivière-à-Pierre et Saint-Léonard-de-Portneuf) demeurera relativement stable au cours de la même période.

**Figure 4. Évolution de la population totale, 1996-2024, municipalités de 1 000 à 3 000 habitants, MRC de Portneuf**



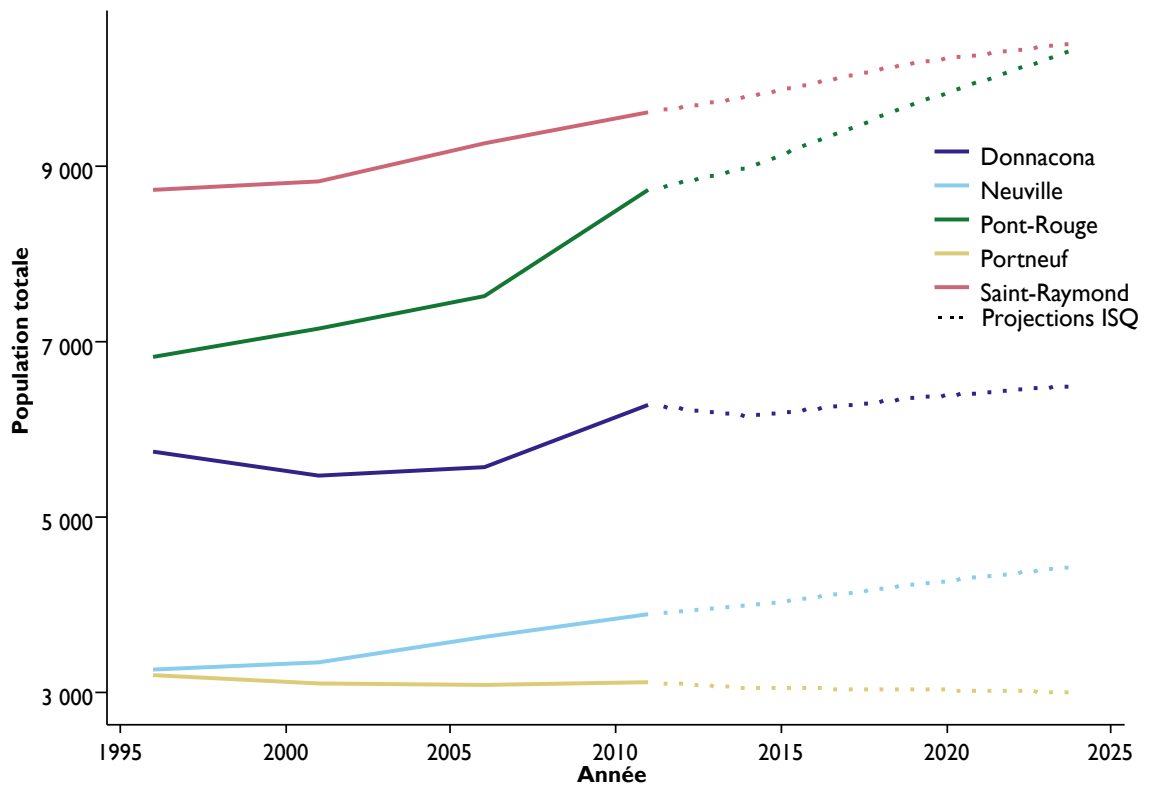
Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, compilation de la CMQ et Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*.

L'évolution démographique des municipalités de taille moyenne, illustrée à la figure 4, est loin d'être uniforme. Cap-Santé et Deschambault-Grondines verront leurs populations augmenter, tout comme Saint-Basile, quoique pour cette dernière la

croissance se fera moins rapidement. Les quatre autres municipalités illustrées dans cette catégorie vivront toutes un déclin démographique, mais c'est à Saint-Casimir et à Saint-Marc-des-Carières que celui-ci sera le plus prononcé. Dans un document produit pour le Centre local de développement de Portneuf, il est mentionné que « certaines municipalités situées au nord et à l'ouest de la MRC montrent une perte du nombre de ménages, mais ces fluctuations ne sont pas spectaculaires, bien que certaines municipalités soient identifiées comme étant en dévitalisation » (Brunet et Gaudreault, 2013 : 8)

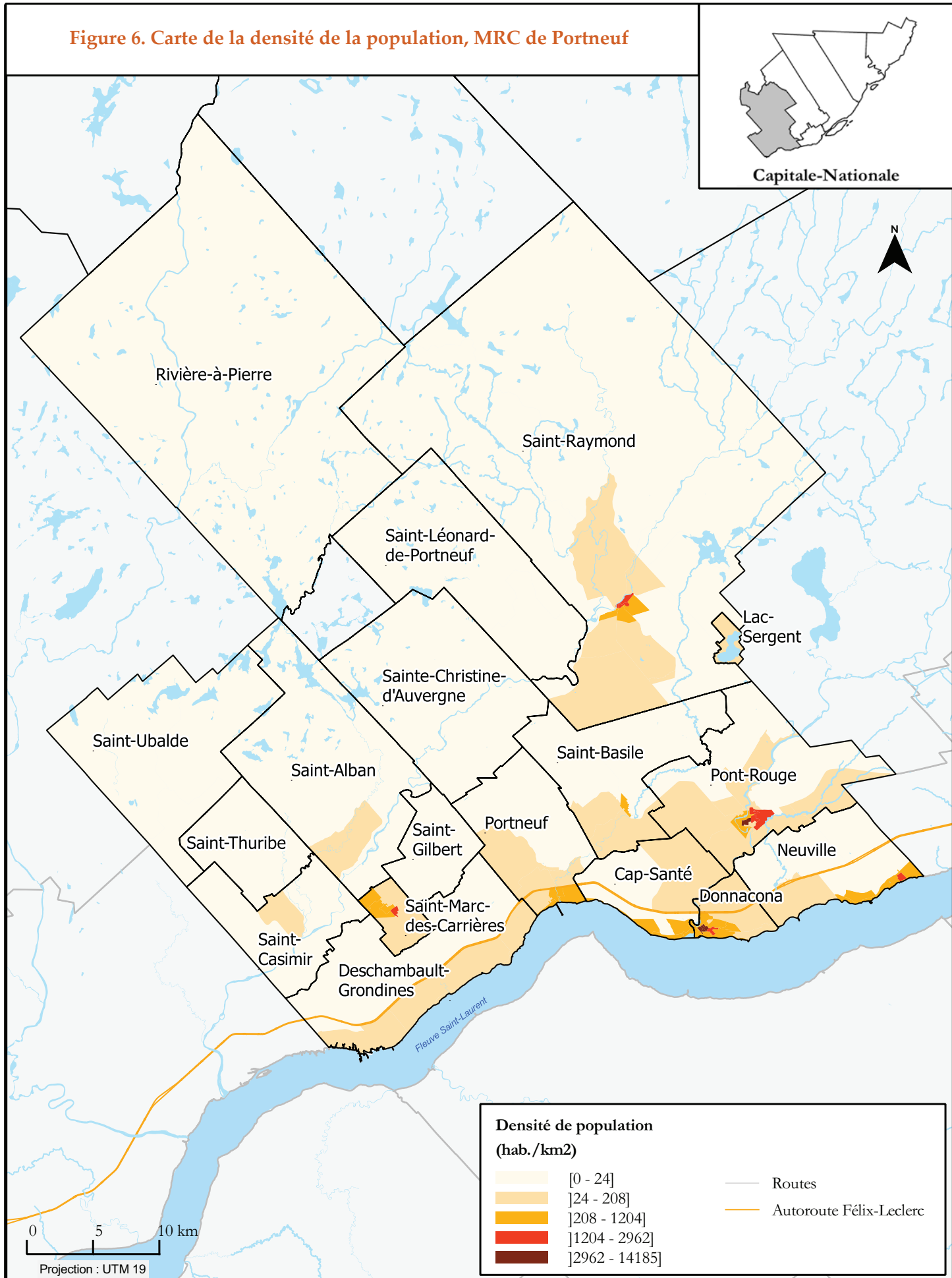
Finalement, la figure 5 montre l'évolution pour les municipalités comptant plus de 3 000 habitants. C'est dans ce groupe que l'on trouve les trois municipalités qui connaîtront les croissances les plus importantes, Saint-Raymond, Neuville et Pont-Rouge. La population totale de deux d'entre elles (Saint-Raymond et Pont-Rouge) dépassera même les 10 000 habitants en 2024. Entre 1996 et 2024, malgré le déclin de la population dans certaines municipalités plus petites, la population de la MRC de Portneuf augmentera surtout grâce à la croissance de Pont-Rouge, Donnacona et Cap-Santé.

**Figure 5.**  
Évolution  
de la  
population  
totale,  
1996-2024,  
municipalités  
de plus de  
3 000  
habitants,  
MRC de  
Portneuf



Source : Statistique Canada (2011a). Recensement de 2011, compilation de la CMQ et Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009b). Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024.

Figure 6. Carte de la densité de la population, MRC de Portneuf



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)  
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

## Densité de population

La MRC de Portneuf regroupe 49 370 habitants, qui se répartissent sur un territoire de 4 095 km<sup>2</sup>. Sur l'ensemble du territoire, cela se traduit par une densité de population de 12,6 habitants par km<sup>2</sup> (Statistique Canada, 2011a). La carte de la densité de population, présentée à la figure 6, permet de constater qu'il existe certains secteurs plus urbanisés et plus densément peuplés. Il est possible de les identifier par leur couleur foncée, qui indique qu'il y a plus de personnes vivant dans ces secteurs. Les secteurs les plus denses se trouvent généralement au centre des plus grandes municipalités.

La densité de population fait référence au nombre d'habitants au kilomètre carré d'une unité géographique « x », et ce, pour l'ensemble de la population.

C'est le cas des centres urbains de Donnacona, Pont-Rouge, Saint-Raymond et Saint-Marc-des-Carrières. Certaines aires de diffusion de ces municipalités présentent même une densité urbaine de 2 962 habitants par km<sup>2</sup>. Il faut savoir que ces quatre municipalités concentrent 56 % de la population totale de la MRC de Portneuf. À l'opposé, la carte permet aussi de voir la faible densité de population qui existe à l'extérieur de ces municipalités.

## Indice de défavorisation sociale et matérielle

Les indices de défavorisation sociale et matérielle fournissent des informations concernant certains enjeux sociosanitaires, selon les secteurs géographiques. Le « concept de défavorisation réfère à un état de désavantage relatif d'individus, de

L'indice de **défavorisation matérielle** combine trois indicateurs : la proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires; le rapport emploi-population; et le revenu moyen des personnes. L'indice de **défavorisation sociale** combine : la proportion de personnes vivant seules; la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves; et, la proportion de familles monoparentales.

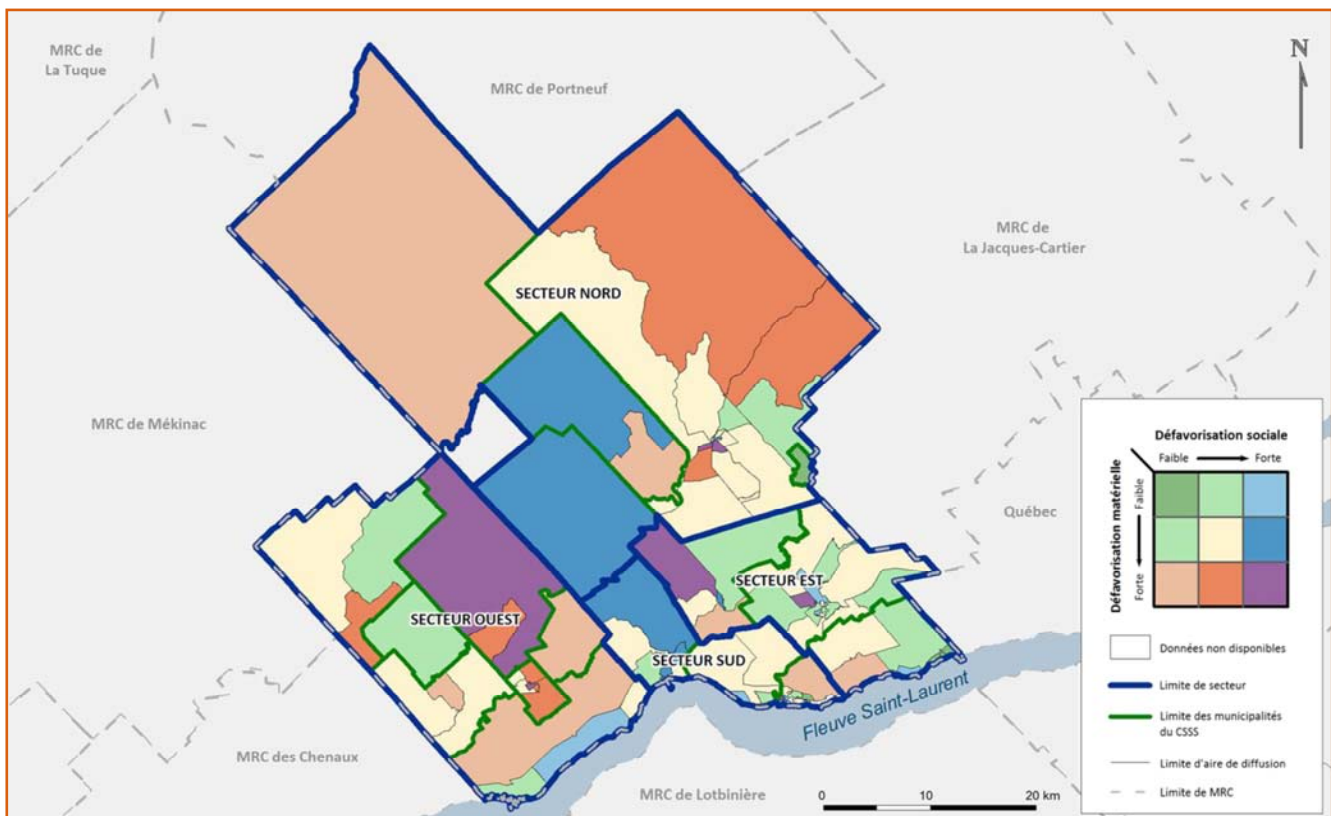
familles ou de groupes par rapport à un ensemble auquel il appartient. Il est important de souligner que l'indice produit une information de type écologique et qu'il n'arrive pas à mesurer les caractéristiques individuelles. Ainsi, les caractéristiques personnelles des résidents d'un territoire défavorisé peuvent s'écarter considérablement des conditions de leur environnement et vice-versa. » (CSSS de Portneuf, 2011 : 8)

L'indice de défavorisation permet ainsi de qualifier le niveau de défavorisation sociale et matérielle d'une aire de diffusion (AD) (Voir *Lexique*). La version de l'indice qui a permis la réalisation de la carte présentée à la figure 7 résulte d'une analyse dont le territoire de référence est le CSSS de Portneuf (CSSS de Portneuf, 2011). Les données analysées proviennent du recensement de 2006. Le niveau de défavorisation d'une aire de diffusion (faible, moyen ou fort) s'établit ainsi par rapport

à l'ensemble du territoire retenu. La distribution des valeurs de défavorisation notées en quartile, c'est-à-dire en groupe représentant 25 % de la population. Le premier quartile, le moins défavorisé, forme le groupe 1 (■, ■), alors que le dernier quartile, le plus défavorisé, forme le groupe 3 (■, ■, ■). Les quartiles médians forment le groupe 2 (■, ■, ■).

Le premier constat qui apparaît à la lecture de la carte est que la MRC de Portneuf présente une réalité mixte, où aucune couleur de la charte ne domine. En regardant de près la répartition des différentes aires de diffusion (AD), il est intéressant de noter que les moins défavorisées d'entre elles – c'est-à-dire celles présentant une défavorisation sociale et matérielle faible ou intermédiaire (■, ■) –, se situent principalement dans le secteur est (qui comprend Neuville, Saint-Basile et Pont-Rouge) ainsi qu'au Lac-Sergent, à Saint-Thuribe, de même qu'au cœur des villes de Portneuf et Donnacona.

**Figure 7. Carte de l'indice régional de défavorisation sociale et matérielle, CSSS de Portneuf, 2006**



Source : Harold Côté (2011). *Portrait de défavorisation matérielle et sociale du territoire du CSSS de Portneuf*, Centre de santé et des services sociaux de Portneuf, p.15.

Les AD où la défavorisation matérielle est faible ou intermédiaire, mais où la défavorisation sociale est élevée (■, ■), se concentrent, quant à elles dans un axe Nord-Sud au centre de la MRC, de Saint-Léonard-de-Portneuf, en passant par Sainte-

Christine-d’Auvergne et arrivant au cœur de la municipalité de Portneuf. De part et d’autre de cet axe, dans la portion est du Secteur ouest, et dans la portion ouest du secteur Est, se trouve des AD de forte défavorisation sociale et matérielle (■). Ces secteurs géographiques correspondent à une grande portion de Saint-Alban, au secteur ouest de Saint-Basile et à un secteur au centre de Pont-Rouge.

« Les secteurs nord et ouest présentent des indicateurs de la composante matérielle moins favorables que le territoire [...]. De plus, pour ces secteurs, les indicateurs additionnels [...] confirment une situation de vulnérabilité plus importante. Mais la vulnérabilité la plus grande peut être attribuée au secteur ouest, car la proportion de familles économiques vivant sous le seuil de faible revenu est largement supérieure en comparaison [à l’ensemble du] CSSS de Portneuf. » (CSSS de Portneuf, 2011 : 16)

Les aires de défavorisation matérielle forte et de défavorisation sociale faible (■) de la MRC de Portneuf sont présentes sur l’ensemble du territoire analysé, quoiqu’elles sont plus nombreuses dans les secteurs ouest et nord. C’est aussi dans ces deux secteurs que se trouvent le plus d’aires de diffusion à défavorisation matérielle forte accompagnée d’une défavorisation sociale moyenne (■). Les aires où il existe une combinaison défavorisation faible (sociale ou matérielle) avec une défavorisation intermédiaire (matérielle ou sociale) (■) sont réparties sur l’ensemble du territoire de la MRC de Portneuf.

Dans le rapport sur la défavorisation du CSSS de Portneuf, il est indiqué que la plupart des municipalités de la MRC de Portneuf occupent une position centrale sur l’axe de la défavorisation matérielle – n’étant ni très favorisé, ni très défavorisé – ce qui tend à montrer la similitude entre les municipalités. Toutefois, Saint-Alban, Saint-Gilbert et Rivière-à-Pierre sont les plus défavorisées au plan matériel, alors que Lac-Sergent et Neuville « sont nettement plus favorisées ». (CSSS de Portneuf, 2011 : 19)

Les auteurs ont effectué le même exercice de classement de la défavorisation sociale des municipalités. Comme pour l’indice matériel, la majorité des municipalités se trouvent au centre de l’axe de défavorisation. Mais Rivière-à-Pierre, Saint-Thuribe et Saint-Gilbert « se démarquent par une position favorisée qui indique une composante sociale plus forte, » alors que « Sainte-Christine-d’Auvergne occupe seule une position de forte défavorisation sociale. » (CSSS de Portneuf, 2011 : 20)

### 1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

À l’image de la région de la Capitale-Nationale, la population de la MRC de Portneuf vieillit. Toutefois, le phénomène du vieillissement ne s’affirme pas avec la même intensité dans l’ensemble du territoire de la MRC. Ce chapitre permet d’explorer ce phénomène par l’analyse de trois indicateurs, soit l’évolution du nombre et de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que celui de l’âge médian.

**Tableau 2. Nombre et proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, Capitale-Nationale, 2011**

Lieu	Population totale (N)	Population de 65 ans + (N)	Pourcentage (%) d'ânés par rapport à la population totale	Pourcentage (%) d'ânés par rapport à la population âgée de la Capitale-Nationale
Le Québec	7 903 001	1 257 685	15,9 %	–
Capitale-Nationale (région)	700 616	123 465	17,6 %	100 %
MRC de Charlevoix	13 338	3 100	23,2 %	2,5 %
MRC de Charlevoix-Est	16 240	3 370	20,8 %	2,7 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	26 172	4 360	16,7 %	3,5 %
MRC de La Jacques-Cartier	36 883	2 805	7,6 %	2,3 %
MRC de L'Île-d'Orléans	6 711	1 430	21,3 %	1,2 %
MRC de Portneuf	49 370	9 225	18,7 %	7,5 %
Québec (TÉ)	551 902	99 175	18,0 %	80,3 %

Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, produit no. 98-312-xcb2011006.

D'abord, comme on peut le voir dans le Tableau 2, la proportion de personnes de 65 ans et plus par rapport à la population totale se situe à 15,9 % dans l'ensemble du Québec. Dans la région de la région de la Capitale-Nationale, ce pourcentage est légèrement supérieur pour s'établir à 17,6 %. En comparant les MRC qui composent la région, il est possible de voir que ce sont les MRC de Charlevoix, de L'Île-d'Orléans et de Charlevoix-Est qui présentent les proportions d'ânés les plus élevées, celles-ci se situant toutes au-dessus de 20 %, la MRC de Charlevoix atteignant même 23,2 %. Le tableau montre, d'autre part, que 80,3 % des ânés de la Capitale-Nationale habitent dans le secteur Québec TÉ, alors que la MRC de Portneuf en accueille 7,5 %. La MRC de la Jacques-Cartier compte la plus faible proportion d'ânés (seulement 7,6 % de la population de la MRC a 65 ans et plus).

Dans la MRC de Portneuf, 18,7 % de la population a 65 ans et plus, ce qui représente 9 225 personnes. Afin de permettre une analyse plus précise de la situation dans la MRC de Portneuf, le Tableau 3 montre la proportion de chaque groupe d'âge par rapport à l'ensemble de la population pour chacune des municipalités de la MRC, pour la MRC elle-même et pour le Québec dans son ensemble.

Le premier élément qui ressort est que tous les groupes d'âge de la MRC de Portneuf, à partir de celui des 45 à 64 ans, présentent des proportions légèrement plus élevées que celles de l'ensemble du Québec. Le phénomène inverse est vrai pour les trois groupes d'âge entre 0 et 44 ans, où leurs proportions sont moins importantes dans la MRC de Portneuf, qu'au Québec.

**Tableau 3. Proportion (%) par groupe d'âge, MRC de Portneuf, 2011**

Lieu	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-74 ans	75 ans +	65 ans +
Le Québec	15,9%	12,4%	25,8%	29,9%	8,8%	7,1%	15,9%
MRC de Portneuf	14,8%	10,2%	23,0%	33,3%	10,5%	8,2%	18,7%
Cap-Santé	14,6%	9,1%	23,8%	35,2%	10,3%	7,0%	17,3%
Deschambault-Grondines	13,8%	10,8%	20,4%	36,6%	9,6%	8,7%	18,3%
Donnacona	12,4%	10,0%	24,5%	32,6%	10,8%	9,7%	20,5%
Lac-Sergent	14,1%	6,5%	22,8%	40,2%	10,9%	5,4%	16,3%
Neuville	18,2%	8,8%	25,2%	34,5%	8,9%	4,5%	13,4%
Pont-Rouge	18,6%	11,1%	28,0%	28,9%	8,1%	5,2%	13,3%
Portneuf	13,0%	9,5%	22,0%	35,2%	12,4%	8,0%	20,4%
Rivière-à-Pierre	12,8%	10,5%	15,8%	36,1%	16,5%	8,3%	24,8%
Saint-Alban	13,0%	9,3%	22,0%	33,3%	14,2%	8,1%	22,4%
Saint-Basile	14,0%	10,5%	21,1%	34,5%	11,2%	8,7%	19,9%
Saint-Casimir	11,4%	11,0%	17,4%	35,5%	11,4%	13,4%	24,7%
Sainte-Christine-d'Auvergne	12,0%	7,6%	19,6%	41,3%	13,0%	6,5%	19,6%
Saint-Gilbert	17,5%	10,5%	17,5%	35,1%	12,3%	7,0%	19,3%
Saint-Léonard-de-Portneuf	15,1%	9,8%	22,4%	34,6%	9,8%	8,3%	18,0%
Saint-Marc-des-Carières	12,8%	10,7%	19,1%	31,8%	11,0%	14,7%	25,7%
Saint-Raymond	14,3%	10,6%	21,9%	33,3%	11,1%	8,8%	19,8%
Saint-Thuribe	13,8%	12,1%	15,5%	37,9%	8,6%	12,1%	20,7%
Saint-Ubalde	12,1%	9,6%	16,8%	38,2%	13,2%	10,0%	23,2%

Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, produit no 98-312-xcb2011006. Les données n'étaient pas disponibles pour Lac-Blanc, Linton, et Lac-Lapeyrère.

Ce tableau permet aussi de voir que des différences inter-municipales existent. Neuf municipalités portneuvoises, situées pour la plupart dans la partie ouest du territoire, comptent plus d'une personne sur cinq âgée de 65 ans et plus. C'est le cas de Saint-Marc-des-Carières (25,7%), Rivière-à-Pierre (24,8 %), Saint-Casimir (24,7%), Saint-Ubalde (23,2 %), Saint-Alban (22,4 %), Saint-Thuribe (20,7 %), Donnacona (20,5 %) et Portneuf (20,4 %). C'est à Saint-Marc-des-Carières que se trouve la plus forte proportion de personnes adultes âgées de 65 ans et plus. C'est aussi celle où la proportion des personnes âgées 75 ans et plus est la plus forte, soit 14,7 %, alors que la proportion de personnes âgées entre 0 et 14 ans constituent 12,8 % de sa population.

Plus de 60 % de la population de quatre municipalités est âgée de 45 ans ou plus. Il s'agit de Rivière-à-Pierre, Saint-Ubalde, Sainte-Christine-d'Auvergne et Saint-Casimir. À l'autre bout du spectre, Neuville et Pont-Rouge présentent la proportion d'aînés la

plus faible (14,3 %), une proportion moins importante que celle de la Capitale-Nationale (18,7 %).

Les municipalités de Neuville et Pont-Rouge présentent pour leur part les deux portraits les plus jeunes de la MRC. En effet, la proportion de personnes âgées de 14 ans et moins est plus importante que celle des personnes âgées de 65 ans et plus dans ces deux municipalités. La comparaison avec leurs voisines permet de remarquer qu'elles regroupent les proportions les moins élevées de personnes âgées de 65 à 74 ans et de 75 ans et plus, de même que les proportions les plus élevées de personnes âgées entre 0 et 14 ans. Plus de 50 % de leur population est âgée de moins de 45 ans.

**Tableau 4. Nombre et proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, MRC de Portneuf, 2011**

Lieu	Population totale (N)	Population de 65 ans et plus (N)	Proportion (%) d'aînés par rapport à la population...	
			...totale	...aînée de la MRC
MRC de Portneuf	49 370	9 225	18,7 %	100 %
Cap-Santé	2 996	520	17,4 %	5,6 %
Deschambault-Grondines	2 131	390	18,3 %	4,2 %
Donnacona	6 283	1 290	20,5 %	14,0 %
Lac-Sergent	466	75	16,1 %	0,8 %
Neuville	3 888	520	13,4 %	5,6 %
Pont-Rouge	8 723	1 165	13,4 %	12,6 %
Portneuf	3 107	635	20,4 %	6,9 %
Rivière-à-Pierre	671	165	24,6 %	1,8 %
Saint-Alban	1 225	275	22,4 %	3,0 %
Saint-Basile	2 463	490	19,9 %	5,3 %
Saint-Casimir	1 500	370	24,7 %	4,0 %
Sainte-Christine-d'Auvergne	448	90	20,1 %	1,0 %
Saint-Gilbert	282	55	19,5 %	0,6 %
Saint-Léonard-de-Portneuf	1 019	185	18,2 %	2,0 %
Saint-Marc-des-Carières	2 862	735	25,7 %	8,0 %
Saint-Raymond	9 615	1 910	19,9 %	20,7 %
Saint-Thuribe	288	60	20,8 %	0,7 %
Saint-Ubalde	1 403	325	23,2 %	3,5 %

Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, Produit no. 98-312-xcb2011006.

Le Tableau 4 montre que près de la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus de la MRC de Portneuf (47,3 %) vit à Saint-Raymond, Donnacona ou à Pont-Rouge. En 2011, 4 365 des 9 225 personnes âgées de 65 ans et plus de la MRC vivaient dans l'une ou l'autre de ces trois municipalités.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a produit en 2009, des projections démographiques qui prévoient un accroissement important de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus d'ici à 2031, et ce, dans tous les territoires de la

Capitale-Nationale (Figure 8). Cette proportion s'élèvera à 29,1 % dans la région de la Capitale-Nationale en 2031. Une proportion prévue légèrement plus importante que dans l'ensemble du Québec (26 %) (Tableau 5). Dans la MRC de Portneuf, la proportion des personnes de ce groupe d'âge aura presque doublé entre 2006 et 2031, passant de 17 % à 32 %.

En 2011, l'âge médian de la population de la MRC de Portneuf se situe à 46 ans, alors qu'il s'établit à 44 ans dans la Capitale-Nationale et 41 ans à l'échelle du Québec. Toujours selon les prévisions de l'ISQ, l'âge médian de la région Capitale-Nationale devrait augmenter de 4 ans entre 2006 et 2031, passant de 43,5 à 47,8 ans. Troisième indicateur de vieillissement d'une population, l'âge médian suivra la même tendance dans la MRC de Portneuf et augmentera de près de 7 ans, passant de 44,4 à 50,9 ans dans la MRC.

**Tableau 5. Évolution de l'âge médian et de la proportion de personnes de 65 ans et plus, Capitale-Nationale, 2006-2031**

Lieu	Proportion des 65 ans et plus (en %)		Âge médian (en années)	
	2006	2031	2006	2031
Le Québec	14,0 %	26,0 %	40,5	45,2
Capitale-Nationale (région)	17,3 %	29,1 %	43,5	47,8
MRC de Charlevoix	19,3 %	40,6 %	47,3	58,0
MRC de Charlevoix-Est	17,4 %	37,5 %	45,4	55,6
MRC de La Côte-de-Beaupré	15,2 %	27,5 %	43,1	47,7
MRC de La Jacques-Cartier	7,3 %	16,7 %	36,5	40,0
MRC de L'Île-d'Orléans	16,7 %	34,5 %	46,7	53,7
MRC de Portneuf	16,9 %	32,0 %	44,4	50,9
Québec (TÉ)	15,4 %	29,1 %	42,0	47,7

Source : ISQ (2009a). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031*.

Le rythme du vieillissement de la population de la MRC de Portneuf se situe donc dans la moyenne de la région. En 2031, la proportion d'aînés et l'âge médian de la MRC de

Portneuf la placeront au quatrième rang de la Capitale-Nationale.

**L'âge médian** est l'âge « qui sépare les membres d'une population en deux groupes égaux... » (Statistique Canada, 2009) Ainsi, dans une communauté donnée, il y a autant d'individus plus âgés que l'âge médian qu'il y en a de moins âgés.

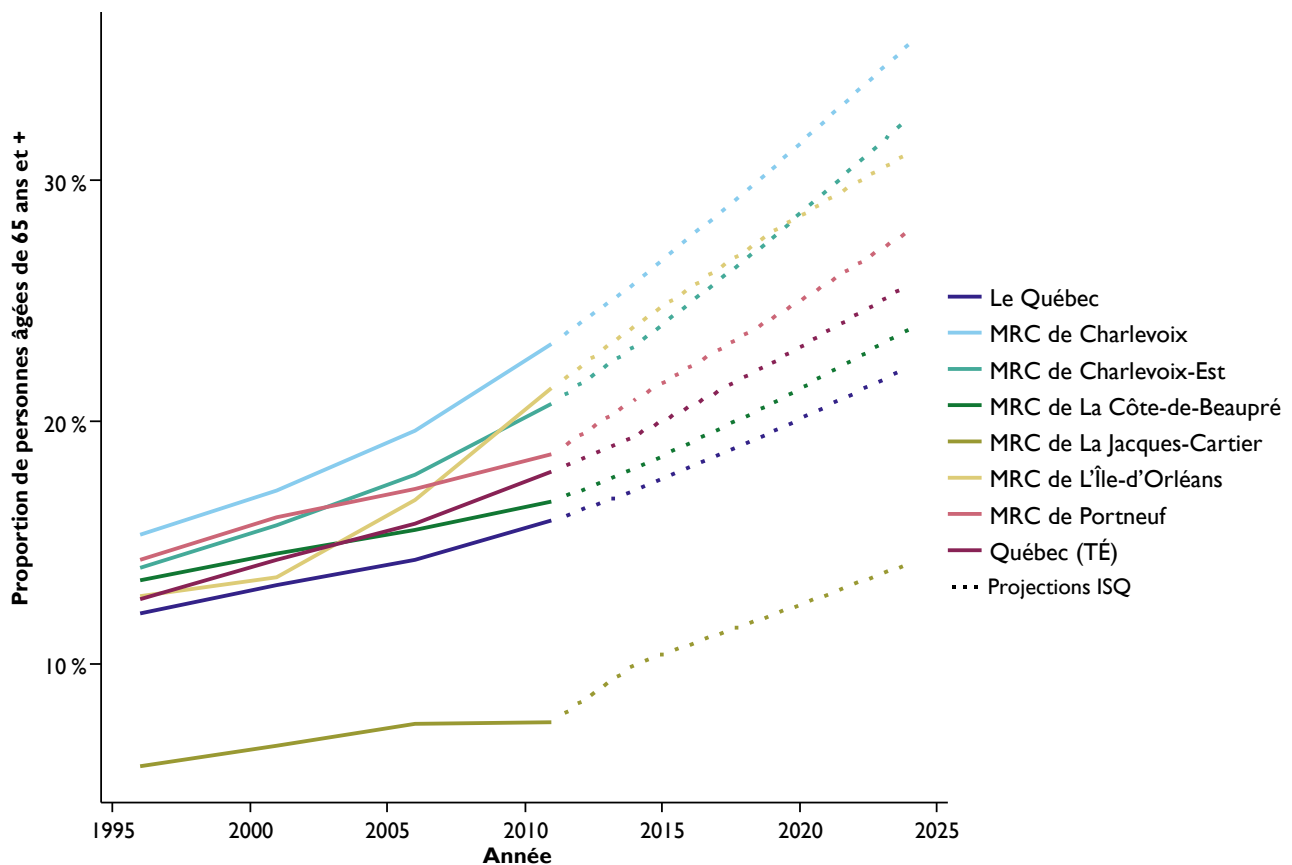
Les trois indicateurs du vieillissement montrent ainsi la même tendance que celle qui a cours dans l'ensemble du territoire. L'augmentation du nombre de personnes de 65 ans et plus se traduit par une progression de leur proportion au sein de l'ensemble de la population, et

l'âge médian augmente de façon importante, même si c'est à un rythme moindre que dans d'autres MRC de la Capitale-Nationale.

Afin de contribuer à la planification des années à venir, la Figure 8 présente l'évolution de la proportion d'aînés dans les diverses MRC de la Capitale-Nationale en combinant les données de recensement de 1996, 2001, 2006 et 2011 aux projections démographiques de l'Institut de la Statistique du Québec pour 2014, 2019 et 2024. Ces projections ont été publiées en 2009 selon le scénario A-Référence qui présente « les hypothèses les plus plausibles à l'examen des tendances récentes. » (ISQ, 2013) (Voir *Notes méthodologiques – Précision sur les expressions et données utilisées.*)

Ce scénario se base sur le recensement de 2006 de Statistique Canada avec un arrimage sur l'estimation de 2007 de l'ISQ, ainsi que sur des indicateurs disponibles en 2008 (ISQ, 2009c). Les Figure 9, 10 et 11 montrent cette même évolution pour les municipalités de la MRC de Portneuf. Afin de faciliter la lecture des graphiques, les municipalités ont été regroupées selon la taille de leur population en 2011. L'Annexe 2 présente le détail des données représentées dans ces figures.

**Figure 8. Évolution de la proportion d'aînés, de 1996 à 2024, Capitale-Nationale**



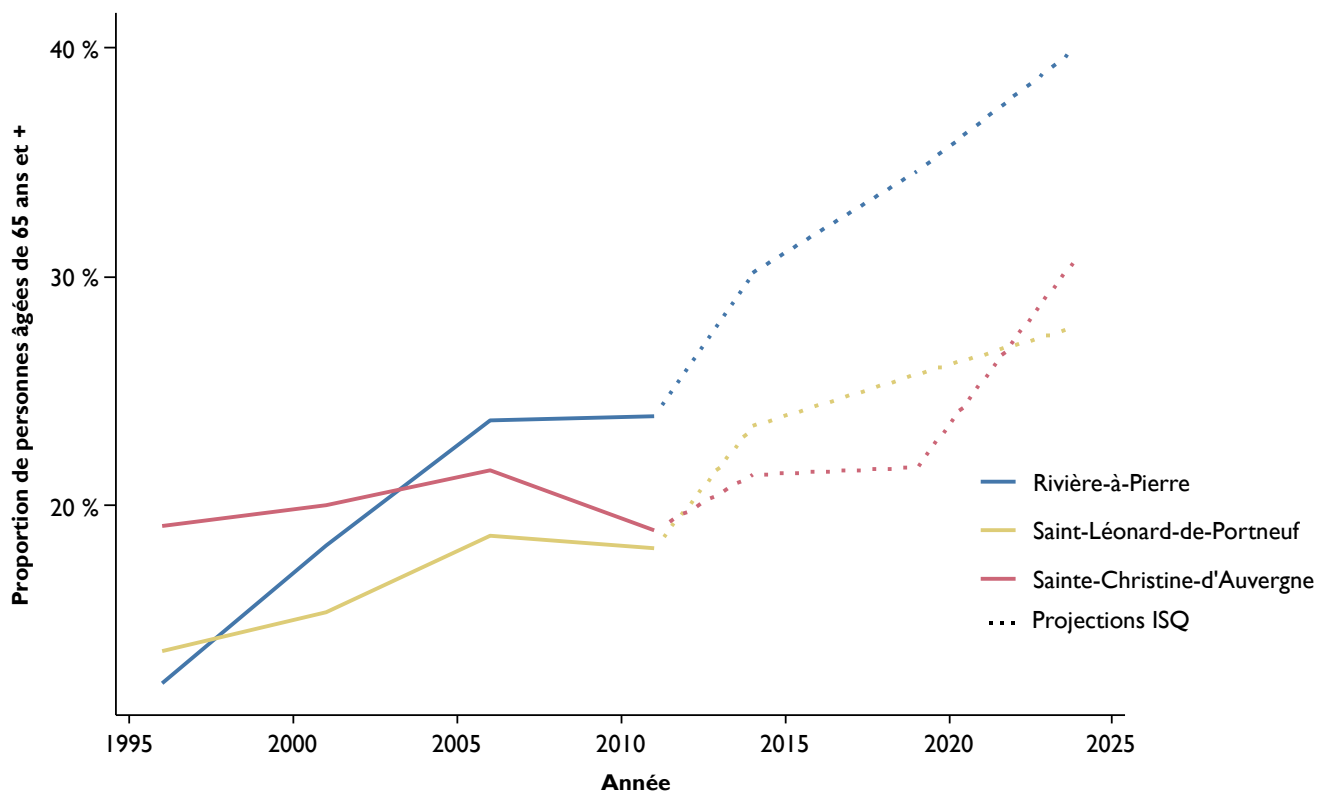
Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ (2009a). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031*.

Les Figure 9, 10 et 11 montrent que la croissance de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus dans les municipalités de la MRC de Portneuf ne se fera pas au même

rythme, mais elle suit la même progression. Toutes les municipalités de ce secteur géographique présenteront des proportions plus importantes de personnes âgées en 2031.

Parmi les municipalités de moins de mille habitants, Saint-Léonard-de-Portneuf, situé en plein cœur de la MRC, est celle dont la progression de la proportion d'aînés est la moins forte. En 2031, il est estimé que 28 % de sa population sera âgée de 65 ans et plus. Dans le cas de Rivière-à-Pierre, cette proportion atteindra 40 %.

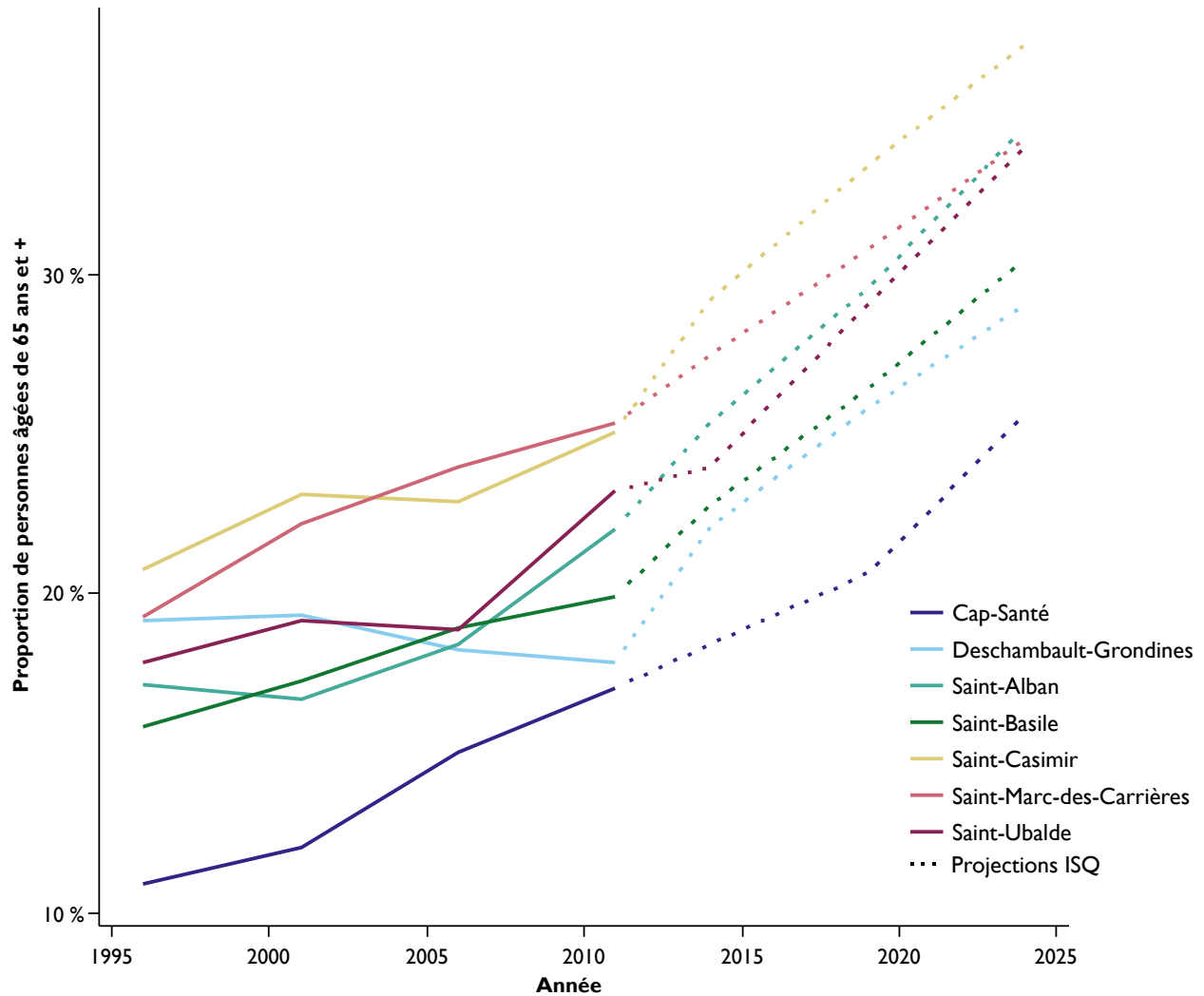
**Figure 9. Évolution de la proportion d'aînés, entre 1996 et 2024, par municipalité, municipalités de moins de 1 000 habitants, MRC de Portneuf**



Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, 2009a. *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031*.

Parmi les sept municipalités de taille moyenne de la MRC de Portneuf (Figure 10), Cap-Santé est la seule qui présentera une proportion d'aînés semblable à celle de l'ensemble du Québec, à 26 %. Les municipalités de Saint-Ubalde, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Alban et Saint-Casimir connaîtront des croissances rapides et constantes de ce segment de la population au cours de la période 2006-2031. Les personnes âgées de 65 ans et plus représenteront plus du tiers de la population dans chacune de ces quatre localités en 2031.

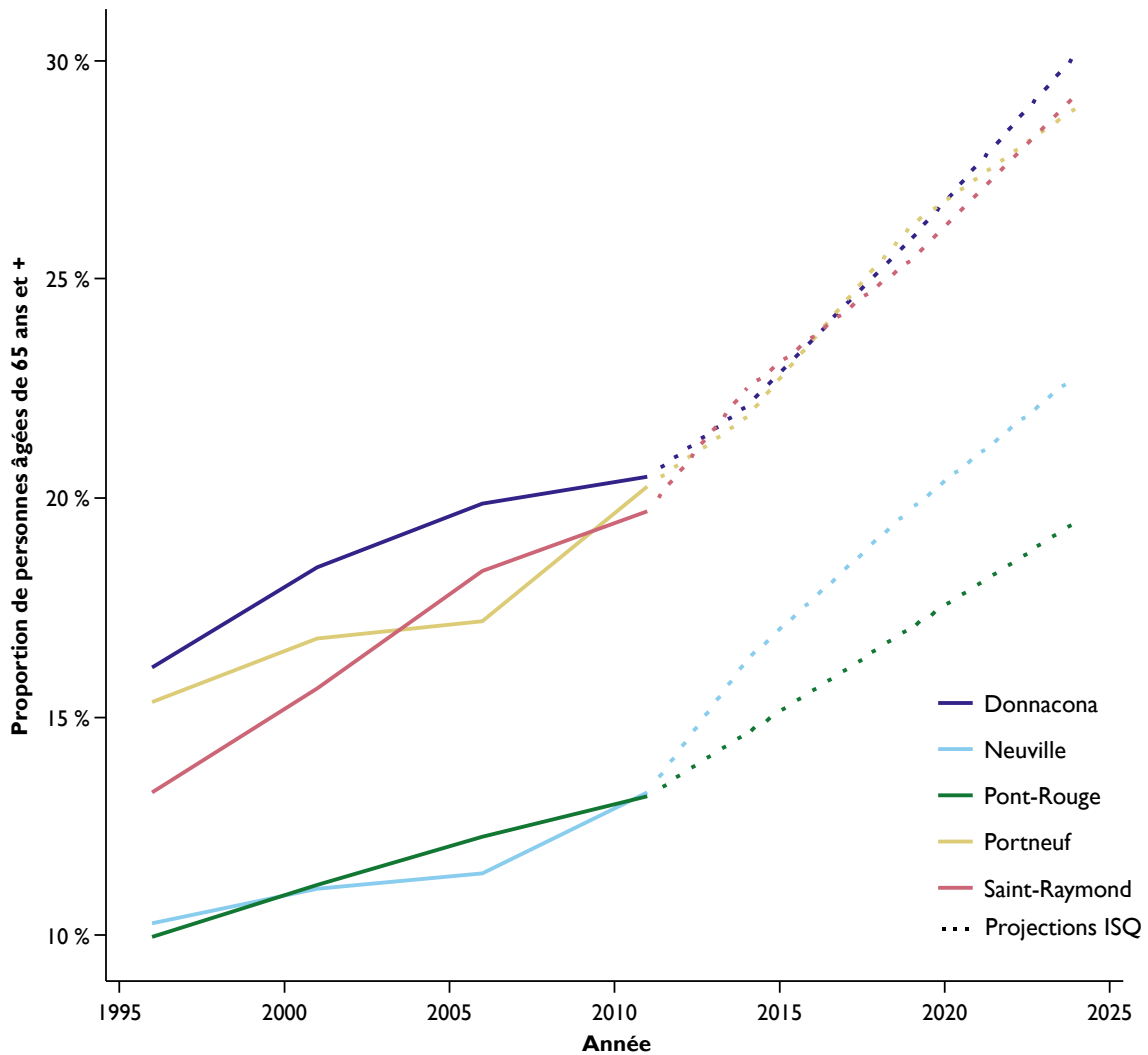
Figure 10. Évolution de la proportion d'aînés, entre 1996 et 2024, par municipalité, municipalités de 1 000 à 3 000 habitants, MRC de Portneuf



Source : Statistique Canada (2011a). Recensement de 2011, Produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, 2009a. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031.

La Figure 11 montre l'évolution de la proportion d'aînés dans les cinq municipalités de plus de 3 000 habitants dans la MRC de Portneuf. Il apparaît que non seulement la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus à Pont-Rouge et Neuville était la moins importante en 1996, mais la progression de leur proportion est moins importante qu'ailleurs dans la MRC. Ces deux municipalités, aux abords de l'agglomération de Québec, sont et demeurent les villes les plus jeunes de la MRC.

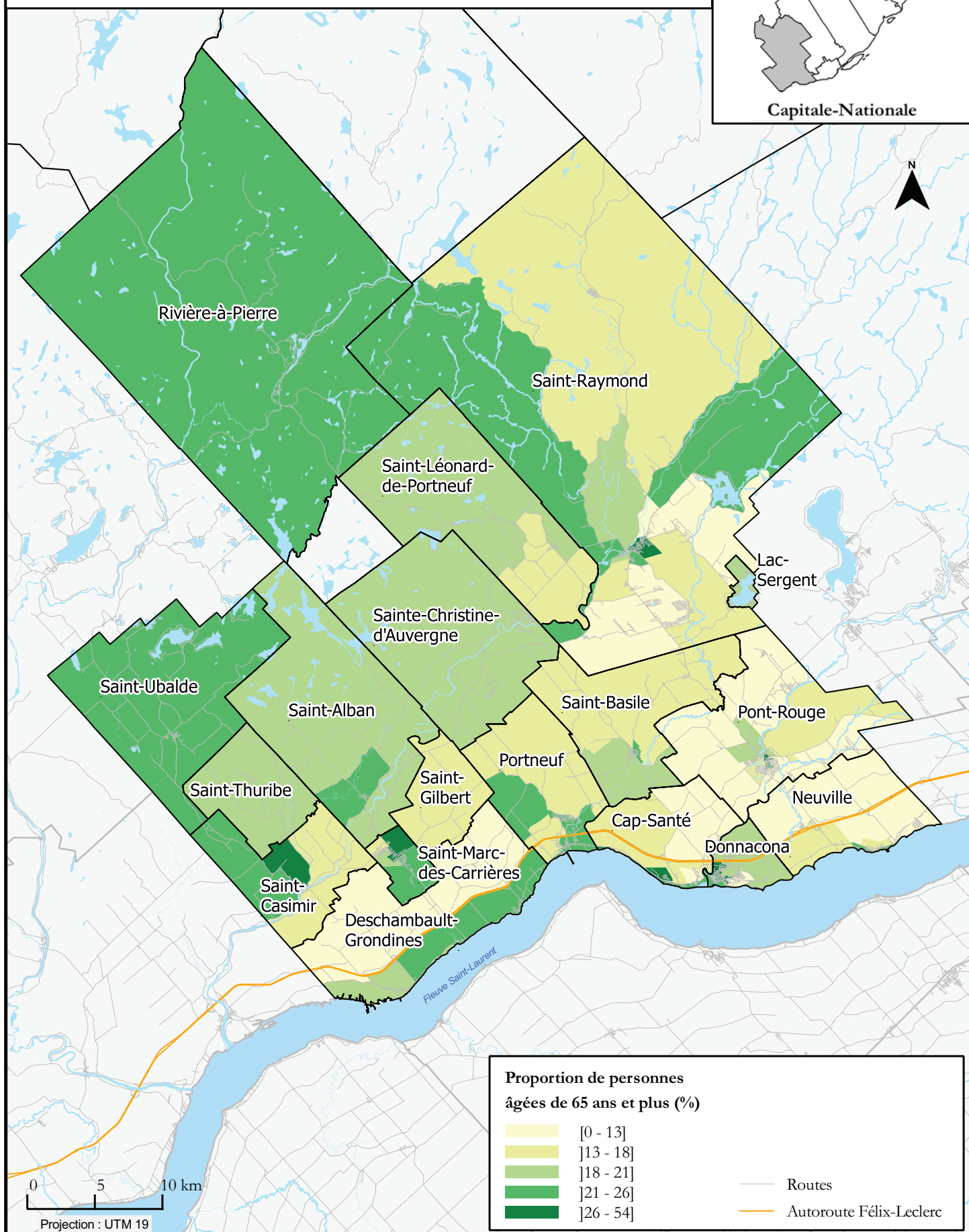
**Figure 11. Évolution de la proportion d'aînés, entre 1996 et 2024, par municipalité, municipalité de plus de 3 000 habitants, MRC de Portneuf**



Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, Produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, (2009a). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031*.

Ces trois figures montrent que la MRC de Portneuf a connu des changements démographiques importants entre 1996 et 2011, le groupe des personnes âgées 65 ans et plus ayant connu une croissance appréciable, surpassant au cours de cette période la proportion du groupe des 0-14 ans (Tableau 3).

**Figure 12. Carte de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, par aire de diffusion et par municipalité, MRC de Portneuf, 2011**



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)  
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

## **Distribution des personnes de 65 ans et plus sur le territoire de la MRC**

En 2011, c'est le long de la frontière avec l'agglomération de Québec et aux pourtours de l'autoroute 40 que se trouvent les proportions les plus faibles d'ânés de la MRC de Portneuf, comme en témoigne la carte montrant la proportion de personnes de 65 ans et plus par rapport à l'ensemble de la population (Figure 12). Neuville, Pont-Rouge, Cap-Santé, Saint-Basile ainsi que secteur sud de Saint-Raymond présentent de façon dominante des aires de diffusion (AD) avec moins de 20 % de personnes âgées de 65 ans et plus.

La MRC de Portneuf présente plusieurs AD en vert foncé, ce qui souligne une proportion élevée de personnes âgées. Les secteurs géographiques qui regroupent ces AD se situent principalement dans la partie ouest de la MRC, ainsi qu'au centre-ville de Donnacona, Cap-Santé, Saint-Raymond, Saint-Marc-des-Carières et Saint-Casimir. Un tableau à l'Annexe 3 présente la population par groupe d'âge pour les municipalités de la MRC. À des fins de comparaison, une carte de la proportion de personnes de 65 ans et plus sur l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale est disponible à l'Annexe 4.

### **Les hommes et les femmes**

En 2011, dans la Capitale-Nationale, 58,1 % des personnes âgées de 65 ans et plus sont des femmes et la proportion de femmes augmente à 63,6 % chez les personnes âgées de 75 ans et plus. Dans la MRC de Portneuf (Tableau 6), 54,4 % des personnes de 65 ans et plus sont des femmes, et cette proportion frôle 60 % parmi les personnes de 75 ans et plus. Elles sont toutefois proportionnellement moins nombreuses que les hommes de ce groupe d'âge dans cinq des six plus petites municipalités de la MRC (Saint-Gilbert, Rivière-à-Pierre, Lac-Sergent, Saint-Léonard-de-Portneuf et Sainte-Christine-d'Auvergne), de même qu'à Neuville, où elles forment 47 % de la population âgée de 65 ans et plus.

Il y a proportionnellement plus de femmes que d'hommes parmi les personnes de 65 à 74 ans, de même que parmi les 75 ans et plus dans les treize autres municipalités de la MRC. C'est à Saint-Casimir que le déséquilibre est le plus grand, les femmes constituent en effet 72,5 % de la population de 75 ans et plus, et 62,7 % de la population de 65 à 74 ans. Dans ce cas particulier, la plus grande disproportion pourrait découler des petits nombres représentés et des arrondis effectués par Statistique Canada. Il est intéressant de noter, par contre, que parmi les personnes de 75 ans et plus de Pont-Rouge, 64,4 % sont des femmes.

À l'échelle de la Capitale-Nationale, seules les MRC de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans présentent une proportion de femmes moins élevée que d'hommes dans le groupe d'âge des 65 ans et plus. La proportion de femmes par rapport à la population

totale parmi les personnes âgées de 65 ans et plus se situe à 54,4 % dans la MRC de Portneuf. Elle est moins élevée que dans la région de la Capitale-Nationale (58 %), ainsi que dans l'ensemble du Québec (56 %).

**Tableau 6. Distribution des 65 ans et plus, selon le sexe, par municipalité, MRC de Portneuf, en 2011**

Lieu	Total (65+)	Hommes				Femmes			
		65 à 74 ans	75 ans +	% H 65 +	% H 75 +	65 à 74 ans	75 ans +	% F 65 +	% F 75 +
MRC de Portneuf	9215	2580	1625	45,6%	40,2%	2590	2420	54,4%	59,8%
Cap-Santé	510	170	85	50,0%	42,5%	140	115	50,0%	57,5%
Deschambault-Grondines	380	105	75	47,4%	40,5%	90	110	52,6%	59,5%
Donnacona	1285	310	235	42,4%	38,5%	365	375	57,6%	61,5%
Lac-Sergent	80	20	25	56,3%	83,3%	30	5	43,8%	16,7%
Neuville	515	185	90	53,4%	51,4%	155	85	46,6%	48,6%
Pont-Rouge	1150	330	160	42,6%	35,6%	370	290	57,4%	64,4%
Portneuf	630	195	100	46,8%	40,0%	185	150	53,2%	60,0%
Rivière-à-Pierre	160	70	25	59,4%	50,0%	40	25	40,6%	50,0%
Saint-Alban	270	90	45	50,0%	45,0%	80	55	50,0%	55,0%
Saint-Basile	490	125	85	42,9%	38,6%	145	135	57,1%	61,4%
Saint-Casimir	375	85	55	37,3%	27,5%	90	145	62,7%	72,5%
Sainte-Christine-d'Auvergne	85	35	10	52,9%	50,0%	30	10	47,1%	50,0%
Saint-Gilbert	55	30	5	63,6%	33,3%	10	10	36,4%	66,7%
Saint-Léonard-de-Portneuf	185	55	45	54,1%	52,9%	45	40	45,9%	47,1%
Saint-Marc-des-Carières	725	155	155	42,8%	37,8%	160	255	57,2%	62,2%
Saint-Raymond	1895	515	330	44,6%	39,3%	540	510	55,4%	60,7%
Saint-Thuribe	70	10	25	50,0%	62,5%	20	15	50,0%	37,5%
Saint-Ubalde	325	95	60	47,7%	42,9%	90	80	52,3%	57,1%

Source: Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, produit no. 98-311-XCB2011026-03. Les totaux de ce tableau ont été calculés en additionnant le nombre d'hommes et de femmes.

En ce qui a trait aux projections concernant la proportion d'hommes et de femmes entre 2006 et 2031, le Tableau 7 montre que la population d'hommes âgés de 65 ans et plus augmentera plus rapidement que celle des femmes du même groupe d'âge, tant dans la Capitale-Nationale que dans les municipalités de la MRC de Portneuf.

Pour l'interprétation de ce tableau, il est important de noter qu'un taux supérieur à 1 indique qu'il y a une croissance démographique, et on suppose que cette croissance sera exponentielle. Par exemple, dans la MRC de Portneuf, le taux de croissance annuel moyen des hommes se situe à 1,036. Cela signifie que la population masculine augmentera en moyenne de 3,6 % par année. Après un an, il y aura 3,6 % plus d'hommes. Après deux ans, il y aura 3,6 % plus d'hommes qu'après la première année, donc à peu près 7,2 % de plus par rapport à la population initiale.

**Tableau 7. Projection de la population âgée, par sexe, Capitale-Nationale, 2006-2031**

Lieu	Hommes de 65 ans et +			Femmes de 65 ans et +		
	2006	2031	Taux de croissance annuel moyen	2006	2031	Taux de croissance annuel moyen
MRC de Charlevoix	1 092	2 556	1,035	1 463	2 720	1,025
MRC de Charlevoix-Est	1 294	2 560	1,028	1 566	2 785	1,023
MRC de La Côte-de-Beaupré	1 641	4 354	1,040	1 889	4 283	1,033
MRC de La Jacques-Cartier	1 171	3 394	1,043	1 036	2 882	1,042
MRC de L'Île-d'Orléans	568	1 187	1,030	579	1 077	1,025
MRC de Portneuf	3 515	8 470	1,036	4 393	8 806	1,028
Québec (TÉ)	32 459	75 485	1,034	49 273	96 459	1,027

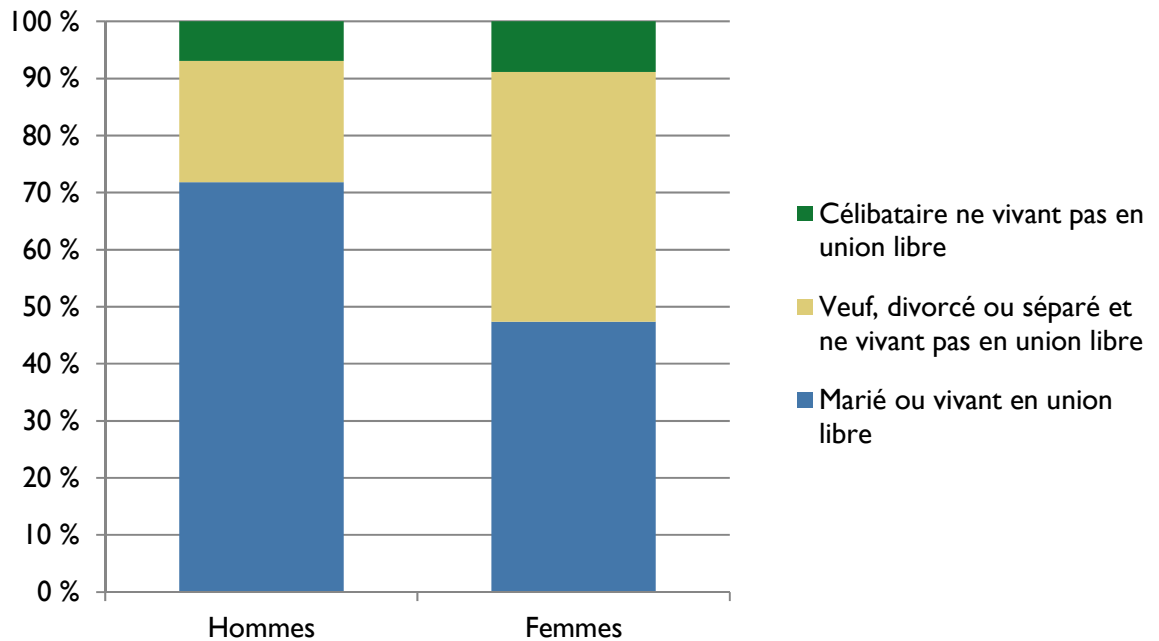
Source: ISQ (2009a). *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

Ainsi, la colonne présentant le taux de croissance annuel permet de voir que la croissance de la population masculine âgée de 65 ans et plus sera plus importante que celle de la population féminine du même groupe d'âge, qui montrera un taux de croissance annuel moyen de 1,028. Malgré cela, on constate que les hommes demeureront moins nombreux (8 470) que les femmes (8 806) dans ce groupe d'âge en 2031 dans la MRC de Portneuf. Dans les MRC de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans la croissance de la population masculine âgée de 65 ans et plus est telle qu'ils deviendront plus nombreux que les femmes parmi les personnes de ce groupe d'âge.

### L'état matrimonial des aînés

En 2011, la majorité des aînés de la MRC de Portneuf sont mariés ou vivent en union libre. C'est tout particulièrement le cas pour les hommes, dont 72 % vivent cette situation. Parmi les femmes, un peu moins de la moitié d'entre elles (47 %) sont mariées ou en union de fait. Presqu'autant de femmes (44 %) sont veuves, divorcées ou séparées, alors que seulement 21 % des hommes ont le même statut. Les célibataires représentent une proportion similaire de la population chez les hommes et les femmes (7 % et 9 % respectivement) (Figure 13).

**Figure 13.**  
**État**  
**matrimonial**  
**des**  
**personnes**  
**de 65 ans**  
**et plus,**  
**MRC de**  
**Portneuf**



Source: Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-312-XCB2011006. Calculs de l'IVPSA.

### Les personnes seules

L'état matrimonial ne lève que partiellement le voile sur la composition des ménages, puisque les personnes ne vivant pas en union libre ainsi que les personnes célibataires ne vivent pas nécessairement seules. Les gens vivant seuls sont plus à risque de vivre de la défavorisation sociale.

En 2011, dans la MRC de Portneuf, 9 225 aînés vivent en ménages privés, et parmi eux, 2 350 vivent seuls. Ces personnes seules sont majoritairement des femmes, ce qui n'étonne pas si l'on considère qu'elles sont généralement plus nombreuses dans cette tranche d'âge. Les femmes sont non seulement plus nombreuses à vivre seules, mais leur proportion est aussi plus élevée que celles des hommes vivant seuls (Tableau 8).

Le Tableau 8 présente, dans les colonnes de gauche, le nombre d'hommes et de femmes seuls pour chacune des municipalités de la MRC. Les deux colonnes de droite montrent la proportion d'hommes seuls par rapport à l'ensemble des hommes du même groupe d'âge et fait de même pour les femmes. Il est ainsi possible de voir que parmi les hommes âgés entre 65 et 74 ans, 18,7 % vivent seuls dans la MRC de Portneuf, alors que 27,2 % des femmes du même âge vivent seules. En vieillissant, la proportion de femmes vivant seules augmente à 46,6 % parmi celles qui sont âgées de 75 ans et plus. Les hommes du même âge sont proportionnellement moins nombreux dans cette situation, puisque 27,2 % d'entre eux vivent seuls.

**Tableau 8. Nombre et proportion d'âinés vivant seuls en ménage privé, selon le sexe et le groupe d'âge, MRC de Portneuf, 2011**

Lieu	Nombre d'hommes vivant seuls		Nombre de femmes vivant seules		Proportion* d'hommes vivant seuls (%)		Proportion* de femmes vivant seules (%)	
	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +	65 à 74 ans	75 et +
MRC de Portneuf	475	335	685	855	18,7 %	23,3 %	27,2 %	46,6 %
Cap-Santé	20	15	25	30	12,5 %	23,1 %	17,9 %	46,2 %
Deschambault-Grondines	25	15	30	45	22,7 %	21,4 %	33,3 %	42,9 %
Donnacona	45	65	105	165	14,8 %	31,7 %	29,2 %	56,9 %
Lac-Sergent	10	5	5	0	50,0 %	25,0 %	20,0 %	0 %
Neuville	25	25	30	30	13,5 %	26,3 %	19,4 %	35,3 %
Pont-Rouge	55	35	105	85	16,7 %	23,3 %	29,6 %	42,5 %
Portneuf	30	25	45	75	15,4 %	25,0 %	24,3 %	51,7 %
Rivière-à-Pierre	10	5	10	10	16,7 %	20,0 %	25,0 %	33,3 %
Saint-Alban	25	10	15	20	27,8 %	22,2 %	21,4 %	36,4 %
Saint-Basile	30	10	40	70	23,1 %	12,5 %	28,6 %	51,9 %
Saint-Casimir	15	10	15	55	17,6 %	22,2 %	18,8 %	57,9 %
Sainte-Christine-d'Auvergne	5	5	10	5	16,7 %	33,3 %	33,3 %	33,3 %
Saint-Gilbert	10	0	0	0	50,0 %	0 %	0 %	0 %
Saint-Léonard-de-Portneuf	20	5	20	10	36,4 %	12,5 %	40,0 %	28,6 %
Saint-Marc-des-Carrières	25	30	35	75	16,1 %	23,1 %	22,6 %	42,9 %
Saint-Raymond	100	65	165	140	19,8 %	23,2 %	31,7 %	43,8 %
Saint-Thuribe	0	5	0	5	0,0 %	33,3 %	0,0 %	33,3 %
Saint-Ubalde	25	5	30	30	27,8 %	9,1 %	31,6 %	50,0 %

\* Les proportions de ce tableau sont calculées selon le modèle suivant : Nombre d'hommes de 65-74 ans vivant seuls / Nombre d'hommes de 65-74 ans.

Source : Statistique Canada. *Recensement de 2011*, produit no. 98-312-XCB2011031.

Les femmes âgées de 75 ans et plus de Saint-Casimir (57,9 %) et Donnacona (56,9 %) sont proportionnellement plus nombreuses à vivre seules. Les proportions d'hommes du même âge vivant seuls dans ces mêmes municipalités sont aussi élevées (22,2 % et 31,7 %), mais c'est à Saint-Thuribe et Sainte-Christine-d'Auvergne que cette proportion est la plus élevée (33,3 %) (Tableau 8).

Ce sont les municipalités de Donnacona, de Saint-Raymond et de Pont-Rouge qui accueillent le plus grand nombre de personnes âgées vivant seules. En effet, 470 personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules (dont 305 femmes) vivent à Saint-Raymond, alors qu'elles sont 380 à Donnacona (dont 270 femmes).

En calculant le nombre total d'ânés vivant seuls et en comparant avec le nombre de personnes vivant en ménage privé du même groupe d'âge, on constate qu'en 2011, un peu plus d'une personne âgée de 65 ans et plus sur quatre (28 %) vit seule dans la MRC de Portneuf. Un peu plus de 30 % des ânés vit seul dans sept municipalités de la MRC (Saint-Ubalde, Deschambault-Grondines, Saint-Casimir, Saint-Basile, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Léonard-de-Portneuf et Donnacona). Les municipalités de Saint-Thuribe (18 %) et de Saint-Gilbert (20 %) sont celles où les proportions de personnes seules sont les plus faibles.



Une attention particulière doit être portée à l'analyse du Tableau 8. Les données de Statistique Canada ont toutes été arrondies par l'organisme afin de préserver la confidentialité (voir Notes méthodologiques). Cette procédure peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres, Il est donc important de tenir compte des distorsions qui peuvent découler de ce processus lorsqu'il est question de municipalités ayant un très petit nombre de personnes, telles Saint-Gilbert et Lac-Sergent. Ainsi, et tenant compte de ces limites, c'est à Saint-Léonard-de-Portneuf que les femmes âgées de 75 ans et plus sont proportionnellement moins nombreuses à vivre seules (28,6 %).

#### POINTS SAILLANTS – LA POPULATION

- La MRC de Portneuf se caractérise par la diversité et le nombre de municipalités qu'elle regroupe, par son paysage de montagnes et de terres agricoles, par sa ruralité, de même que par la taille et la croissance de ses municipalités les plus à l'est, en bordure de l'agglomération de Québec.
- « Il n'y a pas un pôle principal et influent dans la MRC, mais plutôt quatre villes qui se partagent ce rôle, à savoir Donnacona, Pont-Rouge, Saint-Raymond et Saint-Marc-des-Carières. » (CLD et SADC, 2010) Combinées, les populations de ces quatre municipalités représentent 56 % de la population totale de la MRC. Il n'est pas étonnant alors qu'une proportion semblable (55 %) des personnes âgées de 65 ans et plus de la MRC habite dans ces municipalités.
- La MRC a connu une croissance démographique qui se poursuivra au moins jusqu'en 2024. Toutefois, cette croissance n'est pas uniforme. Elle est principalement concentrée dans les plus grandes municipalités. La population totale de deux d'entre elles (Saint-Raymond et Pont-Rouge) dépassera les 10 000 habitants en 2024. Cinq plus petites municipalités (Saint-Casimir, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Ubalde, Rivière-à-Pierre et Saint-Alban) ainsi que Portneuf connaîtront des déclin démographiques au cours de la même période.

## POINT SAILLANTS – LA POPULATION (SUITE)

- La MRC de Portneuf se caractérise par une diversité de situations socio-économiques. Elle combine des secteurs fortement défavorisés et d'autres où le niveau socioéconomique est beaucoup plus élevé, tels Lac-Sergent et Neuville. Toutefois, ce sont les secteurs nord et ouest de la MRC qui présentent le plus de zones fragilisées, tant au plan de la défavorisation matérielle que sociale.
- La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (18,7 %) dans la MRC de Portneuf est légèrement au-dessus de celle qui prévaut dans la région de la Capitale-Nationale, à 17,6 %.
- C'est à Neuville et Pont-Rouge que le vieillissement de la population est le moins prononcé. Dans ces deux municipalités, la proportion de personnes âgées de 14 ans et moins est plus importante que celle des personnes âgées de 65 ans et plus.
- C'est à Saint-Marc-des-Carières que se trouve la plus forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus. C'est aussi la municipalité où la proportion des personnes âgées 75 ans et plus est la plus forte et celle où le groupe des personnes âgées entre 0 et 14 ans est la plus faible.
- Dans quatre municipalités, plus de 60 % de la population est âgée de 45 ans ou plus : Rivière-à-Pierre, Saint-Ubalde, Sainte-Christine-d'Auvergne et Saint-Casimir.
- Les perspectives démographiques de l'ISQ indiquent que la proportion de personnes âgées de 65 et plus doublera entre 2006 et 2031, passant de 16 % à 32 %, et l'âge médian passera de 44 à 51 ans. Cela fera en sorte que la MRC de Portneuf comprendra une proportion plus élevée d'aînés que la région (29 %) ou la province (26 %).
- Reflet du poids de la population totale de la MRC dans la région (8,9%), les 9 225 aînés de la MRC ne représentent que 7,5 % de l'ensemble de la population âgée de 65 ans et plus de l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale.
- Il y a davantage de femmes (54 %) que d'hommes parmi les personnes âgées de 65 ans et plus dans la MRC. Cette proportion est de près de 60 % chez les femmes de 75 ans et plus. Sans surprise, la majorité des personnes âgées de 65 ans et plus vivant seules sont des femmes, et leur proportion augmente avec l'âge. Parmi les personnes de 75 ans et plus, 855 sont des femmes seules âgées de 75 ans et plus, alors qu'il y a 335 hommes dans la même situation dans la MRC.
- La croissance du nombre d'hommes âgés de 65 ans et plus se fera plus rapidement que la croissance des femmes du même groupe d'âge. Cela fera en sorte qu'en 2031, les hommes (8 470) seront presque aussi nombreux que les femmes (8 806) dans cette catégorie d'âge.

## 2. LES HABITATIONS DES AÎNÉS

Les habitations où vivent les individus contribuent à la sécurité, à la santé et au sentiment de bien-être vécu par ces personnes. Il est donc important de comprendre dans quel type d'habitation les personnes âgées vivent, afin de pouvoir identifier la nature des défis que ces habitations peuvent représenter pour l'amélioration de ces conditions (sécurité, santé, bien-être).

Dans le but de comprendre les différents contextes d'habitation des personnes âgées, ce chapitre définit d'abord les concepts de ménages privés et de ménages collectifs. Il sera question de la distribution des ménages privés composés d'aînés selon le type de construction résidentielle. Un regard sera porté sur les habitations collectives pour aînés puis, le document présentera des données spécifiques à la MRC de Portneuf concernant la disponibilité des habitations pour les personnes de 65 ans et plus, leur accessibilité économique et leur acceptabilité.

### 2.1 MÉNAGES PRIVÉS ET MÉNAGES COLLECTIFS

Dans ce projet, une attention particulière a été portée aux aînés vivant au sein de **ménages privés** (y compris ceux résidant dans une habitation collective), qui représentent au Québec, selon Statistique Canada, 90% des personnes de 65 ans et plus.

**Ménage privé.** Personne ou groupe de personnes occupant un même logement.

**Ménage collectif.** Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. (Statistique Canada, 2013)

En 2011, la Capitale-Nationale comptait 700 616 personnes, dont 682 120 vivaient dans des ménages privés. Dans le contexte de ce portrait, la réalité des aînés vivant en *ménage collectif*, comme ceux résidant en CHSLD, ne sera pas abordée, puisque qu'elle diffère grandement de celle des personnes vivant en ménage privé. Les CHSLD seront toutefois positionnés sur la carte des services de santé (Figure 25).

Précisons d'abord qu'une personne fait partie d'un *ménage collectif* lorsqu'elle habite dans un *logement collectif*, c'est-à-dire un établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel. Cela comprend : les résidences pour personnes âgées, les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc. (Statistique Canada, 2011a)

Selon les données publiées par Statistique Canada, 128 680 personnes âgées de 65 ans et plus vivent en ménage collectif au Québec, c'est-à-dire qu'elles habitent dans un logement collectif, ce qui représente 10 % de ce groupe d'âge.

**Tableau 9. Répartition des personnes de 65 ans et plus en ménage collectif selon le type de logement, le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, 2011**

Type de logement	Total, 65 ans et +	Total de la population âgée de 65 ans et plus dans les logements collectifs			
		Hommes	Femmes	65-74 ans	75 et +
Établissements de soins de santé et établissements connexes	1 18 260	33 750	84 520	15 625	102 635
<i>Hôpitaux généraux et spécialisés</i>	1 750	675	1 075	360	1 390
<i>Établissements de soins infirmiers, hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques et hôpitaux de soins de longue durée</i>	57 205	16 140	41 070	6 830	50 375
<i>Résidences pour personnes âgées (voir encadré)</i>	55 880	15 495	40 385	6 675	49 205
<i>Foyers collectifs ou établissements pour handicapés physiques et centres de traitement</i>	1 325	490	835	465	860
<i>Foyers collectifs ou institutions pour personnes ayant une déficience psychiatrique ou développementale</i>	2 080	930	1 150	1 290	790
Établissements correctionnels et établissements pénitentiaires	175	155	10	140	35
Refuges	85	60	25	70	15
Foyers collectifs pour enfants et adolescents	10	5	0	10	0
Logements collectifs offrant des services	1 740	1 060	680	1 230	510
<i>Maisons de chambres et pensions</i>	480	345	135	340	140
<i>Hôtels, motels et autres établissements offrant des services d'hébergement temporaire</i>	695	375	310	435	260
<i>Autres logements collectifs offrant des services</i>	575	330	240	455	120
Établissements religieux	8 500	1 800	6 690	1 980	6 520
Colonies huttérites	0	0	0	0	0
Autres	105	55	45	75	30
<b>Total</b>	<b>1 28 860</b>	<b>36 875</b>	<b>91 985</b>	<b>19 135</b>	<b>109 725</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-313-XCB2011024.

La majorité des personnes vivant en ménage collectif (Tableau 9) habitent dans des établissements de soins de longue durée ou des résidences pour personnes âgées (voir encadré ci-dessous). De plus, 85 % de ces aînés sont âgés de 75 ans et plus.










Il est important de souligner que les « résidences pour personnes âgées », telles que définies par Statistique Canada, ne correspondent pas nécessairement aux « résidences privées pour aînés », telles que définies par la Loi sur la Santé et les services sociaux du Québec (v.f. *Les résidences privées pour aînés (RPA)*, section 2.3).

Statistique Canada définit les **résidences pour personnes âgées** comme étant des établissements qui offrent des services de soutien et de la supervision aux personnes âgées capables d'accomplir seules la plupart des activités quotidiennes ; et les **établissements de soins infirmiers** comme étant des établissements de soins de longue durée où des personnes âgées reçoivent des services de soins de santé allant de l'aide périodique à des soins infirmiers réguliers. (Surveillance permanente de l'état de santé, accès à des soins infirmiers 24 /24, 7/7). Les résidents ne sont pas autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. (Source : Statistique Canada, 2013 – Voir le **Lexique** pour définition plus détaillée.)

## 2.2 TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES PRIVÉS D'ÂÎNÉS

Ce chapitre traite des types de construction résidentielle qu'habitent les ménages privés formés par des personnes âgées de 65 ans et plus. Afin de s'y retrouver, la Figure 14 présente la classification des constructions résidentielles des ménages privés, telles qu'illustrées par Statistique Canada. Cette classification sera utilisée tout au long de ce chapitre pour décrire les habitations des aînés.

Figure 14. Classification des types de construction, Statistique Canada, 2011

Maison individuelle non attenante		Appartement dans immeuble de 5 étages ou plus	
		 Divisions horizontales et verticales	
Autres logements			
Logement mobile	Maison jumelée	Maison en rangée	
<i>Habitation mobile</i> 	 Division verticale	 Division verticale	
<i>Autre logement mobile</i> 			
Appartement Duplex	Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages	Autre maison attenante	
 Divisions horizontales	 Divisions horizontales et verticales	 Division verticale	

Source : Statistique Canada (2011b). *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011.*

Le vieillissement peut être associé à des changements dans l'état de santé et les capacités de la personne. La diminution de la mobilité, chez certaines personnes, influence le type de construction et de logement dans lequel elles peuvent vivre. Avec

le temps, certains types de logement deviennent de moins en moins appropriés, ce qui engendre la nécessité de modifier le logement ou de déménager.

Les maisons individuelles non attenantes offrent généralement un bon potentiel de requalification et d'adaptation. Par exemple, il est parfois possible de les adapter aux besoins changeants des propriétaires, en ajoutant des rampes d'accès. Toutefois, l'entretien de la maison et du terrain peut engendrer des contraintes parfois trop importantes pour garantir le maintien dans ce type d'habitation.

Quant aux immeubles de moins de 5 étages, ils recèlent leur part de difficulté, puisque nombre d'entre eux ne possèdent pas d'ascenseurs. Cet obstacle est aussi présent lorsqu'il est question d'accéder au deuxième étage des duplex. Les duplex et les jumelés peuvent être transformés en habitations intergénérationnelles. Ils peuvent donc offrir à un aidant la possibilité de s'installer dans un des deux logements, assurant ainsi la proximité de l'accompagnement. Dans les tableaux suivants, la catégorie logement mobile comprend les maisons mobiles et les autres logements mobiles.

**Tableau 10. Répartition en pourcentage des personnes selon le type de construction résidentielle, population de 65 ans et plus en ménage privé, Capitale-Nationale, 2011**

Lieu	Total (N)	Maison individuelle	Appartement immeuble de 5 étages ou +	Logement mobile	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appartement immeuble moins de 5 étages	Autre maison
Ensemble du Québec	1 128 820	49,4 %	8,7 %	0,7 %	4,2 %	2,0 %	8,3 %	26,2 %	0,4 %
MRC de Charlevoix	2 810	74,8 %	0 %	1,1 %	4,7 %	0,4 %	9,1 %	9,3 %	0,7 %
MRC de Charlevoix-Est	3 125	69,3 %	0 %	0,5 %	4,0 %	0,2 %	10,1 %	15,6 %	0,3 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	3 760	69,7 %	0 %	3,9 %	5,1 %	0,4 %	10,5 %	10,2 %	0,3 %
MRC de La Jacques-Cartier	2 740	86,6 %	0 %	2,4 %	2,7 %	1,3	2,4 %	4,7 %	0 %
MRC de L'Île-d'Orléans	1 335	89,4 %	0,4 %	0 %	3,4 %	0 %	4,5 %	1,9 %	0,4 %
MRC de Portneuf	8 340	76,6 %	0,1 %	0,5 %	4,1 %	0,2 %	8,5 %	9,5 %	0,4 %
Québec (TÉ)	87 540	35,9 %	15,6 %	0,4 %	3,7 %	1,7 %	7,2 %	35,0 %	0,5 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'IVPSA.

Le Tableau 10 présente la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus en ménage privé qui résident dans les différents types de construction résidentielle dans la région de la Capitale-Nationale (03), c'est-à-dire dans les six MRC ainsi que dans le territoire équivalent de Québec (TÉ). Dans la MRC de Portneuf, trois aînés sur quatre (76,6 %)

habitent dans une maison individuelle. Ce pourcentage est nettement supérieur à celui de l'ensemble du Québec qui se situe à 49,4 %. À l'échelle de la MRC, 8,5 % des aînés vivent dans un duplex et 9,5% habitent dans un immeuble de moins de 5 étages.

**Tableau 11. Répartition (%) des personnes selon le type de construction résidentielle, population de 65 ans et plus, en ménage privé, MRC de Portneuf, 2011**

Lieu	Total (N)	Maison individuelle	Appart. Immeuble de 5 étages ou +	Log. Mobile	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appart. Immeuble moins de 5 étages	Autre maison
MRC de Portneuf	8 340	76,6	0,1	0,5	4,1	0,2	8,5	9,5	0,4
Cap-Santé	425	81,4	0,0	1,2	4,7	0,0	5,8	5,8	1,2
Deschambault-Grondines	375	76,0	0,0	1,3	2,7	0,0	6,7	12,0	1,3
Donnacoona	1 160	57,7	0,4	0,4	6,0	0,4	15,8	18,0	1,3
Lac-Sergent	85	100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Neuville	525	85,7	1,0	0,0	2,9	0,0	5,7	4,8	0,0
Pont-Rouge	1 040	75,7	0,0	0,5	7,3	0,0	5,8	10,7	0,0
Portneuf	625	80,7	0,0	1,6	2,4	0,0	8,1	7,3	0,0
Rivière-à-Pierre	160	87,5	0,0	0,0	6,3	3,1	3,1	0,0	0,0
Saint-Alban	260	90,7	0,0	0,0	1,9	0,0	3,7	3,7	0,0
Saint-Basile	480	86,3	0,0	1,1	1,1	0,0	3,2	8,4	0,0
Saint-Casimir	300	80,7	0,0	0,0	1,6	0,0	8,1	9,7	0,0
Sainte-Christine-d'Auvergne	80	94,1	0,0	5,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Gilbert	45	88,9	0,0	0,0	0,0	0,0	11,1	0,0	0,0
Saint-Léonard-de-Portneuf	175	91,2	0,0	0,0	0,0	0,0	2,9	5,9	0,0
Saint-Marc-des-Carrières	615	71,8	0,0	0,0	9,7	0,0	4,0	13,7	0,8
Saint-Raymond	1 625	74,0	0,0	0,3	2,2	0,3	14,6	8,7	0,0
Saint-Thuribe	55	100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Ubalde	300	83,6	0,0	0,0	6,6	0,0	3,3	6,6	0,0

Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'ITVPSA.



Il est important de se rappeler que Statistique Canada arrondit les données à 0 ou à 5 afin de préserver la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie. Cette déformation peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres.

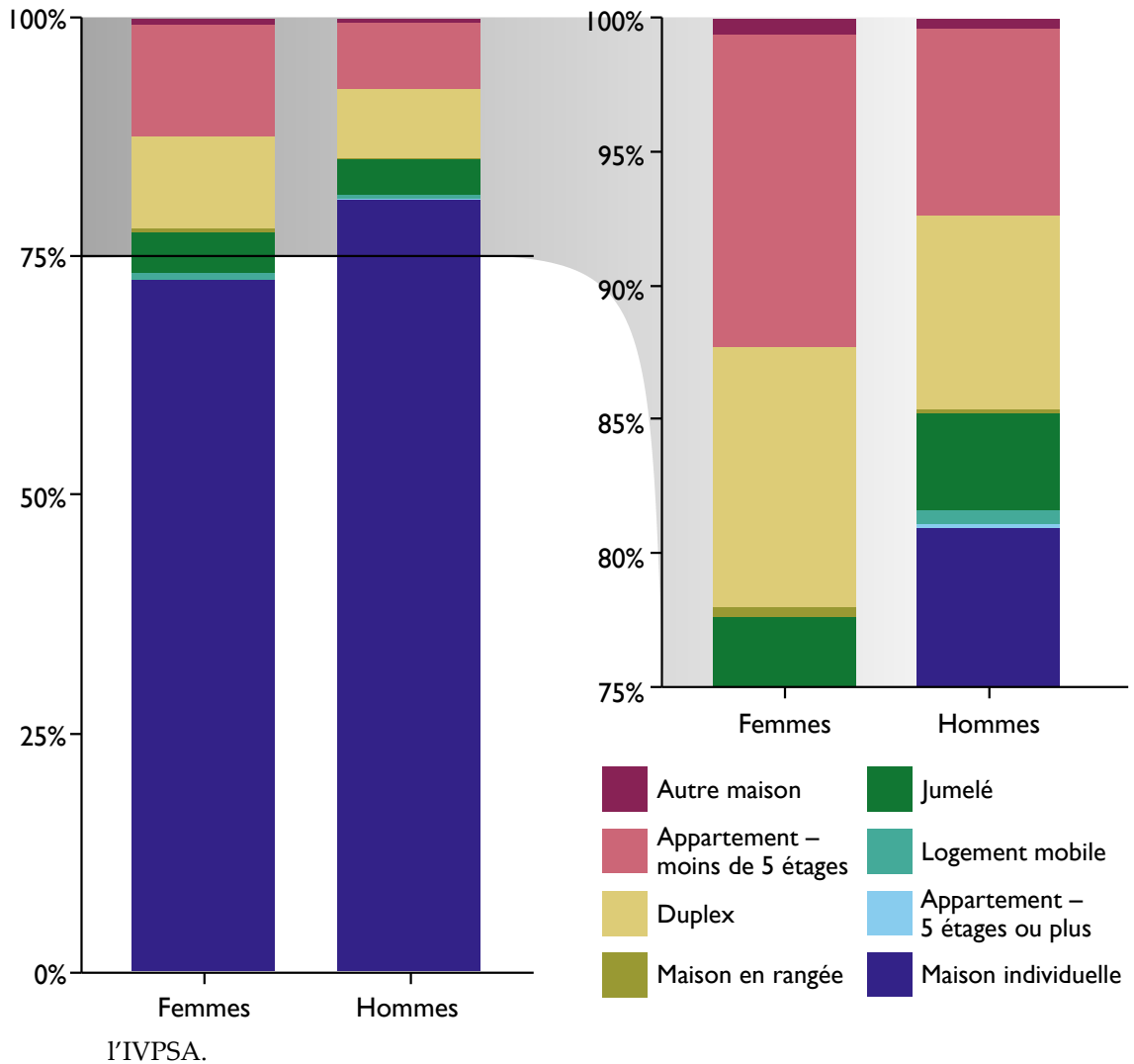
Le tableau 11 présente les données pour chacune des municipalités de la MRC de Portneuf. Dans l'ensemble, plus la taille des municipalités est petite, plus la proportion de personnes vivant dans une maison individuelle est grande. Par exemple, l'ensemble

des résidents âgés de 65 ans et plus de Saint-Thuribe et de Lac-Sergent vivent dans des maisons individuelles et la proportion d'aînés vivant dans ce type de logement est supérieur à 89 % dans les cinq autres plus petites municipalités (Saint-Gilbert, Sainte-Christine-d'Auvergne, Rivière-à-Pierre, Saint-Léonard-de-Portneuf et Saint-Alban).

Dans les municipalités de plus grande taille, les personnes âgées de 65 ans et plus tendent à vivre davantage, même si ce n'est pas en très grand nombre, dans des duplex et des immeubles de moins de cinq étages. C'est à Donnacona et Saint-Raymond que se trouve la plus forte proportion d'aînés vivant dans un duplex (15,8 % et 14,6 % respectivement). Donnacona réunit aussi la plus forte proportion (18 %) de personnes âgées de 65 ans et plus vivant dans un immeuble de moins de cinq étages.

**Figure 15. Types de construction résidentielle des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, selon le sexe, MRC de Portneuf**

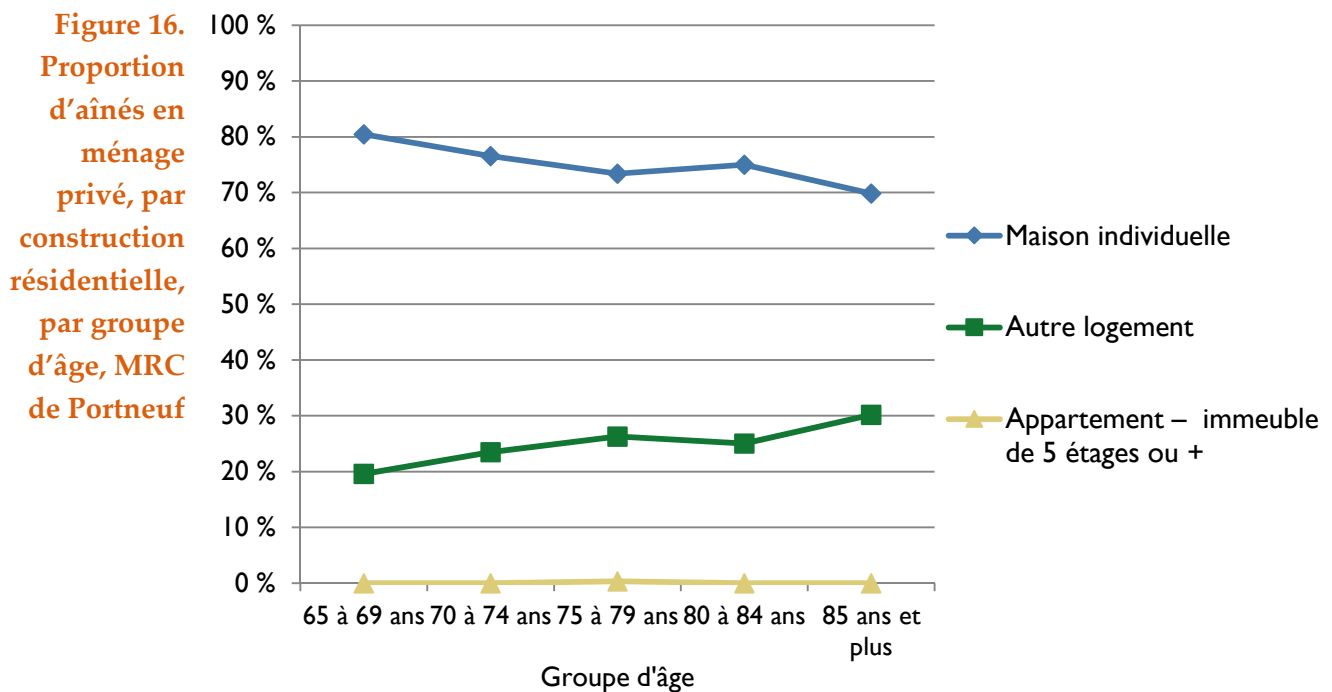
Source : Statistique Canada, Recensement de 2011, produit no. 98-313-XCB2011029. Calculs de l'IVPSA.



**Autre logement:** cette catégorie inclut les logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées, appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes.

La Figure 15 illustre la répartition d'ânés selon le sexe et le type de construction. La figure de droite montre le détail des types de construction les moins fréquemment habités par les personnes âgées de 65 ans et plus. Cette illustration permet de voir que plus d'hommes que de femmes habitent dans une maison individuelle, soit 80 % des hommes et 72 % des femmes. Les femmes sont plus nombreuses, quant à elles, à vivre dans des duplex ou des immeubles de moins de cinq étages (voir détails à l'Annexe 5).

Cela est tout particulièrement le cas à Saint-Raymond où 235 d'entre elles vivent dans des duplex, et à Donnacona où 190 sont dans cette situation. En ce qui a trait aux femmes vivant dans des immeubles de moins de cinq étages, c'est à Donnacona (205), Pont-Rouge (115) et Saint-Raymond (135) qu'elles sont le plus nombreuses.



Source : Statistique Canada (2011a). Recensement de 2011, produit no. 98-313-XCB2011029. Calculs de l'IVPSA.

Afin de mieux saisir comment se répartissent les ânés dans les différents types de logements, la Figure 16 présente la variation de la proportion d'ânés habitant trois types de construction résidentielle, par groupe d'âge, pour chaque tranche de cinq ans. L'Annexe 6 présente le détail de la répartition des types de construction résidentielle par groupe d'âge pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

À l'image de l'ensemble de la population de la MRC de Portneuf, cette figure illustre bien que la maison individuelle demeure le type d'habitation privilégié par une grande proportion d'ânés de la MRC, dans tous les groupes d'âge. Près de 77 % des personnes

âgées de 65 ans et plus (6 390 personnes) vivent dans une maison individuelle non attenante et 2 410 d'entre elles ont 75 ans et plus.

Par contre, la figure met en lumière qu'en prenant de l'âge, les aînés des ménages privés sont de moins en moins susceptibles de vivre dans une maison individuelle. Alors que 80 % d'entre eux vivent dans ce type de construction entre 65 et 69 ans, cette proportion diminue à 74 % chez les personnes de 75 à 79 ans, puis descend à 69 % chez les personnes de 85 ans et plus. Près de 30 % des personnes âgées de 85 ans ou plus vivent dans un autre type de logement.

Ainsi, un certain nombre d'aînés occupe d'autres types de logement, mais dans des proportions nettement moins importantes : 1 945 personnes âgées de 65 ans et plus habitent dans un autre type de logement. Parmi elles, 40 habitent un logement mobile, 330 un jumelé, 715 un duplex, 805 un immeuble de moins de cinq étages. Il faut noter que 2 410 personnes âgées de 75 ans et plus vivent dans une maison individuelle dans la MRC de Portneuf, alors que 875 habitent dans un autre type de logement. Ces autres logements sont principalement des appartements situés dans des immeubles de moins de cinq étages (805 personnes). L'Annexe 7 présente la distribution des personnes de 65 ans et plus par type de construction résidentielle et selon le sexe.

### 2.3 HABITATIONS COLLECTIVES POUR LES AÎNÉS, UN SURVOL

Dans le présent rapport, l'expression « habitations collectives » désigne un ensemble bien précis de logements qui comprennent : les habitations à loyer modique (HLM)

« Le logement social et communautaire correspond à une formule de propriété collective qui a une mission sociale et ne poursuit aucune finalité de profit. Ses gestionnaires sont les offices d'habitation, les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives d'habitation (COOP). » (MSSS-SHQ 2007)

gérées par les offices d'habitation (OH), qu'ils soient municipaux (OMH) ou régionaux; les organismes à but non lucratif (OBNL) d'habitation; les coopératives d'habitation; ainsi que les résidences privées pour aînés (RPA). Parmi ces habitations collectives, trois sont regroupées sous le nom de « logement social et communautaire » soit les HLM, les OBNL et les coopératives d'habitation. Ce chapitre traite de l'ensemble des habitations collectives qui sont destinées aux aînés.

#### **Le logement social et communautaire : HLM, OBNL et coopératives d'habitation**

Dans le secteur du logement social, une enquête menée en 2007 par le Réseau québécois des OSBL d'habitation auprès d'OSBL/OBNL d'habitation du Québec a dénombré un total de 119 500 unités locatives de cette catégorie dans l'ensemble du Québec (Ducharme, 2007). Ces logements visent à répondre aux besoins en hébergement de personnes à revenus modestes qui pourraient avoir des difficultés à se loger sur le marché privé.

L'expression **unité locative** est utilisée par diverses sources de données pour décrire l'unité qui sert de base pour la conclusion d'un contrat de location. Il peut s'agir d'un appartement, d'un logement, d'un studio ou d'une chambre.

La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) a constaté dans une enquête menée auprès des résidents de coopératives d'habitations, que le revenu moyen des personnes de 65 ans et plus est passé de 17 096 \$ à 25 210 \$ entre 1995 et 2011. Malgré la hausse, les ménages composés de personnes âgées vivent généralement avec des revenus moins élevés que ceux de

la moyenne des résidents de coopératives, celle-ci se situant à 29 078 \$ en 2011. La CQCH notait que les données de 2011 montraient que le revenu moyen pour la région de la Capitale-Nationale avait dépassé celui de la région de Montréal (28 885 \$) et atteignait 31 056 \$ (CQCH, 2013).

Enfin, à la tendance au vieillissement s'ajoute la diminution de la taille des ménages. Autrement dit, les ménages sont de plus en plus souvent composés de deux personnes ou moins. Cette tendance pourrait favoriser une inadéquation entre l'offre de logement social et la demande pour ce type de logement. Puisque le nombre d'ânés augmente et qu'ils vivent dans des ménages composés de moins d'individus, cela pourrait nécessiter un plus grand nombre de logements de plus petite taille (studio, logements à une chambre) pour répondre à leurs besoins. Selon les dernières données disponibles, il y avait 63 000 unités locatives offertes dans les HLM, 31 500 dans des OBNL d'habitation, et 25 000 unités dans des coopératives dans l'ensemble du Québec (Ducharme, 2007).

**HLM** Selon le lexique de la SHQ, un HLM est un « logement subventionné par l'État et destiné aux ménages à faible revenu. » (SHQ, 2013b) Les HLM représentent 52,7 % des unités locatives offertes par le secteur du logement social. Les ménages qui vivent dans les HLM ont souvent (87 %) un revenu annuel total de moins de 20 000 \$ et ce revenu provient généralement de prestations gouvernementales (42,5 %) ou de pensions (31,2 %) (ROHQ, 2013).

Notons qu'il existe deux catégories d'HLM, certains offrent des unités de logement destinées aux ânés et alors que d'autres sont de type familial. Les unités destinées aux ânés représentent 52,3 % du parc de logements en HLM. Toutes clientèles confondues, les personnes qui habitent ces logements y vivent majoritairement seules.

Il n'y a pas eu de construction de nouveaux HLM depuis 1994, lorsque le gouvernement fédéral s'est retiré du programme (<http://flhlmq.com/livre/les-hlm-au-qu%C3%A9bec>). Les offices municipaux d'habitation développent du logement collectif grâce aux programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec* (Voir Lexique).

**OBNL** Les organismes à but non lucratif (OBNL) ou sans but lucratif (OSBL) sont des « regroupements de personnes bénévoles qui ont à cœur le développement du logement pour les personnes à revenu faible ou moyen. Il n'est pas nécessaire d'occuper

un logement pour être membre de l'organisme. » (SHQ, 2013b) Près de la moitié (47 %) des OBNL ciblent une population âgée de 65 ans et plus (Ducharme, 2007) et offrent 16 213 logements en location. Tout comme la clientèle habitant dans les HLM, les résidents des OBNL sont nombreux (83%) à disposer d'un revenu annuel inférieur à 20 000 \$. Le résident moyen est une femme (63%), âgée, et disposant de faibles revenus (Ducharme, 2007). Cinquante-cinq pour cent (55 %) des résidents des OBNL ciblant les aînés sont âgés de 75 ans et plus.

Dans cette catégorie d'habitation, le tiers des OBNL offrent des services et des soins personnels, comme de l'aide domestique, des soins personnels ou des services infirmiers. Les deux tiers offrent du soutien communautaire.

**Coopératives** La coopérative d'habitation (COOP) est une « association légale formée dans le but d'offrir à ses membres les meilleures conditions possibles de logement au moindre coût. Les résidents des coopératives sont donc des membres qui ont une voix et un droit de vote dans les décisions touchant leur logement. » (SHQ, 2013b) En 2012, l'âge moyen des résidents de coopératives s'élève à 54 ans (Confédération québécoise des coopératives d'habitation [CQCH], 2013), alors qu'il n'était que de 47 ans en 1996 et de 52 ans en 2007. Au cours des 25 dernières années, la proportion des personnes âgées de

**AccèsLogis Québec** est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles ayant des besoins particuliers. (SHQ, 2013a)

**Logement abordable Québec.** Les habitations de ce programme sont destinées à une clientèle à revenu modéré; elles sont offertes en priorité aux locataires d'un HLM et aux ménages inscrits sur les listes d'attente pour un HLM. (OMHM, 2013) (Voir Lexique pour détails)

65 ans et plus a doublé dans les coopératives, passant de 13 % à 28 % entre 1987 et 2012. La CQCH note d'ailleurs qu'en 2012, « près d'un répondant sur 10 (9,9 %) est âgé de 75 ans et plus. » (CQCH, 2013)

Alors que 45% des personnes habitant des coopératives sont des travailleurs salariés, les personnes retraitées représentent 33 % des locataires. Les projets coopératifs bénéficient généralement de l'apport financier des gouvernements (fédéral, provincial, municipal). Dans son enquête,

la CQCH a remarqué que la majorité des répondants (58%) habitaient dans des coopératives financées par des programmes fédéraux. Toutefois, cela constitue une diminution importante par rapport à 2007, alors que la proportion était de 68%. « Cet écart s'explique en grande partie par l'apport récent de nouveaux logements financés dans le cadre des programmes *AccèsLogis Québec* (ALQ) (SHQ, 2013a) et *Logement abordable Québec* (LAQ) (Voir Lexique). Ainsi, la proportion des répondants provenant de coopératives financées par le programme ALQ a progressé de plus de 60 % (18 % en 2012 contre 11 % en 2007) par rapport à 2007. » (CQCH, 2013)

Les ménages coopératifs peuvent recourir à diverses sources de soutien financier. En 2012, « un peu moins du tiers des ménages coopératifs québécois bénéficie d'une aide au loyer. Depuis 1996, une baisse continue de la proportion des ménages subventionnés a été observée. » (CQCH, 2013) Le revenu moyen des ménages coopératifs a progressé en 2011, se situant à près de 30 000 \$, mais il demeure nettement en dessous de la moyenne québécoise et près du quart des ménages avaient un revenu en dessous de 15 000 \$.

« Près de 80 % des ménages coopératifs comptent deux personnes ou moins en 2012. » (CQCH, 2013) L'enquête de la CQCH (2013) révèle un accroissement important de la proportion de ménages composés d'une seule personne dans les coopératives d'habitation puisque celle-ci a grimpé de 23% à 47 %, entre 1987 et 2012. La CQCH rappelle, à des fins comparatives, que les personnes seules représentaient 32,2 % des ménages québécois en 2011. Ce phénomène est particulièrement important pour la population féminine, puisque 52 % des femmes vivent seules dans leur logement, alors que cette proportion est de 37 % pour les hommes (CQCH 2013).

### **Les résidences privées pour aînés (RPA)**

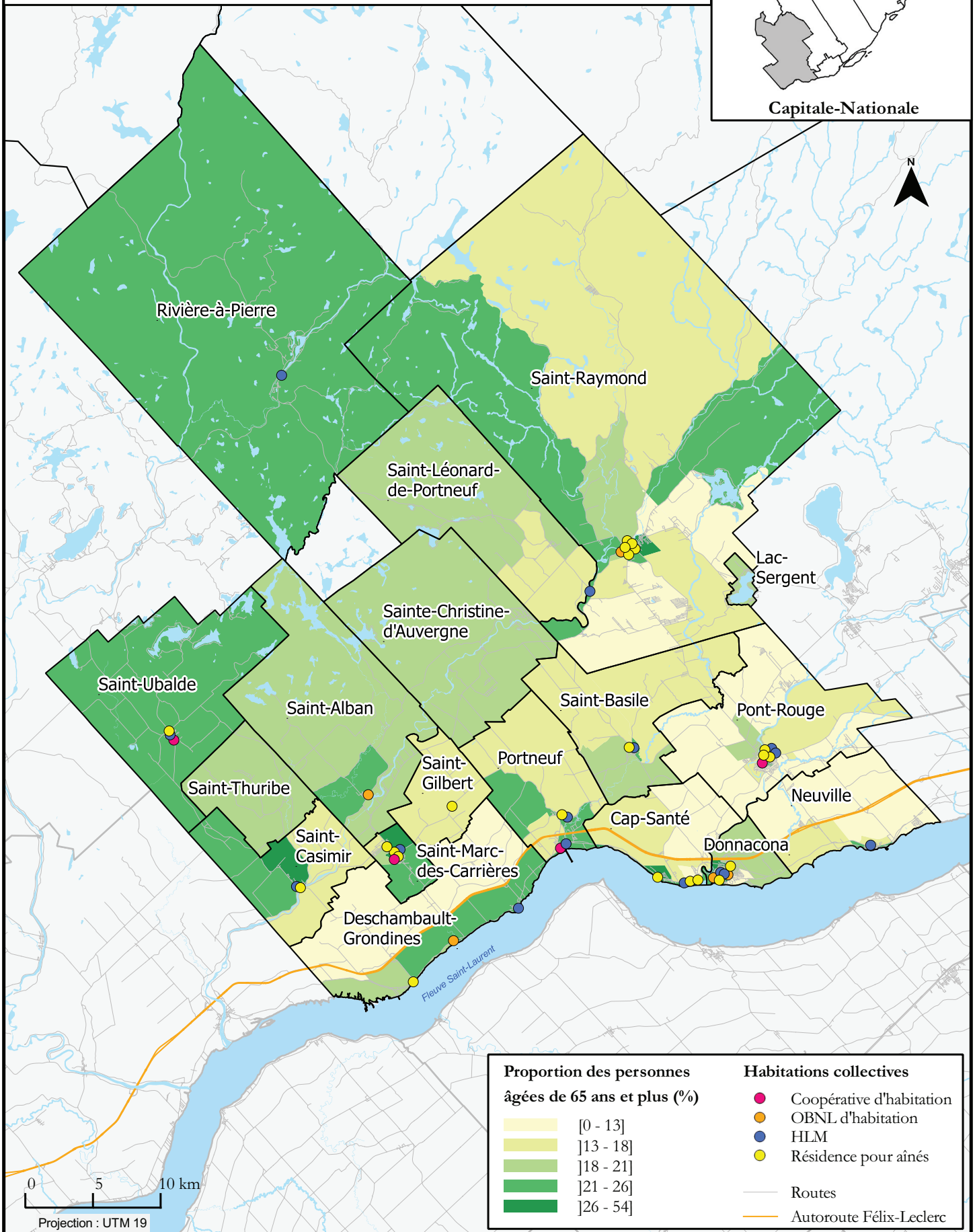
Selon la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSS, L.R.Q., chapitre S-4.2), une résidence privée pour aînés est :

« Est une résidence privée pour aînés tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement: services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs. Le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé suivant un autre mode. »

Ces résidences appartiennent à l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- « 1° la catégorie des résidences privées pour aînés dont les services sont destinés à des *personnes âgées autonomes*, laquelle inclut toute résidence où sont offerts, en outre de la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs;
- « 2° la catégorie des résidences privées pour aînés dont les services sont destinés à des *personnes âgées semi-autonomes*, laquelle inclut toute résidence où sont offerts, en outre de la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas,

**Figure 17. Carte de distribution des habitations collectives pour âgés, MRC de Portneuf**



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)  
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs; et parmi lesquels au moins un des services offerts appartient à la catégorie des services d'assistance personnelle ou à la catégorie des soins infirmiers. » (*Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., chapitre S-4.2*)

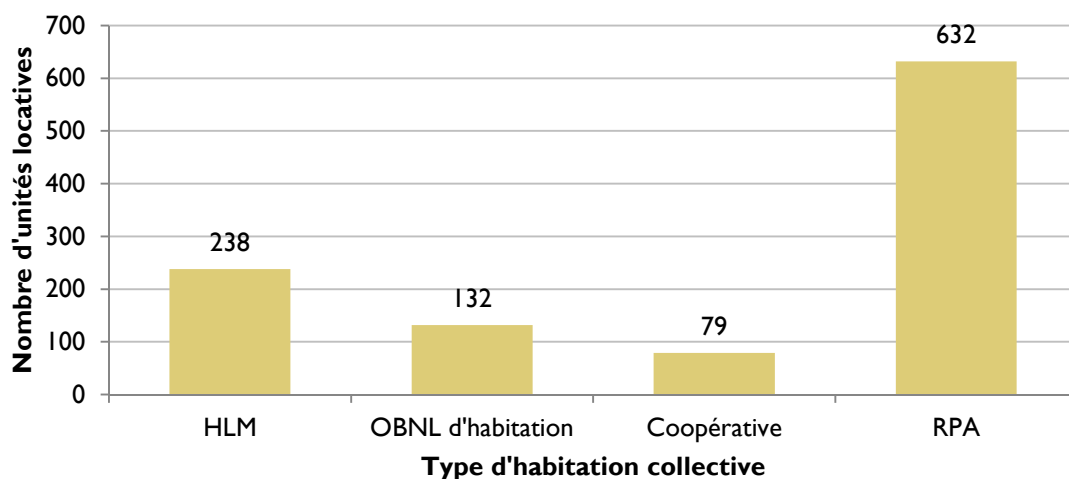
Le dénombrement des RPA pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale est basé sur les données contenues dans le Registre des résidences privées pour aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 2013) en mai 2013 et mise à jour au cours de l'automne 2013.

Lorsqu'une résidence est « certifiée » c'est qu'elle est conforme au *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés* et a été reconnu comme tel par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Un registre des résidences privées pour aînés a été mis en ligne par le MSSS.

### Les habitations collectives pour aînés dans la MRC de Portneuf

Dans la Capitale-Nationale, les habitations collectives privées et publiques destinées aux aînés sont majoritairement situées dans les limites de la Ville de Québec. La quasi-totalité des coopératives d'habitations est située en milieu urbain. Les résidences privées pour aînés (RPA) sont le type d'habitation collective le plus répandu, représentant 47,1 % de l'offre de logement dans les habitations collectives pour aînés de la région de la Capitale-Nationale.

**Figure 18.**  
Nombre  
d'unités  
locatives dans  
les habitations  
collectives  
pour aînés,  
par type  
d'habitation,  
MRC de  
Portneuf



Sources : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

La MRC de Portneuf constitue cependant une exception. En effet, quatre coopératives d'habitations se sont établies dans la MRC, à Pont-Rouge, Portneuf, Saint-Casimir et Saint-Marc-des-Carières. Ces coopératives offrent un total de 79 unités locatives, dont au moins 52 sont destinées aux personnes âgées de 75 ans et plus. Ces coopératives ont été « une réponse appropriée à la mobilisation citoyenne face à des besoins criants.

Toutefois, ces organismes, de l’avis de plusieurs observateurs, manquent parfois de souplesse pour accueillir une clientèle diversifiée. » (Brunet et Gaudreault, 2013 : 22)

La Figure 17 illustre l’emplacement des habitations collectives pour aînés sur le territoire de la MRC de Portneuf. Il y a 46 habitations collectives pour aînés (4 coopératives, 6 OBNL, 15 HLM et 21 RPA) qui offrent un total de 1 081 unités locatives (Figure 18 et détails de l’inventaire à l’Annexe 8). Ces habitations collectives sont généralement situées dans la partie est de la MRC.

Afin de bien comprendre l’ensemble du portrait de l’offre en unités locatives dans des habitations collectives pour aînés pour la région de la Capitale-Nationale, le Tableau 12 présente le nombre d’unités locatives destinées aux aînés dans les habitations collectives de la Capitale-Nationale pour chacun des territoires, par type d’habitation. Les RPA, HLM et OBNL mentionnés dans ce tableau, sont toutes des habitations destinées aux aînés. L’ensemble des coopératives d’habitation ont été incluses, et ce, peu importe leur clientèle cible – personnes seules, âgées de 50 et plus, famille, etc. Considérant que les aînés peuvent loger dans l’une ou l’autre de ces habitations, la décision a été prise de ne pas se limiter aux coopératives ciblant cette clientèle.

**Tableau 12. Nombre d’habitations collectives destinées aux aînés selon les types d’habitation, Capitale-Nationale**

Lieu	RPA	HLM	OBNL	COOP	Total
Arr. Beauport	23	7	7	24	61
Arr. Charlesbourg	12	6	6	10	34
Arr. La Cité-Limoilou	21	27	43	105	196
Arr. La Haute-Saint-Charles	11	8	7	6	32
Arr. Les Rivières	17	4	11	29	61
Arr. Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge	18	9	5	6	38
MRC de Charlevoix	3	1	4	0	8
MRC de Charlevoix-Est	4	3	4	1	12
MRC de La Côte-de-Beaupré	7	7	2	1	17
MRC de La Jacques-Cartier	3	2	4	1	10
MRC de L’Île-d’Orléans	1	0	1	0	2
MRC de Portneuf	21	15	6	4	46
Ville de L’Ancienne-Lorette	4	5	0	2	11
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	1	1	1	0	3
Wendake	–	1	–	–	1
<b>TOTAL</b>	<b>146</b>	<b>96</b>	<b>101</b>	<b>189</b>	<b>532</b>

Source : Données compilées par l’IVPSA (Décembre 2013).

Sur le territoire de la Capitale-Nationale, c’est dans l’arrondissement La Cité–Limoilou que se trouve la plus forte concentration d’unités locatives dans des habitations collectives pour aînés, soit 7 824 unités, ou 32,5 % de l’offre régionale (24 107 unités). Cet arrondissement accueille le plus grand nombre d’unités en coopératives, en OBNL et en HLM de la région. Ce sont les arrondissements Les Rivières et Sainte-Foy–Sillery–

Cap-Rouge qui regroupent le plus d'unités en RPA sur le territoire. Alors que les 1 081 unités locatives de la MRC de Portneuf représentent 4,5 % des unités locatives de la Capitale-Nationale.

Il faut noter que l'organisation des habitations collectives sur le territoire de Wendake diffère de ce qui prévaut dans les autres secteurs géographiques de la Capitale-Nationale. Un ensemble de 28 unités de type HLM sont offerts à Wendake (voir Tableaux 12 et 13). En plus de ces unités, la Résidence Marcel Sioui détient un permis du MSSSQ de 12 lits CHSLD privés non conventionnés. (Wendake, 2013) Elle n'a donc pu être incluse dans ce dénombrement. Pour plus de détails, consulter le document « *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés. Constats et perspectives : Wendake* ».

**Tableau 13. Unités locatives en habitations collectives destinées aux aînés selon les types d'habitation, nombre et pourcentage, Capitale-Nationale**

Lieu	RPA		HLM		OBNL		COOP		Total	
	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%	Nb.	%
Arr. Beauport	1 662	63,3%	355	13,5%	213	8,1%	394	15,0%	<b>2 624</b>	<b>10,9%</b>
Arr. Charlesbourg	1 574	67,4%	343	14,7%	192	8,2%	226	9,7%	<b>2 335</b>	<b>9,7%</b>
Arr. La Cité-Limoilou	1 862	23,8%	1 659	21,2%	2 215	28,3%	2 088	26,7%	<b>7 824</b>	<b>32,5%</b>
Arr. La Haute Saint-Charles	523	40,0%	288	22,0%	288	22,0%	208	15,9%	<b>1 307</b>	<b>5,4%</b>
Arr. Les Rivières	2 019	53,5%	236	6,3%	711	18,8%	809	21,4%	<b>3 775</b>	<b>15,7%</b>
Arr. Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge	1 976	62,3%	639	20,1%	390	12,3%	168	5,3%	<b>3 173</b>	<b>13,2%</b>
MRC de Charlevoix	24	23,1%	20	19,2%	60	57,7%	0	0,0%	<b>104</b>	<b>0,4%</b>
MRC de Charlevoix-Est	35	18,7%	76	40,6%	56	29,9%	20	10,7%	<b>187</b>	<b>0,8%</b>
MRC de La Côte-de-Beaupré	380	59,4%	138	21,6%	61	9,5%	61	9,5%	<b>640</b>	<b>2,7%</b>
MRC de La Jacques-Cartier	59	27,2%	63	29,0%	85	39,2%	10	4,6%	<b>217</b>	<b>0,9%</b>
MRC de L'Île-d'Orléans	27	52,9%	0	0,0%	24	47,1%	0	0,0%	<b>51</b>	<b>0,2%</b>
MRC de Portneuf	632	58,5%	238	22,0%	132	12,2%	79	7,3%	<b>1 081</b>	<b>4,5%</b>
Ville de L'Ancienne-Lorette	430	73,4%	120	20,5%	0	0,0%	36	6,1%	<b>586</b>	<b>2,4%</b>
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures	143	81,7%	15	8,6%	17	9,7%	0	0,0%	<b>175</b>	<b>0,7%</b>
Wendake	0	–	28	100%	0	–	0	–	<b>28</b>	<b>0,1%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 346</b>	<b>47,1%</b>	<b>4 218</b>	<b>17,5%</b>	<b>4 444</b>	<b>18,4%</b>	<b>4 099</b>	<b>17,0%</b>	<b>24 107</b>	<b>100%</b>

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Le tableau 13 indique aussi le nombre et la proportion des différentes unités locatives pour chaque secteur géographique. Il ressort que dans la MRC de Portneuf, près de six unités sur dix (58,5 %) offertes par les habitations collectives sont offertes par des RPA. Les 132 unités locatives situées dans les OBNL pour aînés de la MRC représentent 12,2 % de l'ensemble des unités en habitation collective de la MRC, alors que celles en HLM pour aînés (238) constituent 22 % de l'offre. Les 79 unités locatives offertes par les

quatre coopératives représentent 7,3 % des unités locatives offertes par des habitations collectives dans la MRC de Portneuf.

### Les services dans les habitations collectives

De façon générale, au Québec, les RPA et certains OBNL offrent des services variés aux résidents. Les coûts de plusieurs de ces services ne sont pas inclus dans les frais du loyer mensuel de base, ils sont décrits dans une annexe au bail. D'autre part, les services d'une même catégorie (par ex. les repas) ne sont pas tous offerts de la même façon dans toutes les habitations collectives pour aînés du Québec. Les paragraphes qui suivent décrivent les différents types de services pouvant être offerts, et les différents niveaux de services pouvant exister dans les habitations collectives.

Certaines habitations collectives offrent des services de repas. Toutefois, selon l'habitation collective, cette offre signifie que les résidents ont accès à trois repas par jour ainsi qu'à des collations, alors que dans d'autres habitations collectives, cela signifie qu'ils peuvent accéder à un ou deux repas par jour. Certains services supplémentaires sont aussi parfois offerts, comme le service de plateaux de repas à la chambre ou le service aux tables. Il doit être mentionné que les résidences privées peuvent avoir recours à un éventail de services publics et communautaires offerts par les CLSC ou les organismes communautaires de leur région.

Lorsqu'une habitation collective offre des soins infirmiers, cela signifie qu'il y a un infirmier présent dans l'habitation qui peut, entre autres, effectuer la prise de tension artérielle ou soigner des plaies. Les services d'assistance personnelle comprennent généralement les services d'aide au bain, d'aide à l'hygiène et à l'habillage, les soins d'incontinence, ou l'aide à la mobilisation.

**Tableau 14. Nombre d'habitations collectives pour aînés avec services, selon le type de services, MRC de Portneuf**

Services	Nombre d'habitations collectives
Repas	22
Assistance personnelle	19
Soins infirmiers	6
Aide domestique	21
Loisirs	21
Sécurité	22
<b>Total d'habitations collectives avec services sur le territoire</b>	<b>22</b>
<b>Total d'habitations collectives sur le territoire</b>	<b>46</b>

Source : MSSS, *Registre des résidences privées pour aînés*, 2013.

Les services d'aide domestique peuvent comprendre l'aide à la préparation des repas, l'entretien des vêtements, l'entretien ménager, ou l'entretien de la literie. Lorsque des services de loisirs sont offerts, c'est qu'il y a des activités ou des sorties organisées par l'habitation collective. Finalement, selon l'habitation collective, le service de sécurité peut comprendre la présence d'un gardien 24 heures sur 24 ou la présence d'un système interne d'appel à l'aide (MSSS, 2013).

Selon les données rendues disponibles par le MSSS en 2013, les 21 RPA et un des OBNL de la MRC de Portneuf offrent des services de sécurité. Parmi les habitations collectives pour aînés de la MRC de Portneuf, 25 sont certifiées et 22 offrent des services de repas et de sécurité; 19 offrent des services d'assistance personnelle, de l'aide domestique, des services de loisirs et de sécurité. Selon le Registre des résidences privées pour aînés (MSSS, 2013), les sept RPA qui offrent des services de soins infirmiers offrent aussi l'ensemble des autres services. (Tableau 14).

## 2.4 DISPONIBILITÉ DES HABITATIONS

Depuis l'an 2000, la région métropolitaine de recensement de Québec (RMR), à l'image du Québec et du Canada, est aux prises avec un faible taux d'inoccupation dans le marché locatif. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) note, dans son rapport publié à l'automne 2012, que « les régions de Saguenay et de Québec présentent encore les plus faibles taux d'inoccupation parmi les RMR (2 %) » (SCHL, 2012).

Selon la SCHL (2012), le taux d'inoccupation des logements locatifs a tout de même connu une hausse au cours des quatre dernières années à l'échelle de la région métropolitaine de Québec. La carte de la RMR de Québec, divisée selon les zones définies par la SCHL, est présentée à l'Annexe 9. (SCHL, 2013b) Les zones définies par

La **RMR** (région métropolitaine de recensement) de Québec comprend le TÉ de Québec, la MRC de L'Île-d'Orléans, la ville de Lévis et une partie de la MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré.

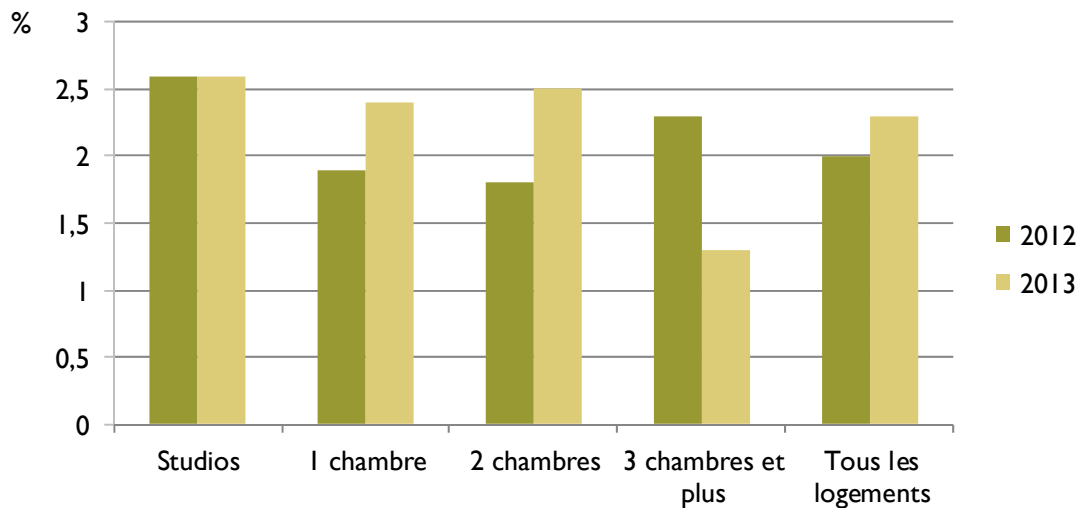
La zone **Capitale-Nationale rurale** comprend les territoires de la région qui ne sont pas incluses dans la RMR de Québec (dont les MRC de Portneuf, de Charlevoix et de Charlevoix-Est).

la SCHL ne correspondent pas exactement aux limites des arrondissements et des MRC de la région, il est tout de même possible d'établir certains parallèles entre les deux découpages géographiques. La MRC de Portneuf se trouve à l'extérieur de cette RMR dans une zone appelée « Capitale-Nationale rurale ». (SCHL, 2013a) Toutefois, les données sur cette zone n'étaient disponibles que pour les résidences pour personnes âgées.

À la rareté des logements locatifs de la région de la Capitale-Nationale s'ajoute, dans certains secteurs des MRC de Portneuf, de Charlevoix et de Charlevoix-Est une particularité qui influence la disponibilité des habitations. En effet, l'augmentation de

l'évaluation foncière dans certains secteurs – liés entre autres à leur statut de zone de villégiature à proximité de Québec – affecte la capacité d'accéder à la propriété. Du même souffle, l'augmentation des taxes municipales et du coût des maisons peuvent inciter certains propriétaires de longue date à vendre leur maison, parce qu'ils n'ont pas les ressources financières pour payer cette augmentation de coûts.

**Figure 19.**  
**Inoccupation**  
**(en %), des**  
**logements**  
**locatifs selon**  
**le nombre**  
**de chambres,**  
**RMR de**  
**Québec,**  
**2012-2013**



Source : SCHL (2013c). *Rapport sur le marché locatif*, automne 2013.

La figure 19 présente les taux d'inoccupation des logements locatifs de la RMR de Québec en 2012 et 2013 (Données complètes à l'Annexe 10). Ces données contribuent à mieux connaître l'ensemble du contexte des logements de location. Ce contexte influence la disponibilité des logements ayant le potentiel de répondre aux besoins des personnes âgées. Dans la RMR (région métropolitaine de recensement) de Québec, le marché locatif général s'est très légèrement assoupli entre 2012 et 2013.

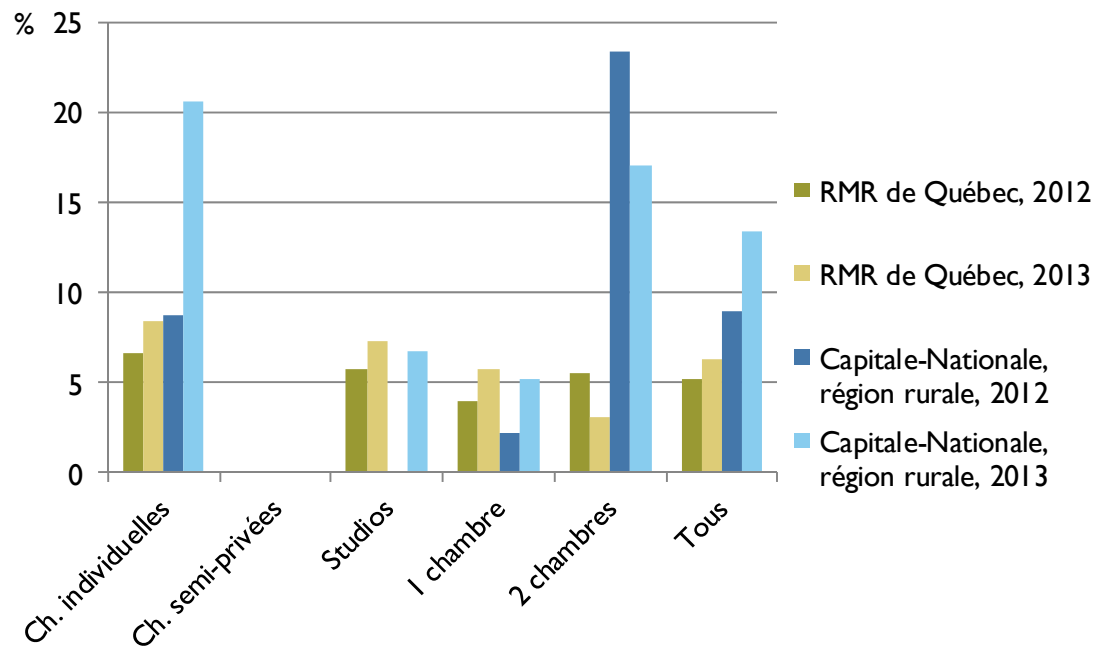
Le taux d'inoccupation pour l'ensemble des logements de la RMR de Québec atteignait 1,6 % en 2011 et 2,0 % en 2012. Ce sont les logements comprenant des studios qui ont le taux d'inoccupation le plus élevé (2,6 % en 2012), ce sont donc le type de logements le plus disponible de la RMR, quoique le marché locatif demeure restreint dans son ensemble. Les logements d'une ou deux chambres présentent un taux d'inoccupation de 1,9 % et 1,8 % en 2012. En 2013, pour tous les types de logements, les taux d'inoccupation se situent en deçà du niveau d'équilibre généralement reconnu de 3 % (IRIS, 2006). Ce seuil devrait normalement permettre à la fois aux propriétaires de louer rapidement et aux locataires de trouver rapidement un logement.

### Taux d'inoccupation dans les RPA

En ce qui a trait aux résidences pour les personnes âgées, le taux d'inoccupation des places standards en résidences privées pour aînés (RPA) a légèrement augmenté au Québec en 2013, selon les données de la SCHL. Ce taux atteignait 8,7 % en février 2013,

une légère hausse par rapport à la même période l'année précédente (8,4 %) pour l'ensemble du Québec.

**Figure 20.**  
**Inoccupation**  
**(%) des**  
**places**  
**standards**  
**par type**  
**d'unité**  
**(RPA),**  
**Capitale-**  
**Nationale**  
**rurale et**  
**RMR de**  
**Québec,**  
**2012-2013**



Source : SCHL (2013b). *Rapport sur les résidences pour personnes âgées.*

La RMR de Québec présentait un taux d'inoccupation des places standards estimé à 6,3 % en 2013, ce qui représente une légère détente par rapport au taux de 2012 qui était de 5,2 %. Le taux d'inoccupation a augmenté dans tous les types d'unités, sauf pour les appartements de deux chambres. Cette augmentation représente une « détente » du marché, puisqu'un plus grand nombre d'unités locatives sont disponibles pour les personnes en recherche de logement. Malgré cela, la SCHL affirme que parmi les grands centres urbains de la province, c'est la RMR de Québec qui présente les conditions de marché les plus serrées, et donc où les logements en location sont le moins disponibles. (SCHL, 2013b)

Dans son rapport sur les résidences pour personnes âgées de 2013 (SCHL, 2013b), la SCHL présentait des taux élevés d'inoccupation pour certains types de place standard en RPA dans la zone Capitale-Nationale rurale, qui comprend Portneuf. Par exemple, les chambres individuelles affichaient un taux d'inoccupation de 20,6 %, et celui des unités à deux chambres était de 17 % (Figure 20). Les studios et les logements à une chambre affichent des taux d'inoccupation beaucoup moins élevés (6,7 % et 5,2 %), ce qui restreint leur disponibilité. Les taux d'inoccupation pour les logements en RPA dans la RMR de Québec sont tous beaucoup moins élevés que dans la région rurale de la Capitale-Nationale, mais ce sont les mêmes types d'unités qui présentent les taux d'inoccupation les plus élevés (chambres individuelles, 8,4 %) et les moins élevés (deux chambres 3,1 %).

Dans l'ensemble de la RMR de Québec, le marché des chambres avec soins assidus s'est resserré. Le taux d'inoccupation des RPA, qui avait atteint 11,7 % en 2009 et 7,1 % en 2010, a chuté à 2,1 % en 2011, à 1,3 % en 2012 et se situe à 1,5 % en 2013.

Le temps d'attente pour accéder à un logement social est très variable selon le lieu, l'état du marché de location de même que la situation et l'âge de la personne. Les temps d'attente influencent nécessairement la disponibilité des habitations pour les personnes âgées. En 2011, le délai moyen d'attente pour avoir un logement dans un HLM, au niveau provincial, était d'environ 4 ans (ROHQ, 2012 : 1). Selon un informateur clé rencontré à l'été 2013, le temps d'attente pour accéder à un logement en HLM pour les personnes âgées se situait en moyenne, à ce moment-là, à environ 12 mois dans la MRC de Portneuf.

## 2.5 ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE DES HABITATIONS

Les aînés n'ont pas tous les mêmes capacités économiques pour accéder à un logement adapté à leurs besoins. Afin d'améliorer l'accès à ces logements, plusieurs programmes gouvernementaux offrent un soutien financier aux personnes et aux ménages démunis. Par exemple, les programmes *AccèsLogis* et *Supplément au loyer* de la SHQ facilitent l'accès au logement à des personnes à faible revenu (Portail Québec, 2013). Ces programmes ont été mentionnés par des informateurs clés de plusieurs secteurs de la Capitale-Nationale comme contribuant à l'accès au logement des personnes âgées.

### Taux d'effort médian

« Le **taux d'effort** est la proportion du revenu brut du ménage consentie pour payer la totalité des coûts du logement comprenant le loyer de base et l'ensemble des autres frais. On considère généralement que les ménages sont confrontés à une situation financière difficile lorsque leur taux d'effort est égal ou supérieur à 30 %. » (Dagenais, 2006)

Le **taux d'effort médian** représente la proportion qui sépare la population en deux groupes égaux; la moitié débourse plus que la proportion médiane de leur revenu pour se loger, et l'autre moitié débourse un montant moindre que cette médiane. Cela signifie que dans l'ensemble du Québec, la moitié des personnes locataires âgées de 65 ans et plus utilisent plus de 34,9 % de leurs revenus pour se loger (Tableau 15).

La SCHL considère le *coût du logement* comme le montant mensuel déboursé par les résidents pour occuper leur place et obtenir tous les services obligatoires. Des frais peuvent s'ajouter pour les services particuliers choisis par le locataire (comme l'accès à des services de câblodistribution). Un des indices du poids que ces coûts représentent pour le budget familial est le taux d'effort médian. Celui-ci indique la proportion du revenu que le ménage consacre aux coûts du logement. Le Tableau 15 présente en détail le taux d'effort médian des MRC de la Capitale-Nationale, pour les ménages propriétaires et les ménages locataires des personnes âgées de 65 ans et plus. Pour des raisons de confidentialité, certaines données ne sont pas fournies (nd) par Statistique Canada et par la SHQ.

Selon les dernières données publiées par la SHQ (2010b), ce taux se situait à 13,9% en 2006 pour l'ensemble des ménages privés de la MRC de Portneuf. Il s'établissait à 15 % pour les personnes âgées entre 65 et 74 ans, à 15,5 % pour le groupe des 75 à 84 ans, et à 20,7 % pour les personnes âgées de 85 ans et plus. Un ménage locataire sur quatre consacre 30 % ou plus de son revenu au logement dans la MRC de Portneuf. De plus, près d'un ménage locataire sur dix y consacre plus de 50 % « ce qui indique une situation de détresse potentielle à divers niveaux. » (Brunet et Gaudreault, 2013 : 16) La situation pour les ménages propriétaires est un peu moins difficile, puisque un ménage propriétaire sur dix consacre plus de 30 % de son revenu au logement et environ un sur vingt plus de 50%. (*ibid.*)

Ce tableau permet de constater que le taux d'effort augmente avec l'âge et que les ménages locataires présentent un taux d'effort plus élevé que celui des ménages propriétaires. Sur l'ensemble du territoire du Québec, les ménages locataires âgés entre 65 à 74 ans consacrent en effet 26,9 % de leurs revenus pour leur logement. Ce taux atteint 34,9% pour les personnes âgées de 85 ans et plus (SHQ, 2010b).

**Tableau 15. Taux d'effort médian (%) des ménages privés selon l'âge du principal soutien, et le mode d'occupation du logement, Capitale-Nationale, 2006**

Lieu	Tous les ménages (+ de 15 ans)			65-74 ans			75-84 ans			85 ans et plus		
	T	P	L	T	P	L	T	P	L	T	P	L
Le Québec	17,4	14,1	23,7	17,3	12,3	26,9	20,0	13,6	29,8	26,1	15,8	34,9
Capitale-Nationale (région)	17,2	13,9	22,6	17,1	12,2	26,4	21,0	13,5	28,8	29,5	15,2	38,6
MRC de Charlevoix	14,7	13,8	19,1	11,4	10,6	20,5	17,6	17,0	17,4	24,0	24,8	23,8
MRC de Charlevoix-Est	14,6	12,7	20,0	11,9	12,4	26,0	17,0	13,5	30,2	17,7	nd	38,8
MRC de La Côte-de-Beaupré	14,0	13,6	18,9	13,2	11,5	26,0	14,7	13,1	27,9	18,2	19,1	14,4
MRC de La Jacques-Cartier	15,0	15,2	13,4	14,0	13,7	nd	12,5	12,5	10,1	7,9	7,1	nd
MRC de L'Île-d'Orléans	12,4	11,5	17,3	9,2	8,7	15,8	10,6	nd	30,9	nd	nd	nd
MRC de Portneuf	13,9	13,3	20,9	15,0	12,7	24,3	15,5	13,4	24,0	20,7	15,2	27,4
Québec (TÉ)	17,6	13,8	22,8	18,4	12,6	26,6	23,0	12,9	30,4	32,5	14,3	38,9

Notes : *Tous les ménages*: Ensemble des ménages privés québécois (+ de 15 ans); *T*: Taux d'effort médian pour l'ensemble des ménages privés du groupe d'âge; *P*: Taux d'effort médian des ménages privés propriétaires de leur logement; *L*: Taux d'effort médian des ménages privés locataires; *nd*: données non disponibles ou non indiquées pour raison de confidentialité.

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2006*. Compilation spéciale pour le compte de la SHQ, tableau no. 21.

Le niveau et la progression du taux d'effort médian sont très semblables pour la province et la région de la Capitale-Nationale. Lorsqu'on s'attarde aux chiffres de la MRC de Portneuf, on constate que malgré la similarité dans la progression à la hausse

du taux d'effort médian des ménages locataires avec l'âge, le taux d'effort consacré au logement dans la MRC de Portneuf est moins élevé qu'ailleurs au Québec. Les résidents de la MRC doivent en effet fournir un taux d'effort médian moindre qu'ailleurs dans la région de la Capitale-Nationale.

Par exemple, le taux d'effort médian des personnes locataires âgées de 85 ans et plus dans la MRC (27,4 %) se situe à un niveau beaucoup moins élevé que celui de la région (38,6 %) ou de la province (34,9 %). Les ménages âgés entre 65 et 74 ans sont cependant ceux qui fournissent le taux d'effort médian le plus élevé des MRC de la région, mis à part les ménages du territoire équivalent de Québec.

Considérant que le revenu médian des ménages de la MRC se situe autour de 45 000 \$ en 2006 et que 50 % des municipalités montrent un revenu médian inférieur à ce niveau, Brunet et Gaudreault indiquent, dans leur étude sur la situation du logement dans la MRC, que « l'accession à la propriété devient problématique pour un grand nombre de ménages à revenus modestes, notamment ceux dont le revenu est inférieur à la médiane. Le resserrement des normes de crédit hypothécaire de la SCHL aura des répercussions pour les ménages moins capitalisés. » (Brunet et Gaudreault, 2013 : 15)

### Coûts des places standards, RPA

En ce qui a trait aux résidences privées à but lucratif pour aînés, le loyer moyen pour une place standard se situait à 1 761 \$ en 2013 pour la Capitale-Nationale – région rurale (SCHL, 2013b). Pour un studio, il est de 1 415 \$, pour un logement d'une chambre, il est de 1 687 \$ et de 1 919 \$ pour un logement de 2 chambres. Ces coûts semblaient réalistes aux informateurs clés consultés. Certains notaient toutefois que les

Une **place standard** est une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie de soins par jour) ou qui n'a pas à payer de frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus. Une **chambre avec soins assidus** est une chambre offrant au moins une heure et demie de soins par jour. (SCHL, 2013b)

RPA avec services étaient beaucoup plus dispendieuses que les OBNL et que cela influençait sans doute le taux d'effort.

Selon un récent rapport de la SCHL (2013b), le loyer mensuel moyen des places standards se situe à 1 520 \$ pour l'ensemble du Québec en 2013. La même année, dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, le loyer moyen pour une place standard s'élève à 1 600 \$. Les coûts d'un logement avec une chambre s'établissent à 1 558 \$, alors qu'ils atteignent 1 916 \$ pour un logement avec 2 chambres. Le secteur comprenant Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge et Saint-Augustin affiche le loyer moyen le plus élevé (1 914 \$) alors que le secteur

Ouest de la Rive-Sud présente le loyer le plus bas (1 352 \$). Sur la Rive-Nord, c'est le secteur Québec – basse-ville qui présente les loyers les plus bas (1 376 \$). (SCHL, 2013b)

## Coûts des logements privés

Le Tableau 16 présente le coût médian des logements privés en 2006, tel que compilé par la Société d'habitation du Québec pour l'ensemble des ménages privés (15 ans et plus) (SHQ, 2010c). Cette année-là, le coût médian que doit déboursier un ménage propriétaire dans la MRC de Portneuf se situe à 500 \$ par mois. Ce montant se situe nettement en dessous du coût médian pour un ménage propriétaire du territoire équivalent de Québec (741 \$/mois), de la Capitale-Nationale (700 \$/mois) ou de l'ensemble du Québec (717 \$).

**Tableau 16. Coût médian des logements privés selon le mode d'occupation, Capitale-Nationale, 2006**

Lieu	Propriétaires (\$ CA)	Locataires (\$ CA)	Écart entre propriétaires et locataires
Le Québec	717 \$	566 \$	151 \$
Capitale-Nationale (région)	700 \$	561 \$	139 \$
MRC de Charlevoix	451 \$	459 \$	-8 \$
MRC de Charlevoix-Est	466 \$	481 \$	-15 \$
MRC de La Côte-de-Beaupré	583 \$	467 \$	116 \$
MRC de La Jacques-Cartier	834 \$	551 \$	283 \$
MRC de L'Île-d'Orléans	476 \$	600 \$	-124 \$
MRC de Portneuf	500 \$	425 \$	75 \$
Québec (TÉ)	741 \$	572 \$	169 \$

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2006*. Compilation spéciale pour la SHQ, tab. no. 15.

Les ménages locataires de la MRC de Portneuf, quant à eux, déboursent un montant médian de 425 \$ par mois pour se loger, ce qui est aussi plus bas que le coût médian des logements pour les gens de la Capitale-Nationale (561 \$) ou du Québec (566 \$). L'écart entre les propriétaires et les locataires, qui favorise les locataires, n'est pas très grand (75 \$/mois) dans la MRC de Portneuf; surtout lorsqu'il est comparé à celui qui prévaut dans la Capitale-Nationale, 139 \$/mois, en faveur des locataires.

Tout comme les habitants de nombreuses régions rurales, la majorité de la population de la MRC de Portneuf est propriétaire de son logement (Tableau 17). En 2006, le taux de propriété de la MRC de Portneuf se situe à 77,5 %, ce qui représente 15 245 ménages. Il est intéressant de noter que parmi les municipalités qui comportent 1 000 logements privés ou plus, Saint-Basile, Pont-Rouge, Neuville et Cap-Santé présentent un taux de propriété variant entre 80 % et 88 %, alors que Donnacona et Saint-Marc-des-Carières présentent des taux de propriété de 62 % et 68 % respectivement.

**Tableau 17. Mode d'occupation des logements, ménages privés, MRC de Portneuf, 2006**

Lieu	Nombre total de ménages privés	Propriétaires		Locataires	
	N	N	%	N	%
Le Québec	3 185 680	1 917 735	60,2 %	1 267 940	39,8 %
MRC de Portneuf	19 670	15 245	77,5 %	4 425	32,5 %
Cap-Santé	1 095	960	87,7 %	135	12,3 %
Deschambault-Grondines	885	700	79,1 %	185	20,9 %
Donnacona	2 415	1 495	61,9 %	920	38,1 %
Lac-Sergent	195	185	94,9 %	10	5,1 %
Neuville	1 465	1 270	86,7 %	195	13,3 %
Pont-Rouge	2 940	2 400	81,6 %	540	18,4 %
Portneuf	1 370	1 080	78,8 %	290	21,2 %
Rivière-à-Pierre	305	270	88,5 %	35	11,5 %
Saint-Alban	500	405	81,0 %	95	19,0 %
Saint-Basile	1 090	875	80,3 %	215	19,7 %
Saint-Casimir	670	520	77,6 %	150	22,4 %
Sainte-Christine-d'Auvergne	230	200	87,0 %	30	13,0 %
Saint-Gilbert	125	105	84,0 %	20	16,0 %
Saint-Léonard-de-Portneuf	450	375	83,3 %	75	16,7 %
Saint-Marc-des-Carrières	1 170	795	67,9 %	375	32,1 %
Saint-Raymond	3 975	3 005	75,6 %	970	24,4 %
Saint-Thuribe	130	120	92,3 %	10	7,7 %
Saint-Ubalde	655	490	74,8 %	165	25,2 %

Sources : Statistique Canada, *Recensement de 2006*, tableau normalisé no. 97-554-XCB2006023; calculs de la SHQ, Tableaux 03-\_1 « Ménages privés selon le mode d'occupation du logement, 2006 » et Tableaux 03-\_3 « Ménages privés selon le mode d'occupation du logement, 2001-2006 ».

À titre de comparaison, la même année, le taux de propriété s'établit à 58,4 % dans la région de la Capitale-Nationale et à 60,2 % à l'échelle de la province. Et c'est à Saint-Thuribe et Lac-Sergent que les proportions de propriétaires sont les plus élevées, 92,3 % et 94,9 % respectivement. La localité qui accueille le plus de locataires est Saint-Raymond, avec 970 ménages locataires, mais c'est à Donnacona que se trouve la plus forte proportion de ménages locataires, à 38 % (920 ménages).

En 2006, parmi les 4 425 ménages locataires de la MRC de Portneuf, 705 ménages sont soutenus par une personne âgée entre 65 ans et 74 ans, 670 par une personne âgée de 75 ans et plus. Cela signifie que le principal soutien de 31 % des ménages locataires de la MRC de Portneuf est âgé de 65 ans et plus. (SHQ, 2010a)

## 2.6 ACCEPTABILITÉ DES HABITATIONS

Une fois l'accès économique aux logements exploré, il importe de se pencher sur l'acceptabilité des habitations. Un des concepts centraux pour définir l'acceptabilité d'un lieu est celui de *besoins impérieux*, tels que définis par la SCHL:

« On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité,

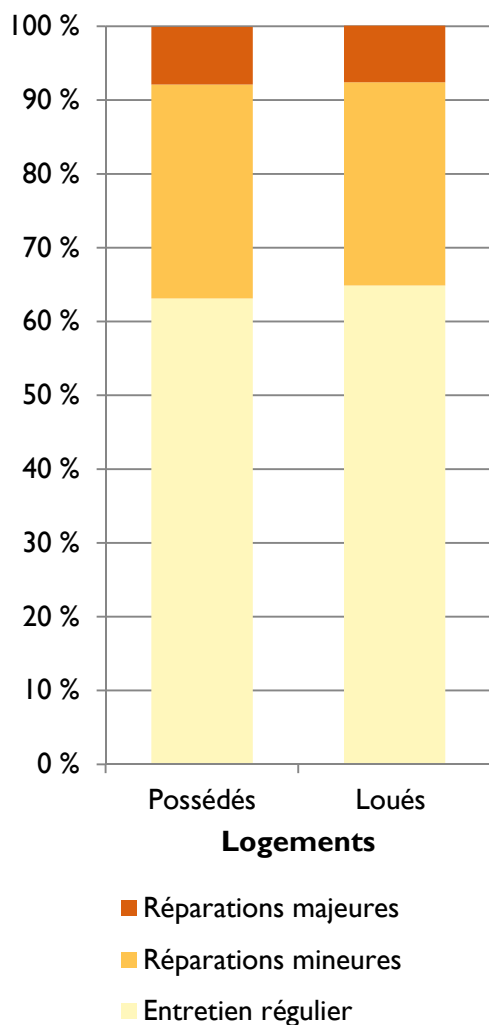
taille et abordabilité [sic]) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes d'occupation) situés dans sa localité. » (2013a)

Selon cette définition, la SCHL considère qu'un logement : est de qualité convenable s'il ne nécessite pas de réparations majeures; est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt; et, est de taille convenable s'il comprend suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage.

Afin d'évaluer si les logements sont de qualité convenable, la SHQ effectue des études rapportant les besoins de réparations des logements, tels qu'estimés par les locataires et les propriétaires. Les données disponibles actuellement datent de 2006. Pour la RMR de Québec, la proportion de ménages en situation de besoins impérieux en matière de logement est passée de 14% en 1996 à 9% en 2006. Dans l'ensemble du Québec, en 2006, cette proportion s'élevait à 11% en milieu urbain et à 7% en milieu rural (SHQ, 2009).

Selon les données les plus récentes disponibles sur le sujet pour la région de la Capitale-Nationale, 25 % des logements loués nécessiteraient des réparations mineures, alors que 8% auraient besoin de réparations majeures. Ces proportions sont très semblables à celles rapportées pour la MRC de Portneuf (Figure 21), tant pour les ménages propriétaires que pour les ménages locataires. Vingt-

**Figure 21. Besoins de réparations estimés par les propriétaires et les locataires de la MRC de Portneuf**



Source : SHQ (2009). Compilation spéciale pour la SHQ de données de Statistique Canada, Recensement 2006, effectuée en 2010, tableau n 36, calculs de la SHQ.

huit pour cent (28 %) des ménages locataires et 29 % des ménages propriétaires évaluent que leur logement aurait besoin de réparations mineures, alors que 8 % auraient besoin de réparations majeures. L'Annexe 11 présente des données plus détaillées sur les besoins en réparation pour l'ensemble des MRC de la Capitale-Nationale.

#### POINTS SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS

- Au Québec, 90 % des personnes âgées vivent en ménage privé et 10 % en ménage collectif.
- Alors que la moitié (49,4 %) des personnes de 65 ans et plus en ménage privé au Québec vit dans des maisons individuelles, cette proportion atteint 76,7 % dans la MRC de Portneuf. La forte majorité des municipalités de la MRC témoigne de ce phénomène. Dans trois municipalités plus petites, l'ensemble (100 %) des femmes âgées de 65 ans et plus vivent dans ce type d'habitation (Saint-Thuribe, Sainte-Christine-d'Auvergne et Saint-Gilbert).
- Toutefois, la situation à Donnacona fait exception. Dans cette municipalité, 51,9 % des femmes et 65,1 % des hommes âgés en ménage privé vivent dans des maisons individuelles, mais entre 13 % à 20 % des aînés vivent dans des duplex et dans des immeubles de moins de 5 étages. Ce sont deux types de logements qui ne sont pas toujours faciles à adapter aux besoins des personnes en perte d'autonomie.
- Dans la MRC de Portneuf, 80 % des hommes et 72 % des femmes vivant en ménage privé habitent dans une maison individuelle.
- Même si, en vieillissant, les aînés tendent à se déplacer des maisons individuelles vers d'autres types de logements, ils demeurent toutefois assez nombreux (69 %) à y rester lorsqu'ils sont âgés de 85 ans et plus.
- Il y a 46 habitations collectives pour aînés sur le territoire de la MRC de Portneuf : 15 HLM, 6 OBNL, 4 coopératives et 21 RPA. Elles offrent un total de 1 081 unités locatives. Vingt-six (25) de ces 46 habitations collectives sont certifiées. Les 21 RPA et un des OBNL de la MRC de Portneuf offrent des services de sécurité. Les six RPA qui offrent des services de soins infirmiers offrent aussi l'ensemble des autres services.
- En tant que zone rurale, les informations sur le taux d'inoccupation des logements est difficile à obtenir pour la MRC de Portneuf. Toutefois, selon les données disponibles, il semble que le taux d'inoccupation des places standards dans les RPA soit beaucoup plus élevé dans la zone Capitale-Nationale rurale de la SCHL que dans la RMR de Québec. Cela suppose qu'il y aurait à une plus grande disponibilité de ce type de logement dans la MRC.

#### POINT SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS (SUITE)

- La présence de 4 coopératives offrant 79 unités locatives sur le territoire de la MRC de Portneuf est un phénomène particulier pour une région principalement rurale. Ces unités représentent près de la moitié des 206 unités locatives en coopératives situées à l'extérieur des limites de la ville de Québec. La très forte majorité des unités locatives en coopératives d'habitation sont en effet situées à Québec (3 893 unités).
- Trois programmes gouvernementaux de soutien financier contribuent à améliorer l'accès au logement pour les personnes âgées plus démunies économiquement (*AccèsLogis, Logement abordable et Supplément au loyer*).
- Le taux d'effort médian des ménages privés composés de personnes âgées de 65 ans et plus se situe à 13,9 % dans la MRC de Portneuf, un niveau inférieur à la région de la Capitale-Nationale (17,2 %) et du Québec dans son ensemble (17,4 %).
- Dans la MRC de Portneuf, comme dans l'ensemble des territoires analysés, le taux d'effort médian des ménages privés tend à augmenter avec l'âge chez les aînés – passant de 15 % pour les 65-74 ans, à 21 % pour les personnes de 85 ans et plus. Toutefois, le taux d'effort médian est beaucoup moins élevé dans la MRC de Portneuf que dans la Capitale-Nationale ou le Québec, toutes catégories confondues.
- Le coût des logements privés est généralement moins élevé pour les ménages locataires que pour les ménages propriétaires au Québec et dans la Capitale-Nationale. Ce phénomène s'avère aussi dans la MRC de Portneuf où les ménages locataires paient 75 \$ de moins par mois pour se loger.
- La proportion de logements nécessitant des réparations majeures est faible, tant pour les logements locatifs, que les logements possédés.

### 3. L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

L'environnement de services fait référence aux ressources présentes dans le milieu où les aînés habitent. Quels sont les services auxquels ils peuvent accéder? Peuvent-ils accomplir leurs activités ou continuer à jouer leurs rôles sociaux? Existe-t-il des lieux publics auxquels ils peuvent accéder pour socialiser?

Ce chapitre traite de l'accessibilité géographique à différents services, lieux et commerces. Plus particulièrement, il est question de la présence d'espaces verts et d'équipement récréatifs; des espaces de participation sociale, communautaires et de loisirs offerts dans la région; de l'accès à des services de transport collectif; de la présence de services de santé et de services sociaux; de l'accès à des commerces alimentaires; ainsi qu'à la présence de centres commerciaux et autres services.

#### 3.1 ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS

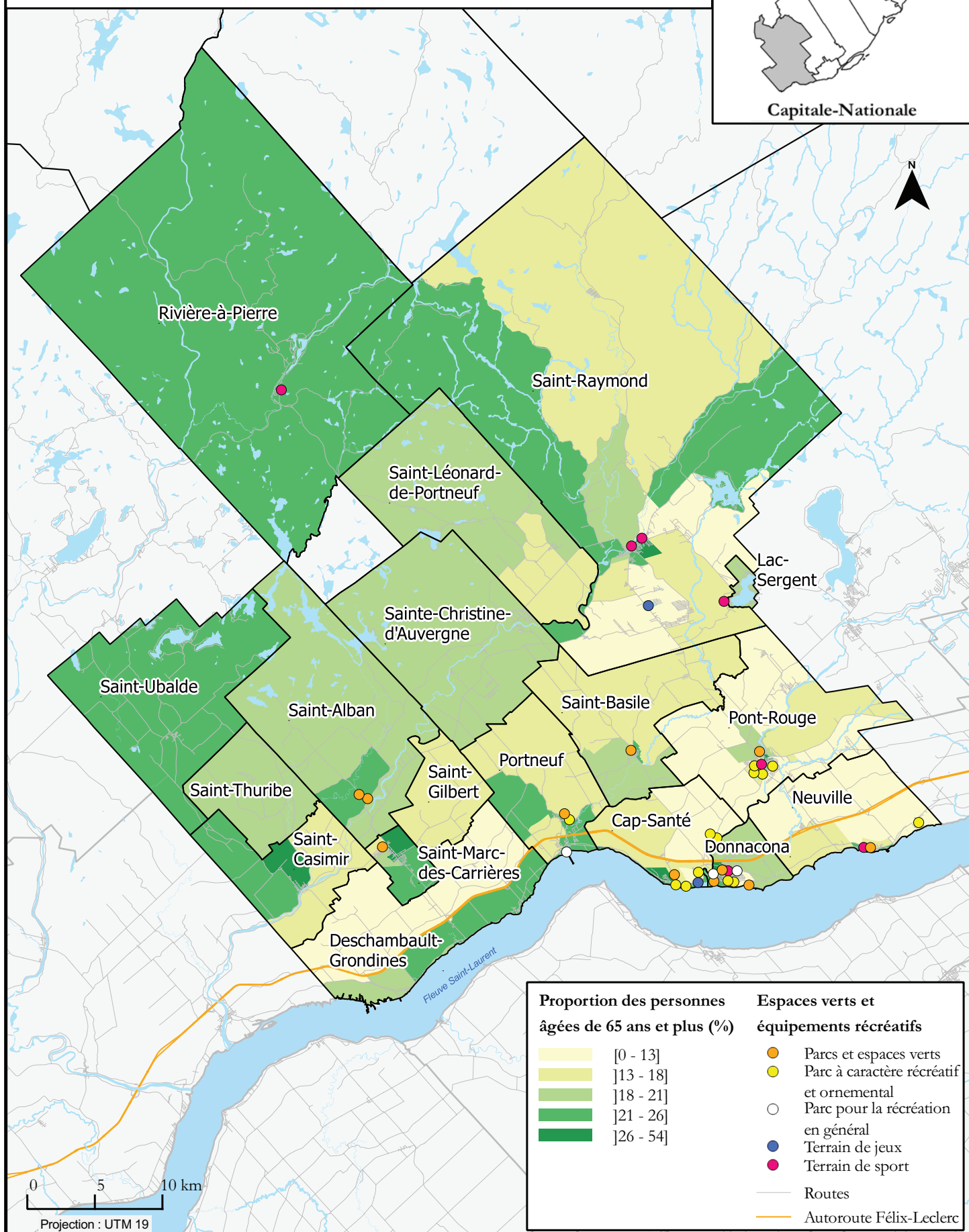
Les espaces et les parcs publics contribuent à créer un espace où il fait bon vivre. Leur accessibilité augmente la qualité de vie des personnes qui demeurent à proximité. Selon Stephen Vida de l'INSPQ (2011), la présence d'espaces verts est associée à plusieurs effets positifs sur la santé physique et mentale de la population. La carte de la Figure 22 présente l'emplacement des espaces verts parcs et équipements de la MRC de Portneuf, tels que dénombrés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour tracer le portrait des différents territoires québécois. Cette instance est devenue le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au mois d'avril 2014. Dans le cadre de ce projet, la dénomination MAMROT a été maintenue.



Il doit être noté qu'il existe certains espaces verts d'initiative privée qui sont fréquentés par la population. Ces espaces peuvent ne pas avoir été inclus dans la source de données consultée. Dans le contexte de ce projet, et dans le but de faciliter la comparaison entre les différents secteurs géographiques à l'étude, les espaces verts, parcs et équipements ont été regroupés en utilisant les définitions contenues par les Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) (MAMROT, 2013), et qui sont utilisées par le MAMROT. Les données proviennent de l'INSPQ, plus particulièrement de leur indicateur de l'accessibilité aux services. Bien que plusieurs municipalités recensent un plus grand nombre de parcs et espace verts que ceux identifiés dans ces données, il n'existe pas de banque de données uniforme présentant tous les parcs et espaces verts de la région. D'autre part, il doit être mentionné que la base de données du MAMROT ne contient que les parcs de juridiction municipale.

Les **parcs, espaces verts et équipements** décrits dans ce document comprennent les lieux aménagés tels que des **Équipements récréatifs** dont les *terrains de jeux*. Ces derniers peuvent « comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles :

Figure 22. Carte des espaces verts, parcs et équipements, MRC de Portneuf



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)  
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. Le *Terrain de sport* comprend « un terrain de jeux, des pistes pour les compétitions et les sports; il peut y avoir des gradins; il est codifié séparément lorsqu'il est indépendant d'une autre activité. » Ainsi, les espaces verts sont nommés « terrains de sport » lorsqu'ils sont consacrés à l'activité sportive et qu'ils ne sont pas utilisés pour des activités récréatives ou de loisirs d'une autre nature.

Le *Parc à caractère récréatif et ornemental* s'inscrit dans la catégorie **Espaces verts**. Ce type de parc est « aménagé pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues. » Le *Parc pour la récréation en général* « peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. » (MAMROT, 2013)

Ainsi, selon les données de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ, 2012) et basé sur ses définitions, la MRC de Portneuf offre à ses résidents 36 parcs et espaces verts (Figure 22), dont 13 sont des parcs à caractère récréatif et ornemental. Un document disponible en ligne sur le site de la Société d'aide au développement de la collectivité de Portneuf (SADC, 2014) indique, pour chacune des municipalités du territoire, la liste des lieux de loisirs pour chacune des municipalités. Ces lieux incluent à la fois des parcs, des salles de rencontre, des patinoires, et divers lieux de pratique sportive.

Selon ces données, les municipalités de la MRC de Portneuf offrent aussi accès à des sentiers pédestres, des pistes cyclables, des accès au fleuve, des parcs de quartier, des patinoires extérieures, et une variété de terrains pour pratiquer des sports tels le tennis, le volley-ball ou le soccer. Les lieux identifiés dans ces documents sont plus nombreux que ceux recensés par le MAMROT et qui sont présentés dans le présent document, puisque les définitions de « parcs » diffèrent entre les deux sources.

D'autre part, un document produit par la MRC de Portneuf établit une liste d'infrastructures accessibles pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, des troubles envahissants du développement ou une déficience physique (DI-TED-DP). Cette liste permet aussi d'identifier des lieux accessibles aux personnes âgées qui vivent une perte d'autonomie ou dont la mobilité est réduite. Dans ce document, on constate qu'il existe, dans une dizaine de municipalités, de nombreuses installations adaptées. Mentionnons, entre autres, la présence de nombreux parcs de quartier, de sentiers pédestres et d'activité physique, d'aré纳斯 (à Donnacona et à Saint-Raymond) de même que de lieux extérieurs de rencontre.

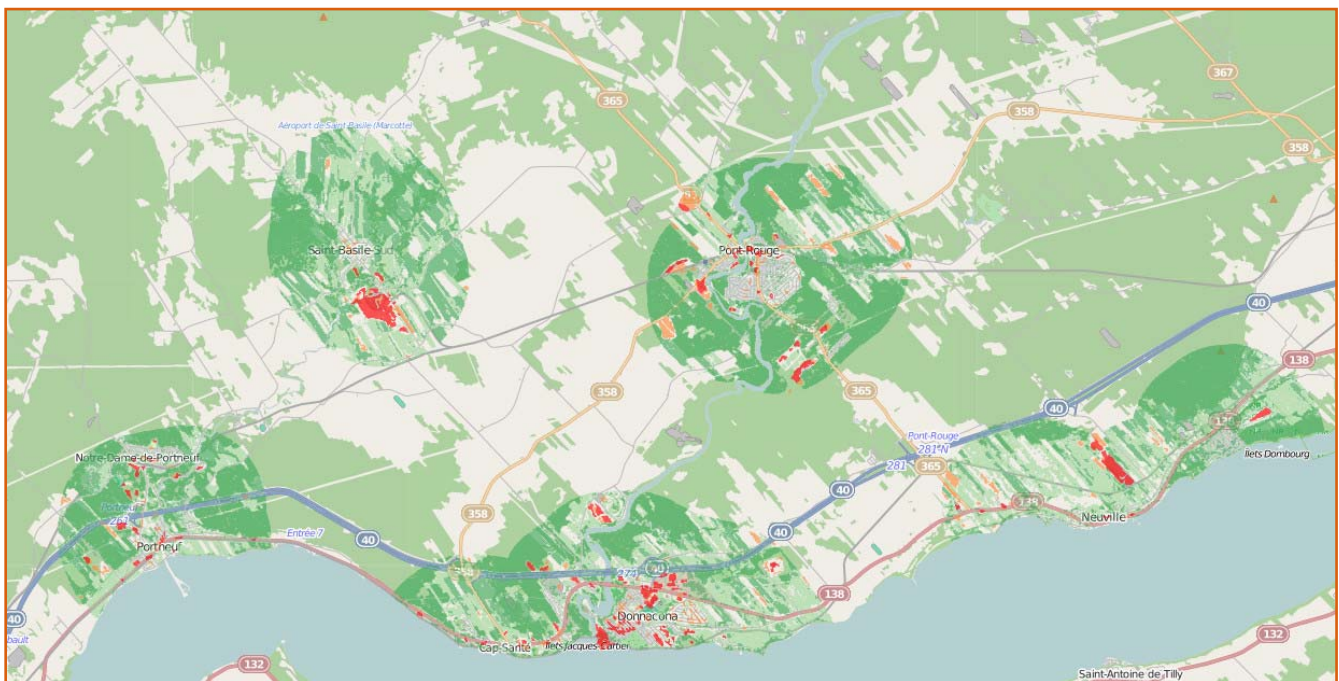
Un participant à la rencontre sectorielle tenue en juin 2014 mentionnait plus spécifiquement qu'il existe, à Donnacona, un parc comportant un « Sentier Vitalité ». Ce

sentier est un circuit d'entraînement complet qui se pratique sur 10 bancs de parcs (10 stations). Sur chacun des bancs, une affiche décrit l'exercice à exécuter et les étirements appropriés. Ce sentier est intégré au Parc Donnacona. Ce participant mentionnait aussi la présence du Parc de l'âge d'or et d'un poste multifonctionnel qui longe la route 138.

### Îlots de chaleur

« Quand il fait chaud, il fait plus chaud dans les villes que dans les campagnes environnantes. L'expression *îlots de chaleur urbains* désigne cette différence de température. » (INSPQ, 2001) L'Institut national de santé publique du Québec indique que la « température dans les villes peut atteindre jusqu'à 12 °C de plus que dans les régions aux alentours. » (INSPQ, 2001) Ces zones plus chaudes affectent tout particulièrement les personnes âgées, puisqu'elles sont « prédisposées à des troubles liés à la chaleur, notamment en raison des changements physiologiques associés au vieillissement. » (Giguère, 2009)

Figure 23. Carte des îlots de chaleur, MRC de Portneuf, 2011



Légende : ■ Plus frais; ■ Frais; ■ Chaud; ■ Très Chaud

Source : Institut national de santé publique du Québec (2014). *Îlots de chaleur/fraîcheur urbains et température de surface*. Consulté en ligne le 17 janvier 2014 à <http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee> et à <http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/golocmsp/?id=temperature>

En contribuant à la création de « smog », à la diminution de la qualité de l'air à l'intérieur des habitations, en augmentant les risques de malaises plus ou moins graves,

Dans ce document, la **participation sociale** comprend : des interactions sociales se déroulant en contexte individuel et en contexte de groupe; des activités ou démarches collectives; des activités bénévoles ou de l'aide informelle; et des engagements citoyens ou militants. Autrement dit, lorsqu'une personne participe socialement, elle interagit ou effectue des activités avec d'autres.

ce phénomène contribue à complexifier la réalité des personnes âgées vivant dans ces secteurs. La présence d'espaces verts contribue à diminuer le nombre et l'étendue des îlots de chaleur.

En tant que région rurale, la MRC de Portneuf profite d'un environnement frais pendant la période estivale. Cependant, dans les quatre principales zones urbanisées de la MRC, quelques secteurs subissent les effets des îlots de chaleur. La Figure 23 montre, en effet, la présence de zones « chaudes » et « très chaudes » au centre de Saint-Basile, Pont-Rouge, Neuville et Donnacona. La zone

chaude de Saint-Basile est particulièrement concentrée dans le secteur sud-ouest de la municipalité. Ces îlots de chaleur sont cependant moins nombreux que les espaces identifiés par l'INSPQ comme étant « frais » et « plus frais » autour de ces municipalités. La carte interactive de l'INSPQ ne présentait pas d'îlots de chaleur pour la zone de Saint-Raymond.

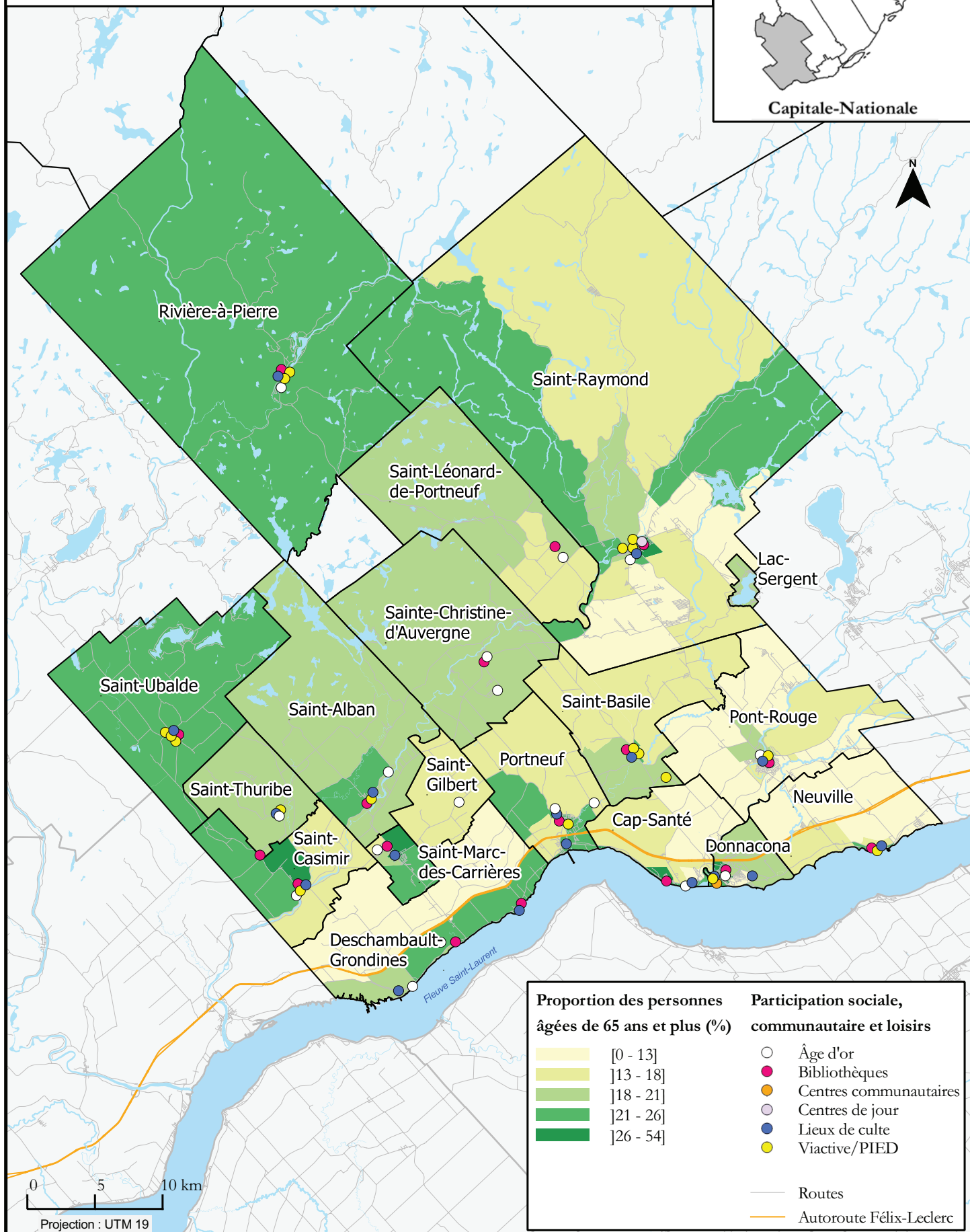
### 3.2 ESPACES DE PARTICIPATION SOCIALE, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS

La capacité des personnes « d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer », et donc de participer socialement, constitue le cœur de la définition de la « santé » selon la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSS, L.R.Q., chapitre S-4.2, voir le Lexique pour plus de détails).

Afin de mieux saisir les possibilités de participation sociale offertes aux personnes âgées de la MRC de Portneuf, les paragraphes suivants tracent le portrait d'espaces de participation sociale, des organismes et des lieux de rassemblement recensés (Tableau 18). La catégorie *Âge d'or* dans ce tableau comprend les regroupements d'aînés présents sur le territoire, qu'ils soient ou pas affiliés à la FADOQ. Les lieux de culte et les bibliothèques du réseau des bibliothèques de la Capitale-Nationale sont quelques-uns des lieux où se déroulent les activités sociales organisées par la collectivité.

Les programmes PIED et VIACTIVE visent à améliorer la santé physique et sociale des aînés. « Le programme PIED (Programme Intégré d'Équilibre Dynamique), animé par un professionnel de la santé est offert gratuitement aux gens de 65 ans et plus qui sont préoccupés par les chutes ou par leur équilibre, » alors que le programme VIACTIVE, créé par Kino-Québec en 1988, s'adresse aux personnes de 50 ans et plus afin de « faire bouger les aînés gratuitement de façon sécuritaire tout en s'amusant. » (FADOQ, 2014) Le CSSS de Portneuf offre le programme Marche (qui comprend des activités Équilibre

**Figure 24. Carte des lieux de participation sociale et de loisirs, MRC de Portneuf**



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)  
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

et PIED) sur l'ensemble du territoire. Les lieux PIED recensés dans ce projet sont ceux qui sont publicisé par la FADOQ.

Dans le cadre de ce projet, la participation des aînés dans ces associations et lieux n'a pu être documentée. Par contre, identifier les lieux de participation qui sont présents sur le territoire peut servir de piste de réflexion ou de levier pour l'action à l'échelle locale. La carte des lieux de participation sociale et des lieux de culte est présentée à la Figure 24.

Les centres communautaires recensés dans le cadre de ce projet correspondent aux centres de loisirs ayant comme mission « de favoriser le développement holistique de la personne, de soutenir la famille et d'encourager l'implication des citoyens dans leur communauté locale, et ce, au moyen du loisir communautaire, de l'action communautaire et de l'éducation populaire. » (Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs [FQCCL], 2010) Dans la MRC de Portneuf, un seul centre communautaire répond à ce critère.

Il existe d'autre part certains lieux agissant en tant que centres communautaires, mais n'étant pas membres de la fédération québécoise, ils ne figurent pas dans l'inventaire présenté ici. Les bases de données permettant leur recensement n'étaient pas disponibles pour les besoins de ce projet. Cela ne signifie toutefois pas que ces centres ne représentent pas des lieux importants de participation sociale pour la population. Des informateurs clés ont souligné, lors d'une rencontre effectuée en 2013, que dans leur MRC, chaque municipalité a un centre communautaire, ou à tout le moins un lieu de rencontre disponible pour les activités sociales.

**Tableau 18. Inventaire des espaces de participation et de loisirs, MRC de Portneuf**

Lieux de participation	Quantité
Âge d'Or (FADOQ)	13
Bibliothèques	17
Centres communautaires (affilié milieu de vie)	1
Centres de jour	1
Lieux de culte	17
Viactive/ PIED	18

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2013.

Dans le même esprit, le tableau et la carte indiquent la présence de 13 clubs de l'Âge d'Or. Les clubs d'Âge d'Or représentés dans le tableau sont des clubs affiliés au Réseau FADOQ (anciennement Fédération de l'Âge d'Or du Québec). En ajoutant les clubs non affiliés, il y a 21 clubs d'Âge d'Or sur le territoire de la MRC de Portneuf. (FEDMO, 2014) Il y a aussi un centre de jour itinérant qui dessert l'ensemble de la MRC de Portneuf et dont les activités se déroulent dans les municipalités de Saint-Raymond, Donnacona, Pont-Rouge et Saint-Casimir. En 2013, le CSSS a intégré au centre de jour

une halte-répit qui accueille la personne âgée afin de prévenir l'épuisement des proches aidants qui s'occupent de personnes âgées en perte d'autonomie et présentant des déficits cognitifs ou physiques. (CSSS de Portneuf, 2014)

En plus de ces lieux de participation, il y a 17 bibliothèques du réseau des bibliothèques de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches, 18 lieux pour les programmes Viactive ou PIED, ainsi que 17 lieux de culte (Tableau 18). Les églises et autres lieux de culte constituent en effet des lieux de pratique de bénévolat et de sociabilité importants. Ces lieux de rassemblement sont autant d'espaces de participation, permettant aux personnes âgées de 65 ans et plus de demeurer actives au sein de leur communauté.

La carte à la Figure 24 montre l'emplacement des divers lieux de participation sociale, communautaire et de loisirs. Répartis en constellation sur le territoire de la MRC de Portneuf, ils semblent toutefois se concentrer dans les lieux à plus forte densité de population (Donnacona, Cap-Santé, Saint-Raymond) quoique Saint-Ubalde et Rivière-à-Pierre offrent chacun un lieu de culte, une bibliothèque et quelques lieux de participation aux programmes PIED ou Viactive.

**Tableau 19. Inventaire des clubs sociaux, MRC de Portneuf**

Lieu	AFEAS	Fermières	Lions	Chevaliers de Colomb	Kiwanis	Optimistes	Filles d'Isabelle
Cap-Santé		X		X		X	
Deschambault-Grondines		X	X				
Donnacona		X		X			X
Lac-Sergent							
Neuville		X					
Pont-Rouge	X		X	X			X
Portneuf (ville)		X		X			X
Rivière-à-Pierre	X						
Saint-Alban		X					
Saint-Basile		X		X			X
Saint-Casimir		X		X			X
Sainte-Christine-d'Auvergne							
Saint-Gilbert							
Saint-Léonard-de-Portneuf							
Saint-Marc-des-Carières		X					X
Saint-Raymond		X	X	X		X	X
Saint-Thuribe							
Saint-Ubalde		X					

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2013.

La participation peut aussi s'exercer par l'intermédiaire d'associations. Dans la région de la Capitale-Nationale, selon les secteurs, différentes organisations et associations se sont implantées, comme l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), les cercles de fermières, les clubs Lions, les Chevaliers de Colomb, les clubs Kiwanis, Optimistes et les Filles d'Isabelle. Le Tableau 19 indique les associations présentes dans les municipalités du territoire de la MRC de Portneuf. Il faut toutefois y ajouter la présence du Club Rotary à Donnacona et celle du Mouvement des femmes chrétiennes à Donnacona, Portneuf et à Saint-Ubalde.

Il faut également mentionner la présence de la Table de concertation des aînés de Portneuf qui a été mis sur pied en 2011. L'objectif de la Table est de créer « un lieu d'échange et de concertation afin que les aînés puissent unir leurs voix, mieux faire connaître leurs besoins et participer activement à la réalisation des projets qui les concernent. » (Alain, 2012). Elle a mis en place un réseau de relayeurs qui proviennent des municipalités de la MRC. Ces relayeurs seront des « aînés branchés sur leur milieu qui seront les yeux et les oreilles de la Table avec comme mission d'informer et de consulter les aînés sur divers enjeux. "Le réseau sera souple, efficace et issu de la communauté", laisse entendre M. Fleury [le président de la Table] ». (*ibid.*)

### 3.3 TRANSPORT COLLECTIF

Le transport collectif (autobus, taxi, taxi-bus) permet aux aînés l'accès aux espaces de participation sociale et augmente leur niveau d'autonomie, tout comme le fait le transport adapté pour les personnes à mobilité réduite. Il importe donc de documenter la présence de ces services dans les différents secteurs géographiques de la région de la Capitale-Nationale.

Le territoire portneuvois est desservi par cinq services de transport collectif. La Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) offre un service de navette sur deux circuits pendant la semaine de travail, avec un départ le matin et un retour en fin de journée. Un premier circuit effectue le trajet de Saint-Raymond, Saint-Basile, Pont-Rouge, Neuville vers Québec. Le second circuit dessert Saint-Marc-des-Carières, Deschambault-Grondines, Portneuf, Cap-Santé, Donnacona et Neuville vers Québec. Chaque déplacement coûte 4,25 \$ et le laissez-passer mensuel coûte 115 \$. Une navette mensuelle s'ajoute au service quotidien, un jeudi par mois, de Saint-Raymond, Saint-Basile et Pont-Rouge vers Québec. La CTRP offre les places disponibles sur l'ensemble du réseau de transport scolaire de la MRC de Portneuf.

La CTRP offre aussi un service de transport collectif adapté pour les personnes handicapées, du lundi au vendredi. Treize des dix-huit municipalités de Portneuf sont desservies par ce service. Finalement, la CTRP met à la disposition de ses membres un service gratuit de covoiturage, « Service gratuit permettant de mettre en lien les offreurs

et les demandeurs de transport ayant un trajet et un horaire compatibles. » (CTRP, 2014)

Deux municipalités de la MRC de Portneuf (Donnacona et Pont-Rouge) offrent un service de navette sur leur territoire. Le service de la ville de Donnacona a été implanté par un groupe de citoyens demeurant dans des logements sociaux, avec le soutien de la directrice de l'OMH de Donnacona et une intervenante communautaire du CSSS de Portneuf. Ce service est disponible pour tous les habitants de Donnacona. Les points d'embarcation sont situés près de certaines habitations collectives. L'autobus transporte les utilisateurs au centre commercial et les ramène au point d'embarcation. Ce service est disponible de septembre à juin et a un coût de 10,00 \$/année. Les lieux de destination varient selon les organismes.

Le service de la ville de Pont-Rouge a été implanté par la municipalité et la Caisse Populaire. La navette circule sur les principaux axes routiers de la ville, en direction des services comme la pharmacie, l'épicerie ou le magasin à grande surface. Son trajet croise quelques habitations collectives. Ce service gratuit est disponible de septembre à juin.

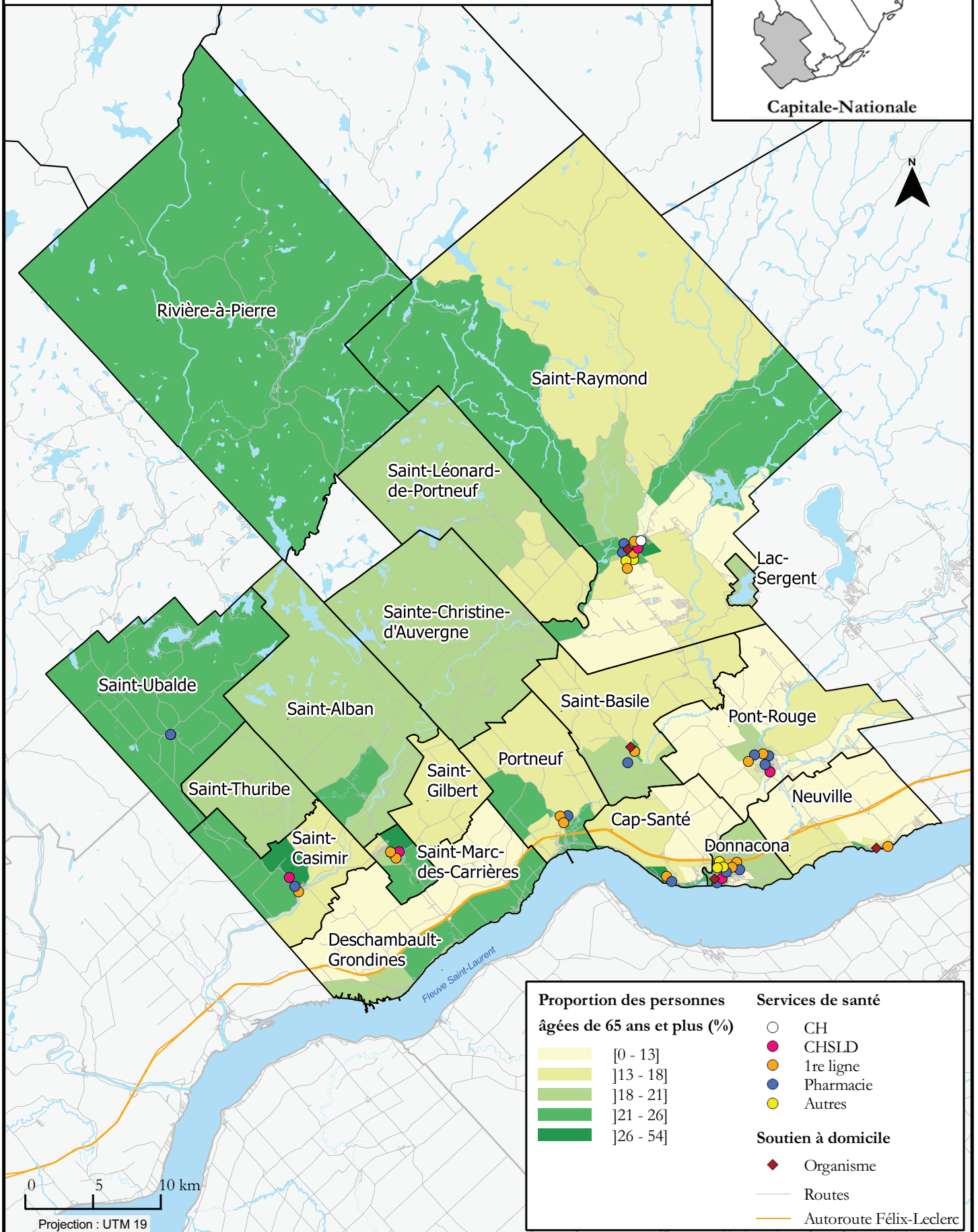
Trois organismes communautaires – le HALO, le *Comité Vas-y* et le *Comité Neuville se souvient* – effectuent des transports médicaux pour différents usagers (aînés, malades chroniques, personnes handicapées, etc.). Le coût d'un transport varie selon l'endroit de départ et de destination. Le *Halo* offre ce service sept jours par semaine et dessert 15 municipalités de tous les secteurs de la MRC de Portneuf. Le *Comité Vas-y* dessert, quant à lui, 6 municipalités des secteurs Nord et Est. Les services sont disponibles du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00. Le *Comité Neuville se souvient* dessert la population de Neuville. Les services sont offerts du lundi au vendredi.

### 3.4 SERVICES DE SOINS DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE

L'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*, publiée en octobre 2013, indique que « la proportion de personnes déclarant au moins un problème de santé de longue durée est plus élevée chez les femmes que chez les hommes et elle croît d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre 87 % chez les aînés de 75 ans et plus. » (ISQ, 2013, p. 14) Cette donnée contribue à la nécessité d'évaluer l'accès des personnes âgées aux différents services de santé, de services sociaux et de services offerts par les organismes communautaires de soutien à domicile. Cet accès est grandement facilité par la proximité avec le lieu de résidence.

Regroupés en cinq catégories, cet ensemble de services a été positionné sur la carte de la MRC (Figure 25). Une carte des points de services du CSSS de Portneuf est présentée à la figure 26. Les résidents de la MRC de Portneuf ont ainsi accès à un certain nombre de

**Figure 25. Carte des services de santé, services sociaux et des organismes de soutien à domicile, MRC de Portneuf**



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)  
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

services de santé, de services sociaux et de services bénévoles offerts par des organismes communautaires de soutien à domicile.

Les services de première ligne sont ceux qui représentent le point de contact de la population avec le réseau de la santé. Ils comprennent les services de santé offerts en GMF, UMF, CLSC (voir *Liste des sigles*, page v et le *Lexique*, sous la rubrique « établissements de santé »), clinique hors GMF, clinique sans rendez-vous et clinique médicale, de même que les deux centres de réadaptation de la région. Dans la Capitale-Nationale, cela comprend aussi une maison des naissances, puisque celle-ci a été classée dans cette catégorie dans la base de données intitulée « MSSS - Référentiel des établissements » qui a été fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Cela exclut les soins spécialisés (par ex. cardiologie) et de longue durée (ex. hôpital, CHSLD). Les services généralement classés dans la catégorie « Autres » sont les cliniques spécialisées (par exemple d'ophtalmologie) et autres cliniques (par exemple physiothérapie, podologie, ergothérapie, etc.). Il doit être noté que la mise à jour des données comprises dans le « Référentiel des établissements » a été faite le 28 août 2012. Ainsi, certains services ayant vu le jour depuis pourraient ne pas être inclus dans le dénombrement présenté. De plus, les centres de réadaptation, compte tenu de leur faible nombre dans la région et afin de ne pas multiplier les catégories pour la représentation graphique, ont aussi été inclus dans cette catégorie.

Le CSSS de Portneuf est un organisme multivocationnel et est situé en territoire rural. Il offre une « gamme de services de santé et de services sociaux intégrés, en collaboration avec ses partenaires du réseau local. » (CSSS de Portneuf, 2014a) Ses installations offrent : 342 lits en CHSLD; 20 lits de courte durée; 2 urgences avec civières; 1 unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI); 1 service de laboratoire; 2 services de radiologie (incluant mammographie et échographie); 1 clinique externe et 1 service externe de gériatrie (SEG). (Pellerin, *non publié* 2010) Répartis sur un territoire de 4 095 km<sup>2</sup>, les services du CSSS de Portneuf incluent 7 points de services CLSC dont 4 principaux (Saint-Marc-des-Carières, Donnacona, Saint-Raymond et Pont-Rouge); 6 CHSLD (Donnacona, Pont-Rouge, Saint-Casimir, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Raymond et une partie de l'Hôpital régional de Portneuf); ainsi que 2 urgences (Hôpital régionale de Portneuf et CLSC Saint-Marc-des-Carières). (CSSS de Portneuf, 2014b)

Dans un contexte de vieillissement de la population, le CSSS de Portneuf mène plusieurs actions dont le programme appelé « En santé après 50 ans » qui prend la forme de séances d'information sur l'utilisation de la médication en lien avec le vieillissement et différentes problématiques de santé dont la douleur, l'insomnie, le stress, etc. (CSSS de Portneuf, 2014 : 38) De plus, au cours des cinq dernières années, il mène des activités liées au projet *Vie communautaire et logement social* dans le programme de soutien communautaire. Ayant comme objectif de maintenir dans leur

Figure 26. Carte du territoire et des points de services du CSSS de Portneuf



Source : CSSS de Portneuf (2014). *Rapport annuel de gestion du CSSS de Portneuf 2013-2014*. p.13.

milieu de vie les aînés qui résident dans des logements sociaux, le CSSS offre son soutien aux comités de résidents et à l'organisation d'activités et intervient aussi directement auprès des résidents pour du soutien individuel ou de l'accompagnement. (CSSS de Portneuf, 2014 : 39)

**Tableau 20. Inventaire des services de soins de santé et d'organismes communautaires de soutien à domicile, MRC de Portneuf**

Service	Nombre	Service	Nombre
Centre hospitalier	1	Pharmacie	13
CHSLD	6	Organismes de soutien à domicile	4
Première ligne	17	Autres	5
Points de services CLSC	7		

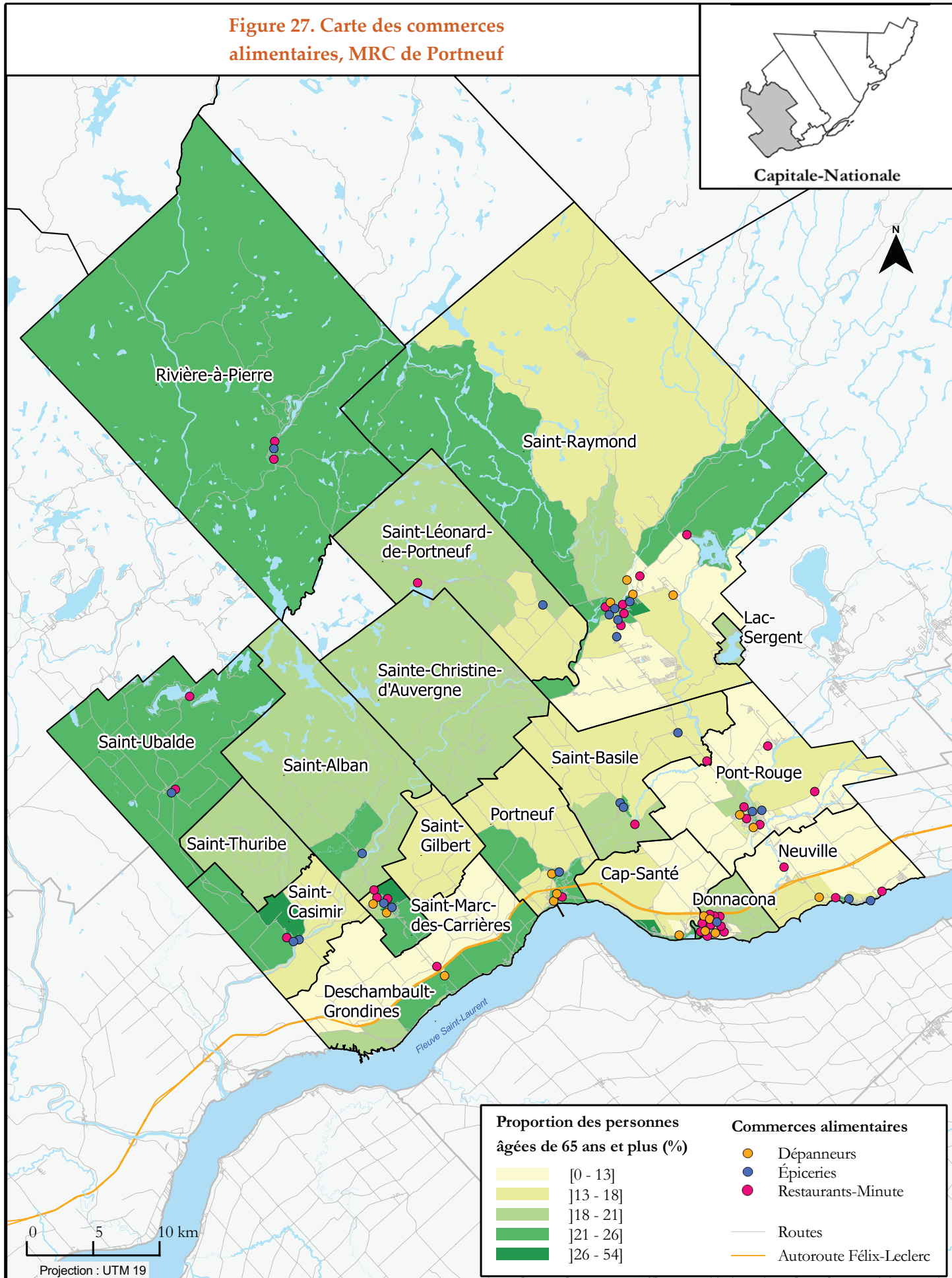
Source : Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, (2012) *MSSS - Référentiel des établissements – Ressources actives – Fichier des installations*. Dernière mise à jour : 2012-08-29; Centre d'information et de référence [CIR] de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches-211, (2013); et, compilation effectuée par l'IVPSA (2013).

Le Tableau 20 fait l'inventaire des services de santé et des organismes communautaires offrant des services de soutien à domicile dans la MRC de Portneuf. Il existe sept points de services CLSC sur le territoire de la MRC de Portneuf. Il faut noter qu'il y a cinq CHSLD sur le territoire. Il est important de mentionner, cependant, qu'à Saint-Raymond une partie de l'Hôpital régional de Portneuf a deux missions : une de soins aigus ou de courte durée et une dédiée aux soins de longue durée (45 lits), en plus du Centre d'hébergement Saint-Raymond qui compte 64 lits.

Aux services de santé s'ajoutent ceux – identifiés en utilisant la base de données du 211 (CIR, 2013) – offerts par quatre organismes de soutien à domicile et s'adressant principalement aux personnes âgées ou malades. La liste des services potentiellement offerts par ces organismes est présentée dans le lexique. (Accès-Santé, 2014) Il s'agit de l'Action bénévole de Saint-Basile, l'Entraide communautaire Le Halo, le Comité Neuville se souvient et le Comité Vas-y de Saint-Raymond.

Des informateurs clés ont mentionné certains programmes québécois diffusés sur leur territoire, dont le programme 0-5-30; Traité santé; Cessation tabagique; La santé après 50 ans; Équilibre et Marche. Ils ont aussi mentionné le comité Québécois de formation sur les saines habitudes de vie, issu du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui offre aux décideurs et aux gestionnaires des sessions de sensibilisation visant à informer et intéresser les participants à agir sur les différents environnements physiques, socioculturels, politiques et économiques, afin de les rendre favorables aux saines habitudes de vie.

Figure 27. Carte des commerces alimentaires, MRC de Portneuf



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)  
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

### 3.5 COMMERCE ALIMENTAIRES

L'autonomie des personnes dépend aussi de l'accès à des services alimentaires de qualité. Cette section jette un regard sur l'offre de services alimentaires sur le territoire

« L'accès physique aux aliments fait référence à la disponibilité, à proximité du milieu de vie d'une personne et de sa famille, à une alimentation saine, nutritive et en quantité suffisante. Ce qui signifie que toute la population doit pouvoir se procurer des aliments près de chez elle ou être capable de s'y rendre par un transport privé ou public. » (Lepage et Morrow, 2008)

de la MRC de Portneuf. L'inventaire présenté au Tableau 21 ainsi que dans la carte de la figure 27 sont basés sur les données préliminaires d'une enquête sur l'environnement alimentaire présentement menée par la Direction de la Santé Publique (DSP) de la Capitale-Nationale pour évaluer l'accès aux services alimentaires. Cet accès contribue à la sécurité alimentaire des personnes.

Il est possible que les données présentées concernant l'accès physique aux aliments soient incomplètes, étant donné l'évolution rapide de ce secteur d'activités. Elles donnent cependant une bonne idée de l'offre alimentaire dans ce secteur géographique.

La DSP a recensé un grand nombre de restaurants minute (36). Il y a 18 dépanneurs et un peu plus d'épiceries (23) (voir le *Lexique* pour définitions). Il faut toutefois noter que, selon les sources consultées, quatre municipalités (Lac-Sergent, Saint-Christine-d'Auvergne, Saint-Gilbert et Saint-Thuribe) n'offre aucun service alimentaire. Donnacona vient en tête de liste de l'offre, surtout en ce qui concerne les restaurants minute (Figure 27).

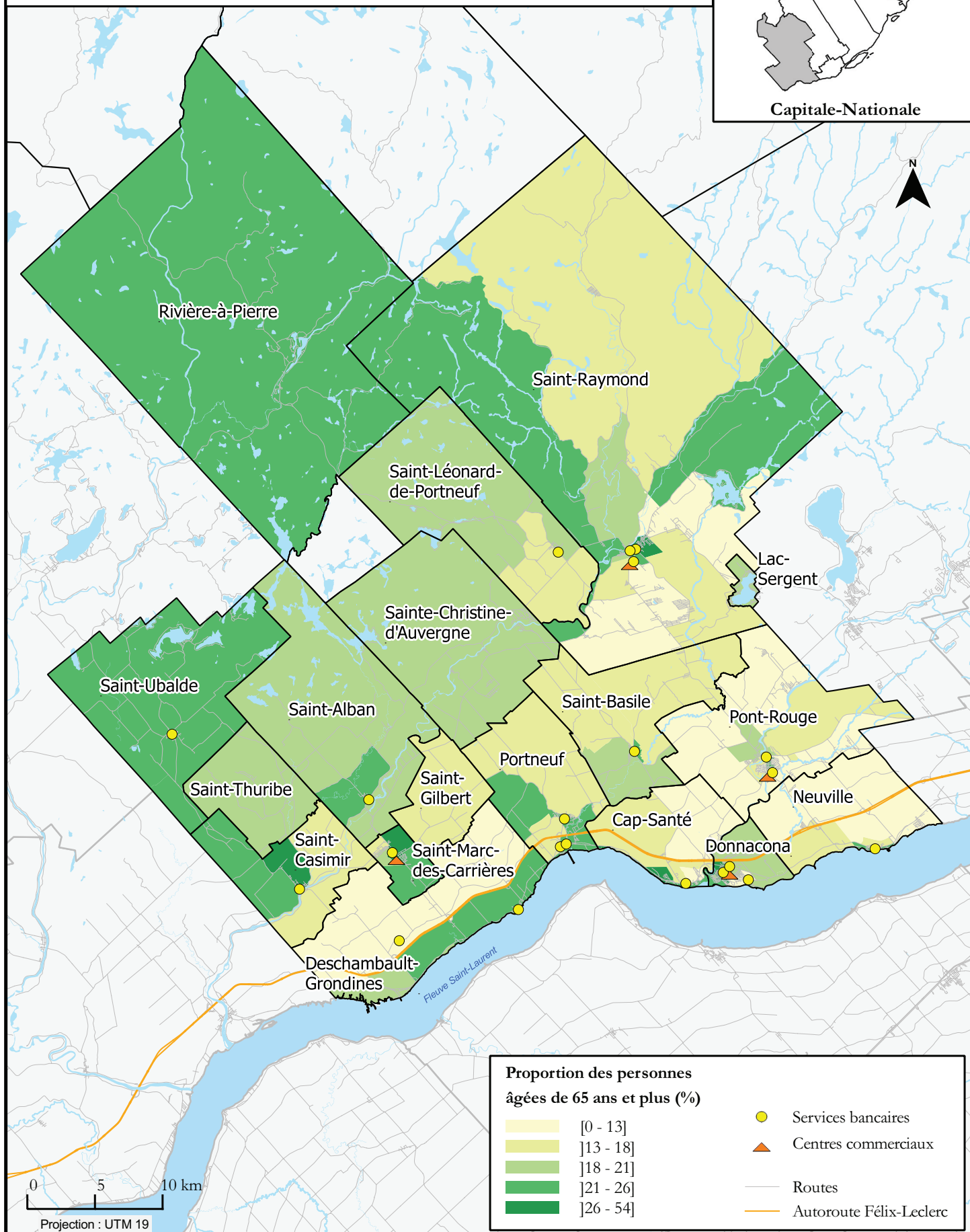
**Tableau 21. Inventaire des commerces alimentaires, MRC de Portneuf**

Type de détaillant	Nombre
Dépanneurs	18
Épiceries	23
Restaurants minute	36

Source : Dépanneurs et épiceries : Lepage, Céline et Philippe Guay (à paraître). *Inégalités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires*, D.R.S.P., Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec; et pour Restaurants minute : INSPQ (2009), *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité aux restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ.

Cela s'explique peut-être par l'importance de la vocation touristique de la région, et du positionnement de la municipalité en bordure de l'autoroute 40. Les restaurants minute jouent un rôle dans la vie sociale de plusieurs communautés, où ils sont devenus des lieux de rencontres fréquentés. C'est à Saint-Raymond que sont localisées le plus grand

Figure 28. Carte des centres commerciaux et services bancaires, MRC de Portneuf



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Décembre 2013

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)  
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

nombre d'épiceries. Ce type de service alimentaire est présent dans 12 des 18 municipalités de la MRC.

Lors de la visite de la MRC de Portneuf, un informateur clé a mentionné le fait que plus de la moitié des épiceries effectuent des livraisons, un service qui améliore grandement l'accessibilité des denrées, considérant que ce service est proposé sans frais. Il existe aussi plusieurs services de préparation et de livraison de repas préparés, huit services de dépannage alimentaire pour les personnes démunies et deux banques alimentaires. De plus, sept groupes de cuisine collective sont actifs à Saint-Raymond, Donnacona et Saint-Casimir. Pendant la belle saison, différents kiosques et entreprises agricoles présentent des comptoirs de fruits et légumes frais sur le territoire. « Ce qui est caractéristique aussi de notre région, et important, c'est la multitude de commerces durant l'été. Les commerces saisonniers le long de la 138 et les marchés aussi. » (Informateur clé, 2013)

### 3.6 AUTRES SERVICES

Zone principalement rurale, la MRC de Portneuf dispose de quatre centres commerciaux et offre 21 points de services bancaires. Cinq municipalités (Lac-Sergent, Rivière-à-Pierre, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Gilbert et Saint-Thuribe) n'ont ni service bancaire, ni centre commercial. Ce sont les municipalités les moins peuplées, puisqu'elles regroupent entre 285 et 665 habitants.

**Tableau 22. Inventaire des centres commerciaux de la MRC de Portneuf**

Type de centre commercial	Centre commercial supra-régional 200 magasins et plus	Centre commercial régional 100 à 199 magasins	Centre commercial local 45 à 99 magasins	Centre commercial de quartier 15 à 44 magasins	Centre commercial de voisinage 14 magasins ou moins	Services bancaires
MRC de Portneuf	0	0	0	1	3	21

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2013.

Les catégories de centres commerciaux présentés dans le Tableau 22 correspondent à celles du service de l'évaluation de la ville de Québec. Dans la MRC de Portneuf (Figure 28), les quatre centres commerciaux sont situés dans les quatre pôles urbains de la MRC, c'est-à-dire Donnacona, Pont-Rouge, Saint-Marc-des-Carières et Saint-Raymond.

## POINTS SAILLANTS – L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

- Les quatre villes qui se partagent le rôle de pôles de services, à savoir Donnacona, Pont-Rouge, Saint-Raymond et Saint-Marc-des-Carières, offrent une diversité de services, des espaces de participation sociale aux services de santé en passant par les centres commerciaux.
- Malgré l'importance de sa ruralité, la MRC de Portneuf n'est pas complètement à l'abri des problèmes urbains, tels les îlots de chaleur. En effet, il y a présence de zones « chaudes » et « très chaudes » au centre de Saint-Basile, Pont-Rouge, Neuville et Donnacona.
- Selon l'évaluation foncière du MAMROT (maintenant le MAMOT), la MRC de Portneuf offre à ses résidents plus d'une trentaine de parcs et d'espaces verts. Selon les données de la SADC de Portneuf, les municipalités peuvent aussi offrir l'accès à des sentiers pédestres, des pistes cyclables, des espaces d'accès au fleuve, de parcs de quartier, des patinoires extérieures, et une variété de terrains pour pratiquer des sports tels le tennis, le volley-ball ou le soccer.
- Il y a, sur le territoire de la MRC de Portneuf, 69 espaces de participation sociale et de loisirs, dont un centre communautaire, de type milieu de vie, 13 clubs de l'Âge d'Or affiliés au Réseau FADOQ, de même que huit non affiliés.
- La MRC de Portneuf est desservie par des services de transport collectif effectuant des navettes vers Québec, aux heures d'affluence les matins et les soirs de semaine. Deux municipalités (Donnacona et Pont-Rouge) offrent de plus un service de navette sur leur territoire et trois organismes communautaires offrent des services de transports médicaux pour diverses populations, dont les aînés.
- La municipalité de Saint-Raymond accueille le seul centre hospitalier de la MRC de Portneuf de même que la variété complète des services de santé recensés pour la présente étude.
- Les cinq municipalités les moins peuplées de la MRC (Lac-Sergent, Rivière-à-Pierre, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Gilbert et Saint-Thuribe) n'ont pas de service bancaire, de centre commercial, de pharmacie, mais, mis à part Lac-Sergent, elles accueillent toutes au moins un organisme de participation sociale.
- Influencée par la présence de l'autoroute 40 qui la traverse de part en part, de même que par l'expansion de l'agglomération de Québec, la MRC de Portneuf offre aux résidents, comme aux visiteurs, un grand nombre de services de restauration minute et de services bancaires, de même que quelques centres commerciaux.

## 4. CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION

La prémisse sur laquelle s'appuie cette étude, c'est que l'habitat ne se limite pas au domicile des aînés. Il englobe l'environnement physique et de services dans lequel ils évoluent. L'habitat est également constitué de la possibilité qui est offerte aux aînés d'accéder à leur milieu de vie et de participer socialement. La lecture des données sur la population, sur l'habitation et sur l'environnement de services qui ont été rassemblées dans ce portrait a permis d'élaborer certains constats, enjeux et pistes de réflexion.

Ce chapitre les présente et y ajoute des éléments d'information ou d'analyse issus des rencontres sectorielles. Ces rencontres ont réuni des personnes intéressées par la question de l'habitat des aînés dans chacun des secteurs géographiques étudiés. Le contenu des rapports produits et les constats qui en découlent pourront contribuer à enrichir les réflexions et les discussions que poursuivront les acteurs souhaitant agir sur l'habitat afin d'améliorer les conditions de vie des aînés dans leur milieu.

### 4.1 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : AGIR EN TENANT COMPTE DE LA DIVERSITÉ (ÂGES, SEXES, STATUTS SOCIO-ÉCONOMIQUES, CULTURES)

La MRC de Portneuf se caractérise par la diversité, par son paysage de montagnes et de terres agricoles, par sa ruralité, de même que par la taille et la croissance de ses municipalités les plus à l'est, en bordure de l'agglomération de Québec.

- La MRC compte 4 quatre pôles principaux (Donnacona, Pont-Rouge, Saint-Raymond et Saint-Marc-des-Carières).
- La MRC a connu une croissance démographique qui, selon les prévisions, devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2024. Toutefois, cette croissance n'est pas uniforme. Elle est principalement concentrée dans les municipalités de Saint-Raymond et Pont-Rouge. D'autres municipalités connaîtront plutôt des déclin démographiques au cours de la même période. (Saint-Casimir, Saint-Marc-des-Carières, Saint-Ubalde, Rivière-à-Pierre et Saint-Alban et Portneuf)
- C'est à Neuville et Pont-Rouge que la proportion d'aînés est la moins élevée.
- C'est à Saint-Marc-des-Carières que se trouve la plus forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus. C'est aussi la municipalité où la proportion des personnes âgées 75 ans et plus est la plus forte.
- Dans quatre municipalités, plus de 60 % de la population est âgée de 45 ans ou plus : Rivière-à-Pierre, Saint-Ubalde, Sainte-Christine-d'Auvergne et Saint-Casimir.

- En 2024, il est estimé que toutes les municipalités de la MRC présenteront une proportion d'aînés dépassant 25 %.
- Il y a davantage de femmes (58 %) que d'hommes parmi les personnes âgées de 65 ans et plus dans la MRC.
- La croissance du nombre d'hommes âgés de 65 ans et plus se fera plus rapidement que la croissance des femmes du même groupe d'âge. Sur une période de 25 ans, la population masculine âgée de 65 ans et plus de Portneuf augmentera de près 5 000 personnes. Au cours de la même période, la population féminine du même âge ne comptera que 4 000 personnes de plus. Cette différence de croissance fera en sorte que les hommes aînés seront presque aussi nombreux que les femmes du même groupe d'âge.
- La majorité des personnes âgées de 65 ans et plus et vivant seules sont des femmes, et leur proportion augmente avec l'âge. Ainsi à l'échelle de la MRC, 855 des 1 190 personnes qui vivent seules et sont âgées de 75 ans et plus sont des femmes, ce qui représente 72 % de ce segment de la population.
- Près de la moitié (47 %) des femmes de 75 ans et plus vivent seules dans la MRC, alors que ce sont 23 % des hommes du même âge qui vivent seuls.
- La MRC se caractérise par une diversité de situations socio-économiques. Elle combine des secteurs fortement défavorisés et d'autres où le niveau socio-économique est beaucoup plus élevé.

Cette combinaison de constats montre qu'une certaine partie de la population âgée de la MRC mérite une attention particulière de la part des intervenants préoccupés par la situation des aînés. Pensons notamment aux femmes vivant seules qui connaissent une situation de défavorisation matérielle. Toutefois, la tendance observée voulant que la proportion des hommes âgés augmente souligne l'importance de s'ajuster et d'adapter les interventions en conséquence.

Une autre tendance a été mise en lumière lors de la rencontre sectorielle : des parents ont tendance à déménager à l'extérieur de la MRC pour demeurer proches de leurs enfants. Peut-être faudrait-il poursuivre le mouvement et tenter d'intéresser les parents des nouveaux jeunes couples qui viennent s'installer dans Portneuf.

Lors de cette rencontre sectorielle, il a aussi été mentionné que la très grande majorité des 18 municipalités de Portneuf ont réalisé et ont adopté une politique familiale et des aînés regroupant plusieurs actions visant à favoriser le maintien des aînés dans les collectivités et pour ainsi « penser et agir aînés ». Quelques municipalités ont même reçu la mention du Ministère des Aînés, *MADA*, soulignant les efforts déployés pour :

- Mettre un frein à l'âgisme;

- Avoir su adapter ses politiques, ses services et ses structures;
- Agir de façon globale et intégrée;
- Favoriser la participation des aînés;
- S'appuyer sur la concertation et la mobilisation de toute la communauté.

## 4.2 VIEILLIR ET SE LOGER :

### L'ACCÈS AU LOGEMENT, UNE RÉALITÉ À GÉOMÉTRIE VARIABLE

- Dans la MRC de Portneuf, 80 % des hommes et 72 % des femmes vivant en ménage privé habitent dans une maison individuelle. Même si, en vieillissant, les aînés tendent à se déplacer des maisons individuelles vers d'autres types de logements, ils demeurent toutefois assez nombreux (69 %) à y rester lorsqu'ils sont âgés de 85 ans et plus.
- Selon un informateur clé, dans la MRC de Portneuf, il semble que le contexte touristique et de villégiature de certains secteurs (bord des lacs et du fleuve) contribue à l'augmentation du coût de revente.
- Les données montrent que le taux d'effort au logement augmente en vieillissant. Toutefois, le taux d'effort médian est beaucoup moins élevé dans la MRC de Portneuf que dans la Capitale-Nationale ou le Québec, toutes catégories confondues.
- Selon les données disponibles à la SCHL, le taux d'inoccupation des places standards dans les RPA semble beaucoup plus élevé dans la zone rurale de la Capitale-Nationale que dans la RMR de Québec. Cela suppose qu'il y aurait une meilleure disponibilité pour ce type de logement dans la MRC.
- Il y a 45 habitations collectives sur le territoire de la MRC de Portneuf. La présence de 4 coopératives est un phénomène particulier pour une MRC principalement rurale.

Tous ces facteurs soulèvent des questions, notamment concernant **la capacité d'aménager les logements aux besoins changeants d'une population vieillissante** afin de contribuer au maintien de son autonomie. Toutefois, une forte proportion de personnes âgées de 65 ans et plus vivent dans des maisons individuelles, ce qui présente un bon potentiel de transformation en maisons multigénérationnelles. Portneuf possède aussi un autre atout : la proportion de logements nécessitant des réparations majeures est faible, tant pour les logements locatifs, que les logements possédés. Cependant, l'entretien dans ces logements peut devenir lourd à porter pour les aînés.

### 4.3 VIEILLIR ET SE DÉPLACER : DES OBSTACLES À FRANCHIR

- Plusieurs municipalités de la MRC de Portneuf sont desservies par des services de transport collectif effectuant des navettes vers Québec, aux heures d'affluence, les matins et les soirs de semaine.
- Deux municipalités (Donnacona et Pont-Rouge) offrent de plus un service de navette sur leur territoire.
- Trois organismes communautaires offrent des services de transports médicaux pour diverses populations, dont les aînés.

Selon un informateur clé, la très grande majorité des demandes en transport dans Portneuf seraient faites par des gens qui ont leur permis de conduire et qui veulent se rendre en ville et non pas par des gens à mobilité réduite pour se rendre au CLSC/épicerie/etc. Ces aînés craindraient de conduire une voiture dans une circulation trop dense.

### 4.4 LA PRÉSENCE ET LA PROXIMITÉ DES SERVICES QUI RÉPONDENT AUX DIVERS BESOINS DES AÎNÉS

- Les quatre villes qui se partagent le rôle de pôles de services, à savoir Donnacona, Pont-Rouge, Saint-Raymond et Saint-Marc-des-Carières, offrent une diversité de services. Par contre, les cinq municipalités les moins peuplées de la MRC (Lac-Sergent, Rivière-à-Pierre, Sainte-Christine-d'Auvergne, Saint-Gilbert et Saint-Thuribe) n'ont pas de pharmacie, ni de service bancaire. Selon un participant aux rencontres sectorielles, des pharmacies ont cependant des services de livraison gratuite à domicile faisant en sorte que l'ensemble du territoire est couvert par l'une ou l'autre des pharmacies.
- La municipalité de Saint-Raymond accueille le seul centre hospitalier de la MRC de Portneuf de même que la variété complète des services de santé recensés pour la présente étude. Donnacona et Pont-Rouge sont les deux autres pôles de services de santé de la MRC.
- Selon un participant aux rencontres sectorielles, il y aurait même une très bonne couverture des urgences à Saint-Marc-des-Carières.
- Un participant à la rencontre sectorielle fait remarquer le manque de médecins à certains endroits dans Portneuf.
- Influencée par la présence de l'autoroute 40 qui la traverse de part en part, de même que par l'expansion de l'agglomération de Québec, la MRC de Portneuf offre aux résidents, comme aux visiteurs, un grand nombre de services de restauration minute et de services bancaires, de même que quelques centres commerciaux.

- Il existe aussi plusieurs épiceries sur le territoire de la MRC. Toutefois, selon un participant à la rencontre sectorielle, certaines épiceries ne feraient pas de livraison, mais d'autres commencent à l'offrir moyennant certains frais. Certains obstacles à la livraison seraient liés, selon lui, à des questions d'assurances, des difficultés de servir des personnes malades, de l'insatisfaction des clients, des exigences du MAPAQ et du transport.

Ces constats montrent, à l'instar de Brunet et Gaudreault (2013) dans leur rapport sur la situation de l'habitation à Portneuf, que la MRC de Portneuf est vaste et fragmentée entre de nombreuses municipalités et que les ressources peuvent y être inégalement réparties. Dans la MRC de Portneuf, comme dans l'ensemble des secteurs de la Capitale- Nationale, les services sont plus nombreux dans les municipalités où la densité de population est plus importante. Certains secteurs à plus forte densité de population offrent une assez grande variété de services alimentaires. Cela est particulièrement visible à Donnacona.

#### 4.5 PLACE À LA PARTICIPATION SOCIALE

- La MRC de Portneuf compte plusieurs lieux et organismes qui favorisent la participation sociale des aînés. Le réseau des bibliothèques de la Capitale- Nationale et de Chaudière-Appalaches y est bien implanté. On y compte plusieurs lieux où les programmes Viactive ou PIED sont actifs et plusieurs lieux de culte. Notons que les églises et autres lieux de culte constituent des lieux de pratique de bénévolat et de sociabilité importants.
- Plusieurs habitations collectives sont situées à courte distance de parcs et d'espaces verts. Cependant, selon un informateur clé, cette proximité ne signifie pas nécessairement que les résidents peuvent accéder facilement à ces espaces. À ce propos, un participant à la rencontre sectorielle estime qu'à Donnacona les parcs sont très fréquentés par les aînés et facilement accessibles.
- Malgré l'importance de sa ruralité, la MRC de Portneuf n'est pas complètement à l'abri des problèmes urbains, tels les îlots de chaleur. En effet, il y a présence de zones « chaudes » et « très chaudes » au centre de Saint-Basile, Pont-Rouge, Neuville et Donnacona.
- Un participant à la rencontre sectorielle mentionnait aussi que les chaînes de restaurants – présentes dans certains secteurs de Portneuf, notamment à Donnacona – sont reconnues comme étant des lieux de rencontres et de socialisation pour plusieurs aînés.

#### 4.6 COLLABORATION ET RESPONSABILITÉS DES INSTANCES LOCALES, RÉGIONALES OU PROVINCIALES

La rencontre sectorielle, réalisée à Portneuf dans le contexte de cette étude, a mobilisé un bon nombre de personnes et a permis d'identifier plusieurs pistes de réflexion et d'action. Nous en présentons une synthèse.

- 1. Miser sur des activités et des plans concrets de sensibilisation à la réalité des aînés afin de faire évoluer les mentalités.** Pour ce faire, on pourrait s'adresser à trois groupes en particulier : les jeunes, les nouveaux retraités et les aînés eux-mêmes.
  - *Les jeunes* : Des activités intergénérationnelles concrètes pourraient être organisées. Sans miser sur le nombre de participants, elles pourraient plutôt se concentrer sur les résultats positifs de ces activités.
  - *Les nouveaux retraités* : Les échanges entre les aînés plus âgés et les nouveaux retraités ne doivent pas s'effectuer à sens unique, puisque les deux groupes ont beaucoup à apporter l'un à l'autre. Une méthode est proposée afin de permettre ces interactions : il s'agirait de mettre sur pied un système de parrainage, dans lequel des aînés actifs (75 et plus) pourraient être jumelés avec de nouveaux retraités. Cela permettrait aux nouveaux retraités de s'investir dans la communauté et d'être actifs dès la retraite. En échange, ils pourraient assister les aînés lorsque viendra le temps d'aller chercher des ressources d'aide et de soutien, et ainsi prévenir les interventions tardives.
  - *Les aînés plus âgés* : Il est important de leur faire sentir qu'ils ne sont pas un fardeau pour la société. Il n'y a pas d'âge pour l'implication, tout en considérant qu'ils doivent avoir une volonté de s'impliquer, et ce, à la mesure de leurs capacités.
- 2. Que tous les partenaires optent pour la mise en commun des idées, des activités et des ressources.** Il est plus facile d'être créatifs et réalistes à plusieurs.
  - Les municipalités pourraient harmoniser leurs différentes politiques (des aînés, du territoire, etc.).
  - L'organisation d'un transport collectif entre les municipalités pourrait également être un projet intra-municipalité unifiant.
  - Les commerces pourraient se concerter afin de créer un environnement de services plus adéquat pour les aînés, par exemple en mettant en place un service de livraison collectif.
  - Des réunions entre les aînés des différents types d'habitations pourraient être organisées afin de briser l'isolement des aînés et de faciliter la transition entre

les résidences unifamiliales et les logements communautaires. Il pourrait simplement s'agir d'offrir le transport une ou deux demies journées par semaine aux aînés habitant hors des habitations communautaires jusqu'aux activités ayant déjà cours dans celles-ci.

- Les différents regroupements bénévoles peuvent également faciliter la venue de nouveaux membres. Ils pourraient entre autres penser à recruter les personnes vivant seules.
- Un outil, par exemple un bottin, pourrait être créé et mis à la disposition des aînés afin de faciliter leur accès à l'éventail des ressources qui s'offrent à eux.
- Les aînés eux-mêmes pourraient aussi se regrouper, par exemple en ce qui concerne la question du logement et investir dans des coopératives d'habitation.

**3. Impliquer les aînés dans les processus de développement.** Une démarche doit inclure les aînés, en tant que partenaires d'action, dans ses différentes étapes.

- Il faudrait consulter les aînés et ainsi favoriser l'adéquation entre les besoins et les ressources disponibles. Cette activité de consultation serait d'autant plus importante étant donné l'évolution des goûts et des besoins des aînés (champs d'intérêt, alimentation, etc.).
- Des responsabilités dans les différents projets et comités pourraient également leur être confiées.

**4. Repenser l'aménagement des centres-villes en termes de densité et d'accès aux services de proximité.** Des mesures pourraient être prises afin de densifier les zones résidentielles situées près des aires de services tout en diversifiant les types d'habitation. De même, on peut également penser à développer des logements au-dessus des commerces. Concrètement, on pourrait appliquer des stratégies qui s'inscrivent dans cette optique lors du prochain schéma d'aménagement.

- Il faut être en mesure d'offrir des alternatives en habitation pour ne pas être obligé de construire en situation d'urgence.
- On craint d'avoir une saturation de construction de très grosses maisons unifamiliales.
- Il faut éviter le phénomène de l'étalement des villes. Il faut réfléchir à ces aspects au moment de réviser le schéma d'aménagement et amener les municipalités à se donner une vision de développement.
- Le déplacement du centre-ville de certaines municipalités entraîne des difficultés d'accès aux services et aux ressources de proximité.
- Dans certaines municipalités, cela pourra être un défi constant de garder cette préoccupation à l'esprit étant donné que leur population est composée de nombreuses jeunes familles.

## CONCLUSION

Les entretiens avec les informateurs clés de même que les rencontres tenues dans le secteur de la **MRC de Portneuf** avec les différents acteurs sollicités ont permis d'affiner, de bonifier et de corriger les informations préalablement recueillies par l'équipe de recherche.

Ainsi, après avoir illustré la situation des aînés sur le territoire en matière de population, d'habitat et d'environnement de services, l'équipe a été en mesure d'effectuer certaines constatations. Grâce ce cheminement, l'état de situation présenté dans le présent document a le mérite d'être le plus juste possible en regard aux limitations méthodologiques, temporelles et matérielles du projet.

L'objectif ultime du projet Habitats, milieu de vie et participation sociale des aînés est de permettre aux aînés de demeurer et de participer dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent. Ainsi, en plus du présent document, quatorze autres portraits sectoriels ont été réalisés. Mis en comparaison, ils ont permis l'élaboration d'une synthèse régionale faisant état de la situation de l'habitat des aînés à la grandeur de la région de la Capitale-Nationale. Ces documents constituent de précieux outils d'analyse et de réflexion. Il n'appartient plus qu'aux acteurs locaux et régionaux de les mettre à profit.

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1.	VARIATION DE LA POPULATION TOTALE, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2011 .....	4
TABLEAU 2.	NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, CAPITALE-NATIONALE, 2011 .....	12
TABLEAU 3.	PROPORTION (%) PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE PORTNEUF, 2011 .....	13
TABLEAU 4.	NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, MRC DE PORTNEUF, 2011 .....	14
TABLEAU 5.	ÉVOLUTION DE L'ÂGE MÉDIAN ET DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2031 .....	15
TABLEAU 6.	DISTRIBUTION DES 65 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE PORTNEUF, EN 2011 .....	22
TABLEAU 7.	PROJECTION DE LA POPULATION ÂGÉE, PAR SEXE, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2031 .....	23
TABLEAU 8.	NOMBRE ET PROPORTION D'AÎNÉS VIVANT SEULS EN MÉNAGE PRIVÉ, SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'ÂGE, MRC DE PORTNEUF, 2011 .....	25
TABLEAU 9.	RÉPARTITION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS EN MÉNAGE COLLECTIF SELON LE TYPE DE LOGEMENT, LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE, ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2011 .....	29
TABLEAU 10.	RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, POPULATION DE 65 ANS ET PLUS EN MÉNAGE PRIVÉ, CAPITALE-NATIONALE, 2011 .....	31
TABLEAU 11.	RÉPARTITION (%) DES PERSONNES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, POPULATION DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, MRC DE PORTNEUF, 2011 .....	32
TABLEAU 12.	NOMBRE D'HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS SELON LES TYPES D'HABITATION, CAPITALE-NATIONALE.....	41
TABLEAU 13.	UNITÉS LOCATIVES EN HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS SELON LES TYPES D'HABITATION, NOMBRE ET POURCENTAGE, CAPITALE-NATIONALE.....	42
TABLEAU 14.	NOMBRE D'HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS AVEC SERVICES, SELON LE TYPE DE SERVICES, MRC DE PORTNEUF.....	43
TABLEAU 15.	TAUX D'EFFORT MÉDIAN (%) DES MÉNAGES PRIVÉS SELON L'ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN, ET LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT, CAPITALE-NATIONALE, 2006 .....	48
TABLEAU 16.	COÛT MÉDIAN DES LOGEMENTS PRIVÉS SELON LE MODE D'OCCUPATION, CAPITALE-NATIONALE, 2006 .....	50
TABLEAU 17.	MODE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS, MÉNAGES PRIVÉS, MRC DE PORTNEUF, 2006 .....	51

TABLEAU 18.	INVENTAIRE DES ESPACES DE PARTICIPATION ET DE LOISIRS, MRC DE PORTNEUF.....	61
TABLEAU 19.	INVENTAIRE DES CLUBS SOCIAUX, MRC DE PORTNEUF .....	62
TABLEAU 20.	INVENTAIRE DES SERVICES DE SOINS DE SANTÉ ET D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE, MRC DE PORTNEUF .....	68
TABLEAU 21.	INVENTAIRE DES COMMERCEs ALIMENTAIRES, MRC DE PORTNEUF .....	70
TABLEAU 22.	INVENTAIRE DES CENTRES COMMERCIAUX DE LA MRC DE PORTNEUF.....	72
TABLEAU A.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE PORTNEUF, 1996 À 2024.....	106
TABLEAU B.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS ENTRE 1996 ET 2024, PAR MRC, CAPITALE-NATIONALE .....	107
TABLEAU C.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 75 ANS ET PLUS ENTRE 1996 ET 2024, PAR MRC, CAPITALE-NATIONALE .....	107
TABLEAU D.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, MRC DE PORTNEUF, PAR MUNICIPALITÉ, 1996 À 2024 .....	108
TABLEAU E.	POPULATION EN NOMBRE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE PORTNEUF, 2011 .....	109
TABLEAU F-1.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDEN TIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE PORTNEUF .....	111
TABLEAU F-2.	PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDEN TIELLE, MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE PORTNEUF (SUITE).....	112
TABLEAU G-1.	NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDEN TIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE PORTNEUF .....	113
TABLEAU G-2.	NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDEN TIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE PORTNEUF (SUITE).....	113
TABLEAU H-1.	DISTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET SELON LE SEXE, MRC DE PORTNEUF .....	114
TABLEAU H-2.	DISTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET SELON LE SEXE, MRC DE PORTNEUF (SUITE).....	115
TABLEAU I.	INVENTAIRE DES HABITATIONS COLLECTIVES ET RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AÎNÉS, MRC DE PORTNEUF .....	116
TABLEAU J.	TAUX D'INOCCUPATION DES LOGEMENTS, RMR DE QUÉBEC, 2012-2013 .....	119
TABLEAU K.	TAUX D'INOCCUPATION DES PLACES STANDARDS (RPA), RMR DE QUÉBEC, 2012-2013 .....	120
TABLEAU L.	LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS SELON LES BESOINS DE RÉPARATIONS ESTIMÉS PAR LES LOCATAIRES, CAPITALE-NATIONALE, 2006.....	121

## LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.	SCHÉMA CONCEPTUEL ET OPÉRATIONNEL .....	XI
FIGURE 2.	CARTE DE LOCALISATION DE LA MRC DE PORTNEUF DANS LA CAPITALE-NATIONALE.....	2
FIGURE 3.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, 1996-2024, MUNICIPALITÉS DE MOINS DE 1 000 HABITANTS, MRC DE PORTNEUF.....	5
FIGURE 4.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, 1996-2024, MUNICIPALITÉS DE 1 000 À 3 000 HABITANTS, MRC DE PORTNEUF.....	6
FIGURE 5.	ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, 1996-2024, MUNICIPALITÉS DE PLUS DE 3 000 HABITANTS, MRC DE PORTNEUF .....	7
FIGURE 6.	CARTE DE LA DENSITÉ DE LA POPULATION, MRC DE PORTNEUF .....	8
FIGURE 7.	CARTE DE L'INDICE RÉGIONAL DE DÉFAVORISATION SOCIALE ET MATÉRIELLE, CSSS DE PORTNEUF, 2006 .....	10
FIGURE 8.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS, DE 1996 À 2024, CAPITALE-NATIONALE.....	16
FIGURE 9.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS, ENTRE 1996 ET 2024, PAR MUNICIPALITÉ, MUNICIPALITÉS DE MOINS DE 1 000 HABITANTS, MRC DE PORTNEUF .....	17
FIGURE 10.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS, ENTRE 1996 ET 2024, PAR MUNICIPALITÉ, MUNICIPALITÉS DE 1 000 À 3 000 HABITANTS, MRC DE PORTNEUF .....	18
FIGURE 11.	ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS, ENTRE 1996 ET 2024, PAR MUNICIPALITÉ, MUNICIPALITÉ DE PLUS DE 3 000 HABITANTS, MRC DE PORTNEUF .....	19
FIGURE 12.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, PAR AIRE DE DIFFUSION ET PAR MUNICIPALITÉ, MRC DE PORTNEUF, 2011 .....	20
FIGURE 13.	ÉTAT MATRIMONIAL DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, MRC DE PORTNEUF.....	24
FIGURE 14.	CLASSIFICATION DES TYPES DE CONSTRUCTION, STATISTIQUE CANADA, 2011 .....	30
FIGURE 15.	TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, SELON LE SEXE, MRC DE PORTNEUF.....	33
FIGURE 16.	PROPORTION D'AÎNÉS EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE PORTNEUF.....	34
FIGURE 17.	CARTE DE DISTRIBUTION DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, MRC DE PORTNEUF, 2011 .....	39
FIGURE 18.	NOMBRE D'UNITÉS LOCATIVES DANS LES HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, PAR TYPE D'HABITATION, MRC DE PORTNEUF .....	40
FIGURE 19.	INOCCUPATION (EN %), DES LOGEMENTS LOCATIFS SELON LE NOMBRE DE CHAMBRES, RMR DE QUÉBEC, 2012-2013 .....	45

FIGURE 20.	INOCCUPATION (%) DES PLACES STANDARDS PAR TYPE D'UNITÉ (RPA), CAPITALE-NATIONALE RURALE ET RMR DE QUÉBEC, 2012-2013 .....	46
FIGURE 21.	BESOINS DE RÉPARATIONS ESTIMÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES DE LA MRC DE PORTNEUF .....	52
FIGURE 22.	CARTE DES ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS, MRC DE PORTNEUF .....	56
FIGURE 23.	CARTE DES ÎLOTS DE CHALEUR, MRC DE PORTNEUF, 2011 .....	58
FIGURE 24.	CARTE DES LIEUX DE PARTICIPATION SOCIALE ET DE LOISIRS, MRC DE PORTNEUF.....	60
FIGURE 25.	CARTE DES SERVICES DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET DES ORGANISMES DE SOUTIEN À DOMICILE, MRC DE PORTNEUF.....	65
FIGURE 26.	CARTE DU TERRITOIRE ET DES POINTS DE SERVICES DU CSSS DE PORTNEUF .....	67
FIGURE 27.	CARTE DES COMMERCES ALIMENTAIRES, MRC DE PORTNEUF.....	69
FIGURE 28.	CARTE DES CENTRES COMMERCIAUX ET SERVICES BANCAIRES, MRC DE PORTNEUF.....	71
FIGURE 29.	CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).....	110
FIGURE 30.	CARTE DE LA RMR DE QUÉBEC, SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL.....	118

## LEXIQUE DES TERMES ET EXPRESSIONS

Certains mots et expressions utilisés ont une signification particulière dans un contexte d'analyse démographique, géographique, architecturale ou de description des habitats. Ce lexique présente la définition de mots et d'expressions le plus souvent utilisés.

**Acceptabilité.** L'acceptabilité d'une habitation a été définie dans le cadre de ce projet comme le **besoin de réparation ou le besoin impérieux en matière de logement**. La SCHL (2013a) définit un *besoin impérieux*, celui d'un ménage dont l'habitation déroge à au moins une des normes établies d'*acceptabilité*, soit la qualité, la taille ou l'*accessibilité économique (affordability)*. Un logement est considéré de *qualité convenable* si ses occupants jugent qu'il ne nécessite pas de réparations majeures. Un logement est de *taille convenable* s'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de sa taille et de sa composition. Finalement, un logement est considéré *comme abordable* si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt. D'autre part, un *ménage* est considéré en situation de *besoins impérieux* en matière de logement si 30 % de son revenu total avant impôt ne suffisent pas à payer le loyer médian des logements, situés dans sa localité, considérés acceptables selon les caractéristiques ci-haut définies.

**AccèsLogis Québec (ALQ).** AccèsLogis est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou encore pour des clientèles qui ont des besoins particuliers en habitation. (SHQ, 2013b) (Voir <http://flhlmq.com/livre/acc%C3%A8s-logis-et-logement-abordable>)

**Accessibilité économique.** L'*accessibilité économique* correspond à la concordance entre le prix des services et la capacité de payer des consommateurs.

**Accessibilité géographique.** L'*accessibilité géographique* est représentée par la distance que doivent franchir les individus pour se déplacer jusqu'au lieu de service ou de l'installation. L'*accessibilité* est fonction du nombre et de la localisation dudit service.

**Aire de diffusion.** Petite région composée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants et regroupant de 400 à 700 personnes. L'ensemble du Canada est divisé en aires de diffusion. « Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire canadien. » (Statistique Canada, 2013)

**Chambre avec soins assidus. Voir Place standard**

**Coopérative d'habitation.** Constituée en vertu de la *Loi sur les Coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2)*, une coopérative d'habitation a pour objectif principal de faciliter l'accès à la propriété ou l'usage d'une maison ou d'un logement à ses membres. Elle est considérée comme une coopérative de consommateurs parce qu'elle permet à un ménage de répondre à un besoin de nature personnelle, comme la location d'un logement ou l'achat d'une maison ou d'une unité de

logement en copropriété (*Loi sur les coopératives, L.R.Q., chapitre C-67.2, art. 220*). La Coopérative d'habitation et l'OBNL d'habitation sont de proches parentes.

**Défavorisation matérielle (Indice de).** Trois indicateurs ont été utilisés par le CSSS pour déterminer le niveau de défavorisation matérielle : la proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires (% de la population sans DES); le rapport emploi-population (% de la population en emploi); et le revenu moyen des personnes (revenu moyen personnel \$).

**Défavorisation sociale (Indice de).** Trois indicateurs ont été utilisés par le CSSS pour déterminer le niveau de défavorisation sociale: la proportion de personnes vivant seules (% personnes vivant seules); la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves (% personnes s-d-v); et, la proportion de familles monoparentales (% de familles monoparentales).

**Densité de population.** La densité de population représente le nombre d'habitants par kilomètre carré pour la population de tous les âges. Sur les cartes de densité, plus la couleur est foncée, plus il y a de personnes dans ce secteur du territoire. L'unité géographique utilisée pour créer la carte de densité est l'*aire de diffusion*.

**Dépanneurs.** Il n'existe pas de définition officielle du terme dépanneur au Québec. « Selon une classification canadienne, c'est un petit commerce de proximité qui vend une gamme limitée de produits courants : lait, pain, jus, boissons sucrées, aliments à grignoter, boissons alcoolisées, produits du tabac, journaux, revues et billets de loterie. Certains vendent aussi un choix limité de conserves, de produits laitiers et de produits de nettoyage. » (Portail Veille Action, 2013)

**Disponibilité.** La disponibilité est un pré requis à l'accessibilité en ce qu'une ressource ne peut être accessible si elle n'existe pas sur un territoire donné. Elle réfère également à l'inoccupation d'une ressource ou encore à l'état d'un bien qui peut être utilisé.

**Épiceries.** Dans le contexte de cette étude, les établissements classés dans la catégorie « épiceries » comprennent à la fois des épiciers-détaillants, des épiceries fines et des détaillants de fruits et légumes.

**Établissements de santé.** « La mission circonscrit le champ d'action sociosanitaire d'un établissement ou d'une installation. Un établissement peut avoir plus d'une mission. Ces missions, définies dans la loi, sont au nombre de cinq.» (MSSS, 2014)

1. « Le Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) qui a pour mission d'offrir, de façon permanente ou temporaire, un milieu de vie substitut, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance, ainsi que des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques et médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel malgré le support de leur entourage;
2. « Le Centre local de services communautaires (CLSC) a pour mission d'offrir, en première ligne, à la population du territoire qu'ils desservent, des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion. Cette catégorie regroupe les CLSC eux-mêmes, les points de services de CLSC et les centres de santé (CLSC assumant une mission additionnelle);

3. « Le *Centre de réadaptation (CR)* a pour mission d'offrir des services d'adaptation, ainsi que de réadaptation et d'intégration sociale, à des personnes qui, en raison de leurs déficiences physiques ou intellectuelles, de leur difficultés d'ordre comportemental, psychosocial ou familial, ou à cause de leur alcoolisme ou autre toxicomanie, requièrent de tels services, de même que des services d'accompagnement et de support à leur entourage;
4. « Le *Centre hospitalier*, quant à lui, a pour mission d'offrir des services diagnostiques et des soins médicaux généraux et spécialisés, dans les secteurs de la santé physique (CHSGS) ou de la santé mentale (soins psychiatriques: CHPSY). » (MSSS, 2014)

**Établissements de soins infirmiers (Statistique Canada)** « Les établissements de soins infirmiers sont des établissements de soins de longue durée où des personnes âgées reçoivent des services de soins de santé allant de l'aide périodique à des soins infirmiers réguliers. Ces établissements offrent une surveillance permanente de l'état de santé et l'accès à des soins infirmiers 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les résidents ne sont pas autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, 2013)  
**HLM (Habitation à loyer modique).** Les HLM sont les unités d'habitation des offices d'habitation. Ce sont des logements publics gérés par les municipalités.

**Îlot de diffusion.** Territoire équivalant à un pâté de maisons dont les côtés sont délimités par des rues formant des intersections. Ces territoires couvrent l'ensemble du Canada.

**Informateur clé.** Personne qui a participé à une discussion de groupe afin de valider et de bonifier les données contenues dans la première ébauche de ce document.

**Logement abordable Québec (LAQ).** « Les habitations du programme Logement abordable Québec (LAQ) sont destinées à une clientèle à revenu modéré [sic]; ces logements sont offerts en priorité aux locataires de HLM et aux ménages inscrits sur les listes d'attente pour un HLM. Ces logements abordables peuvent compter de une à quatre chambres à coucher et sont offerts à un coût inférieur à celui du marché. » (OMHM, 2013) (Voir <http://flhmq.com/livre/acc%C3%A8s-logis-et-logement-abordable>)

**Logement collectif.** Établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels, ou uniquement par des résidents étrangers, ou par des personnes présentes temporairement. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

**Logement privé.** Un ensemble distinct de pièces d'habitation conçues ou transformées qu'occupent ou pourraient occuper une personne ou un groupe de personnes. De plus, un logement privé doit être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et doit fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries, comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige.

**Logement social.** Logement dont le loyer est subventionné afin de permettre à des personnes à faible revenu d'accéder à un logement adéquat.

**Logements privés occupés par des résidents habituels :** « Un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant directement sur l'extérieur ou sur un corridor un hall un vestibule ou un escalier commun menant à l'extérieur occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

**Loi sur les services de santé et les services sociaux : « Objet de la loi et droits des usagers » :** Le régime de services de santé et de services sociaux institué par la présente loi a pour but le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie. » (*Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2*)

**Loyer médian.** Le loyer médian est établi à partir des données du rapport statistiques sur le marché locatif publié en octobre de chaque année par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il correspond au coût de loyer qui sépare les logements de façon telle que 50 % des logements coûtent moins cher et 50 % coûtent plus, selon la taille du logement.

**Ménage.** Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement) avec ou sans autres personnes, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le 10 mai 2011 (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les rapports sur les ménages se rapportent aux ménages privés seulement.

**Ménage privé.** Personne ou groupe de personnes occupant un même logement. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

**Ménage collectif.** Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Seulement les données sur les ménages collectifs qui comptent des résidents habituels sont présentées. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

**Office municipal d'habitation (OH ou OMH).** Organisme public chargé de la politique municipale d'habitation, de construction et de location de logement social, de restauration de logements, de location ou de vente ainsi que la mise en place des équipements jugés nécessaires.

**Organisme à but non lucratif (OBNL) d'habitation.** Constitué en vertu de la partie 3 de la *Loi sur les Compagnies (L.R.Q., chapitre C-38)*, un OBNL d'habitation a pour vocation d'offrir des unités résidentielles soit à des ménages à faibles revenus ou modestes, soit à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation. Ces organismes peuvent aussi être appelés organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation.

**Organisme de soutien à domicile.** Organisme généralement à but non lucratif (OBNL) offrant un ou plusieurs des services suivants : accompagnement en fin de vie, adaptation de domicile, aide aux courses, conseils et aide à la recherche d'un milieu de vie adapté, entretien et réparation, entretien ménager, évaluation des besoins, livraison de repas chaud (popote roulante), préparation de repas à domicile, prévention des chutes, réadaptation physique, répit-gardiennage, services médicaux, soins de santé et hygiène, soins en fin de vie, soins infirmiers, téléphone d'amitié, téléphone de sécurité, télésurveillance, transport adapté, transport et accompagnement, visite d'amitié. (Accès-Santé, 2014)

**Parcs, espaces verts et équipements.** Les parcs, espaces verts et équipements décrits dans ce document comprennent les lieux aménagés définis dans les Codes d'utilisation du bien-fonds (CUBF) :

**Équipements récréatifs.** *Terrain de jeux* : Ce terrain a été conçu pour le jeu et la récréation et est codifié séparément seulement lorsqu'on y trouve une activité indépendante d'une autre;

*Terrain de sport* : Ce terrain comprend un terrain de jeux, des pistes pour les compétitions et les sports; il peut y avoir des gradins; il est codifié séparément lorsqu'il est indépendant d'une autre activité.

**Espaces verts** : *Parc à caractère récréatif et ornemental* : Ce parc est aménagé pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues; *Parc pour la récréation en général* : Ce parc peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. (MAMROT, 2013)

**Place standard.** Une **place standard** est une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie de soins par jour) ou qui n'a pas à payer de frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus. Par opposition, une **chambre avec soins assidus** est une chambre offrant au moins une heure et demie de soins par jour. (SCHL, 2013b)

**Résidence privée pour aînés (RPA).** « Est une résidence privée pour aînés tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement: services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs. Le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé suivant un autre mode. » (Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., chapitre S-4.2)

**Résidences pour personnes âgées (Statistique Canada).** « Établissements qui offrent des services de soutien (comme la préparation des repas, le ménage, la gestion des médicaments, l'aide au bain) et de la supervision aux personnes âgées capables d'accomplir seules la plupart des activités quotidiennes. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

**Restaurants minute.** « Restaurant bon marché où l'on se fait servir très rapidement des aliments que l'on peut consommer sur place ou emporter. » (Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*)

**Secteur de recensement.** Les *secteurs de recensement* (SR) sont des petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement de 2 500 à 8 000 habitants. « Ils sont créés à l'intérieur de régions métropolitaines de recensement (RMR) et d'agglomérations de recensement (AR) dont le noyau comptait 50 000 habitants ou plus lors du recensement précédent. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, 2013)

**Supplément au loyer.** Le programme de Supplément au loyer permet à des ménages et à des personnes à faible revenu d'habiter des logements du marché locatif privé ou appartenant à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif (OBNL), tout en payant un loyer semblable à celui payé dans un logement de type Habitation à loyer modique (HLM). Le supplément au loyer sert à combler la différence entre le loyer convenu avec le propriétaire et la contribution du ménage (25 % de son revenu). (Portail Québec, 2013)

**Taux d'effort des ménages.** Part du revenu du ménage servant à défrayer le coût du logement.

**Taux d'inoccupation.** Pourcentage de tous les logements (appartements et maisons de location) inoccupés ou à louer. Un logement est considéré comme inoccupé s'il est inhabité et immédiatement disponible pour la location.

**Taux de propriété.** Pourcentage des logements privés qui sont occupés par leur propriétaire.

**Territoire équivalent (TÉ).** Les territoires équivalents aux MRC sont des regroupements géographiques qui ont été établis à des fins statistiques pour assurer une couverture territoriale complète du Québec là où il n'y a pas de MRC (Commission de toponymie du Québec, 2012). Le TÉ de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges. Wendake est compris dans le territoire équivalent de Québec, par contre les données de recensement pour ce territoire ne sont pas incluses.

**Types de construction résidentielle.** Statistique Canada définit plusieurs types de construction résidentielle : maisons individuelles non attenantes, maisons jumelées, maisons en rangée, appartements ou plain pied dans un duplex, appartements dans un immeuble de cinq étages ou plus, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages, autres maisons individuelles attenantes, habitations mobiles, autres logements mobiles.

***Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus.*** Un logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

#### **Types de construction résidentielle (suite)**

***Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages.*** Un logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels, dans un immeuble de moins de cinq étages.

***Appartement ou plain pied dans un duplex.*** Un de deux logements superposés qui peut être ou ne pas être attaché aux autres logements ou immeubles.

***Autre logement.*** Cette catégorie est le résultat de l'addition de plusieurs types de construction, elle inclut les logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées,

appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes.

**Autre maison individuelle attenante.** Logement individuel qui est joint à une autre construction et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex., un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex., un immeuble d'appartements). À ne pas confondre avec autre logement qui est l'addition de plusieurs types de construction.

**Logement mobile.** Comprend les maisons mobiles et les autres logements mobiles tels que les bateaux maison et les wagons de chemin de fer.

**Maison en rangée.** Un logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière d'un autre logement), comme une maison en bande ou une maison-jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous. Des maisons en bande jointes à une tour d'habitation sont également considérées comme des maisons en rangée.

**Maison individuelle non attenante.** Logement non joint à autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement individuel non joint à aucun autre logement ou construction. Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous. Une habitation mobile installée en permanence sur des fondations est considérée comme une maison individuelle non attenante.

**Maison jumelée.** Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'arrière) par un mur commun, mais non joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.

**Unité locative.** L'expression « unité locative » est utilisée par diverses sources de données pour décrire l'unité qui sert de base pour la conclusion d'un contrat de location. Il peut s'agir d'un appartement, d'un logement, d'un studio ou d'une chambre. Les données incluses dans ce document ne considèrent pas les lieux non habités (garage, lieux de commerces, etc.).

## Notes méthodologiques

La préparation de ce document a nécessité la participation d'un grand nombre de personnes et la compilation de nombreuses informations provenant de différentes sources. Ce chapitre apporte certaines précisions méthodologiques.

### Processus de la recherche

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives* vise à : 1. documenter la situation de l'habitat et des milieux de vie des aînés de la région de la Capitale-Nationale; 2. mobiliser les acteurs sociaux concernés par cette question afin de favoriser le soutien à domicile des aînés et leur participation à leur milieu. Pour ce faire, un groupe de partenaires (voir Présentation du projet, page viii) s'est engagé dans un processus participatif de recherche visant à développer une meilleure connaissance qui soit appliquée aux diversités régionales. Des représentants des partenaires ont participé au processus de recherche.

Une collecte des données a été réalisée portant sur les dimensions à l'étude dans diverses sources afin de documenter la situation de la région de la Capitale-Nationale (région sociosanitaire 03). La région a été partagée en 15 secteurs géographiques : les 6 MRC, les 6 arrondissements de la ville de Québec, la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la ville de L'Ancienne-Lorette et Wendake. Un cahier a été réalisé présentant les informations recueillies pour chacun des 15 secteurs.

Chaque cahier a ensuite été présenté à des informateurs clés (68 personnes) de chacun des territoires afin de le compléter et de s'assurer de la justesse du portrait tracé. Chaque cahier a ensuite été révisé pour tenir compte des commentaires des informateurs clés puis présenté lors de rencontres sectorielles permettant d'une part d'élaborer les constats et les pistes de réflexion pour chacun des secteurs géographiques et, d'autre part, de diffuser les résultats à un groupe de personnes impliquées dans les questions d'habitation des aînés. Les personnes présentes aux rencontres sectorielles provenaient d'une variété de secteurs d'activités : municipal, habitation, CSSS, organismes communautaires, FADOQ, etc. Au total, 223 personnes ont été rencontrées.

La tenue d'un forum régional, au mois d'octobre 2014, permet finalement la diffusion des résultats à l'ensemble des acteurs de la région et la mobilisation d'acteurs sociaux et de décideurs intéressés par la question.

### Identification et traitement des données

En consultation avec des spécialistes des divers domaines recensés (habitation, géographie, statistique, etc.), plusieurs bases de données ont été consultées pour

recueillir les informations de démographie et d'habitation les plus récentes disponibles au moment de la cueillette, faite entre août 2012 et janvier 2014.

Voici quelques précisions concernant certaines sources de données consultées :

- Plusieurs évaluations contenues dans les données fournies par la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) se basent sur le recensement de 2006. Dans le cas des besoins de réparation ou besoins impérieux, il s'agissait des données de 2006. Dans tous les cas, les données les plus récentes au moment de la préparation de ce document ont été utilisées.
- Dans les publications utilisées par cette étude et issues de la SCHL, un centre rural est un centre de moins de 10 000 habitants.

Les données rendues disponibles par Statistique Canada pour les différents recensements doivent faire l'objet de trois précisions.

1. Tout d'abord, les changements découlant de la décision de Statistique Canada d'abolir le questionnaire long lors du recensement de 2011 ont obligé l'équipe de recherche à utiliser, pour certains tableaux, les données de 2006. En effet, comme le soulignait l'Institut de la Statistique du Québec « le caractère volontaire de l'ENM [Enquête nationale auprès des ménages] a généré une variabilité beaucoup plus grande des taux de réponse. Cela a provoqué une réduction significative de la fiabilité des données pour les niveaux géographiques fins ou encore concernant de plus petits groupes de population. » (ISQ, 2010)
2. D'autre part, « afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués dans les tableaux ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux et les marges, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de "5" et, dans certains cas, de "10". » (Statistique Canada, 2011a)

Ces calculs effectués par Statistique Canada font en sorte qu'il peut y avoir des différences entre une source de données et une autre. Ainsi, le nombre de personnes habitant dans un type de construction en particulier peut être inscrit 2 305 dans une source, 2 310 dans une seconde et 2 300 dans une troisième.

Puisque plusieurs sources de données ont été consultées pour l'élaboration des différents tableaux compris dans ce cahier, il est donc possible qu'il y ait discordance. Dans le cadre de ce projet, le choix des données a été fait en fonction de leur représentativité et de leur disponibilité pour l'ensemble des différents secteurs géographiques analysés. Aussi, la priorité a été donnée au respect de la

source consultée, afin d'assurer la comparabilité entre les différents secteurs de la Capitale-Nationale.

3. Il faut aussi noter que dans certains produits de données, Statistique Canada présente des totaux qui diffèrent légèrement de la somme des parties en raison des arrondissements effectués. Lorsque possible, dans tous les cas où un calcul de proportion est présenté, le dénominateur a été calculé à partir des données les plus fines, c'est-à-dire les données pour l'unité géographique la plus petite.
4. Finalement, dans leur *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011* (Statistique Canada, 2011), l'organisme indique, concernant leur traitement des **Logements collectifs**, que « le traitement différent dans la façon dont les immeubles individuels d'un logement collectif sont comptés (c.-à-d. dénombrés séparément comme des logements collectifs distincts ou comme un seul logement collectif) entraîne des tendances qui pourraient donner de fausses impressions de croissance ou de diminution dans une catégorie. Les chiffres des logements collectifs pour certaines catégories pourraient refléter le dénombrement d'immeubles individuels. [...] Il est important que les utilisateurs soient avisés que les types de logements collectifs du recensement ne correspondent pas toujours aux classifications utilisées dans les données administratives ou dans les autres sources. Dans le recensement, certains logements collectifs sont classés en fonction des types et des niveaux de services offerts, plutôt que par leur nom ou leur statut officiel d'un point de vue des entreprises. En outre, les données du recensement ne sont pas recueillies pour les résidents étrangers et/ou les personnes présentes temporairement vivant dans les logements collectifs, alors que ces résidents peuvent être inclus dans les sources de données administratives. » (Statistique Canada 2011, p. 10-11)

### **Précision sur les expressions et données utilisées**

Les **superficies** sont données en « terre ferme », c'est-à-dire qu'elles n'incluent pas les plans d'eau intérieurs (rivières, lacs, etc.).

Dans la section sur le **coût moyen des loyers** pour les places standards, les données concernant les unités subventionnées ou hors marché, les unités de soins de relève et les unités où des frais supplémentaires sont exigés pour des soins assidus (soins durant une heure et demie ou plus) ne sont pas incluses dans les calculs.

En ce qui a trait au **taux d'inoccupation**, « Les places hors marché avec soins assidus sont exclues du calcul du loyer moyen, mais incluses dans le calcul du taux d'inoccupation. » (SHQ, 2013b)

Dans les figures et tableaux présentant des **perspectives démographiques**, le projet a utilisé les données du « scénario A » de l'Institut de la statistique du Québec. Ce scénario regroupe « les hypothèses les plus plausibles à l'examen des tendances récentes, et un scénario d'analyse, le Z - Migration interne zéro, qui présente ce que serait l'évolution des MRC en l'absence de migration interne au Québec. » (ISQ, 2013)

Dans le chapitre sur les services de santé et les services communautaires, les différents services disponibles ont été divisés en cinq catégories, dont celle de « première ligne ». Cette catégorie comprend les services de santé offerts en GMF, UMF, CLSC, clinique hors GMF, clinique sans rendez-vous et clinique médicale. Cela comprend aussi une maison des naissances, puisque celle-ci a été classée dans cette catégorie dans la base de données intitulée « MSSS - Référentiel des établissements » qui a été fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Cela exclut les soins spécialisés (par ex. cardiologie) et de longue durée (ex. hôpital, CHSLD). Les services généralement classés dans la catégorie « Autres » sont les cliniques spécialisées (par exemple d'ophtalmologie) et autres cliniques (par exemple physiothérapie, podologie, ergothérapie, etc.). Il doit être noté que la mise à jour des données comprises dans le « Référentiel des établissements » a été faite le 28 août 2012. Ainsi, certains services ayant vu le jour depuis pourraient ne pas être inclus dans le dénombrement présenté. Il doit être mentionné que les centres de réadaptation, compte tenu de leur faible nombre dans la région et afin de ne pas multiplier les catégories pour la représentation graphique, ont été inclus dans cette catégorie.

### **Présentation des données**

L'ordre alphabétique (des MRC et des municipalités) respecte les règles de classement de la Commission de toponymie du Québec (2013), c'est-à-dire selon l'ordre alphabétique obtenu s'il n'y avait pas de trait d'union ou d'apostrophe. Cette règle est accessible en ligne à <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/regles-ecriture/nom-commencant-saint-sainte-saintes-saints.html>.

### **Précision territoriale concernant Wendake.**

Le territoire de Wendake est inclus dans le territoire équivalent (TÉ) de Québec, mais les données concernant la population de Wendake sont absentes des compilations effectuées par Statistique Canada. Les données sur cette région géographique incluses dans ce document ont été fournies par le conseil de la Nation huronne-wendat.

### **Cartographie**

Dans le cadre de ce projet, les cartes ont été préparées en utilisant les données des aires de diffusions (AD) regroupées en municipalité/ arrondissements (régions). Les

frontières de chaque secteur géographique sont basées sur les subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada, telles qu'elles étaient définies en 2011.

La proportion de personnes âgées de ces AD a été calculée et a servi de trame de fond pour l'ensemble des cartes de distribution de services. Au départ, il a fallu choisir un mode de représentation de cette information. Plusieurs options s'offraient à nous.

La première option était celle d'obtenir une classification générale pour l'ensemble de la région, ce qui aurait permis d'identifier rapidement les secteurs plus âgés. Ce mode de fonctionnement rend toutefois les comparaisons intra-secteurs difficiles à réaliser.

La deuxième option était d'établir une classification secteur par secteur. Les comparaisons intra-secteurs auraient alors été facilitées, mais cela se serait fait au détriment des comparaisons globales et inter-secteurs.

Dans le but de répondre aux questions de recherche, une solution de compromis a été choisie. Une classification globale a d'abord été établie pour la carte de l'ensemble de la région. Par la suite, chaque secteur a été classé selon une analyse visuelle de la distribution de la proportion des aînés dans les aires de diffusion du secteur. Trois ensembles de secteurs géographiques ont ainsi été obtenus. Bien que relativement arbitraires, ces rassemblements permettent d'établir certaines comparaisons intra-secteurs et inter-secteurs selon le type de milieu (urbain/rural) représenté par les cartes.

Concernant les arrondissements de la Ville de Québec, certaines données provenant de Statistique Canada (les types de construction et les personnes seules de 65 ans et plus, par exemple) ont été calculées à partir des données fournies pour chacune des aires de diffusion (AD). Étant donné que les limites des AD ne correspondent pas aux limites des arrondissements, nous avons attribué chacune des aires à l'arrondissement auquel appartenait leur centroïde, c'est-à-dire le point représentant le centre géométrique de l'aire de diffusion. Par la suite, les données des AD de chacun des arrondissements ont été compilées.

Pour des fins de représentations cartographiques, les limites des quartiers et des arrondissements de la Ville de Québec qui sont en contact avec les limites des municipalités qui les entourent ont été légèrement modifiées afin de suivre les limites des subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada. Ces modifications mineures n'affectent en rien la répartition des aires de diffusion (AD) entre les quartiers ou les arrondissements.

### **Corrélation entre les frontières**

Il doit être mentionné que le territoire couvert, la Capitale-Nationale, est divisé différemment par les différentes instances consultées lors de la cueillette de données. Ainsi, les frontières de territoire des CLSC, des CSSS, des municipalités ou des

arrondissements présentent parfois des différences. Dans certains cas, le territoire d'une instance se termine deux rues plus à l'ouest que le territoire d'une autre instance (par exemple, le territoire d'un CLSC et de l'arrondissement de la ville de Québec). Cela implique qu'il est possible qu'un service de santé, par exemple, ait été associé à un arrondissement, alors qu'il est sous la responsabilité du territoire de CLSC de l'arrondissement voisin.

### **Accessibilité physique**

Bien qu'étant conscients de l'importance que revêt l'accessibilité physique, nous n'avons pas été en mesure de l'ajouter aux dimensions de l'accès (voir Schéma conceptuel et opérationnel). Cette forme d'accessibilité représente la possibilité qu'ont les individus ayant une incapacité physique d'accéder à un lieu (magasin, trottoir, maison).

Dans le cadre de cette étude, la recension des lieux physiquement accessibles n'a pas été intégrée au processus de recherche. Il s'agit d'une démarche complexe que nous n'avons pas pu nous permettre compte tenu de tous les autres aspects à couvrir. Toutefois, dans un rapport publié en 2013, l'ISQ précise que : « plus de la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus ont une incapacité. Cette proportion augmente avec l'âge; passé le cap des 85 ans, cette condition touche la grande majorité des aînés, soit plus de huit personnes sur dix. Les proportions d'aînés ayant une incapacité modérée ou une incapacité grave augmentent d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre à l'âge de 85 ans et plus 27 % et 32 %, respectivement. Au-delà de 85 ans, c'est donc près de six personnes sur dix qui ont une incapacité modérée ou grave. » (ISQ, 2013 : 47) On comprend donc que la présence de rampes d'accès ou de signaux sonores, par exemple, constitue des éléments importants de l'accessibilité d'un lieu. La ville de Québec a également mis en place un plan d'action 2012-2015 pour l'accessibilité universelle.

### **Habitations collectives**

Quatre types d'habitations collectives ont été recensés dans le cadre de ce projet. L'équipe de recherche a fait appel aux sources disponibles les plus fiables pour établir le dénombrement, qui a par la suite été validé auprès d'informateurs clés. La source principale du dénombrement des résidences privées a été le site du Registre des résidences privées pour aînés ([wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp](http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp)), qui a été consulté de 2012 à 2013. La dernière validation a été compilée en décembre 2013.

Dans la classification de ces habitations, il est à noter qu'au Québec, il y a des OBNL de même que des coopératives qui ont reçu une certification du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et qui sont donc considérés par le MSSS comme des résidences privées pour aînés (RPA). Dans ce document, ces habitations collectives ont été classées dans leur catégorie d'origine, tant pour préparer les données

cartographiques que pour l'élaboration des tableaux. Dans la région de la Capitale-Nationale, aucune coopérative ne se trouve dans cette situation.

Le dénombrement des habitations collectives comprend l'ensemble des coopératives d'habitation, et ce peu importe leur clientèle cible – personnes seules, âgées de 50 et plus, famille, etc. En effet, afin de présenter le portrait le plus complet de la situation de l'habitation dans la région pour les aînés et considérant que ces personnes peuvent loger dans l'une ou l'autre de ces habitations, la décision a été prise de ne pas se limiter aux coopératives ciblant les aînés.

## BIBLIOGRAPHIE

- Accès-Santé (2014). *Soutien à domicile*. Portail du réseau de la santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale. 2014. Consulté le 26 mai 2014 à [http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/ressource-par-services/?tx\\_streperoireressources\\_pi2\[category\]=20](http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/ressource-par-services/?tx_streperoireressources_pi2[category]=20)
- Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (2013). *Portail du réseau*. Consulté à <http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Etablissements.html#CLSC-CHSLD/> et à [http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Cliniques\\_med.html#6](http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Cliniques_med.html#6)
- Alain, Steeve (2012). Le Courrier de Portneuf.com, 5 juin 2012. Consulté le 12 avril 2014 à [http://www.courrierdeportneuf.com/index.asp?s=detail\\_actualite&id=132219](http://www.courrierdeportneuf.com/index.asp?s=detail_actualite&id=132219).
- Brunet, Catherine et Allan Gaudreault (2013). *La situation du logement dans la MRC de Portneuf et les perspectives de développement de logements abordables. Rapport d'étape*. Plania pour le Centre local de développement de Portneuf, CLD. 137 pages.
- Centre d'information et de référence [CIR] de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches – 211 (2013). « Soutien à domicile pour aînés ».
- Centre de santé et des services sociaux de Portneuf [CSSS de Portneuf] (2011). *Portrait de défavorisation matérielle et sociale du territoire du CSSS de Portneuf*. Consulté à <http://csssdeportneuf.qc.ca/down/631.pdf>.
- Centre de santé et des services sociaux de Portneuf [CSSS de Portneuf] (2014a). *Rapport annuel de gestion du CSSS de Portneuf 2013-2014*. Consulté à <http://www.csssdeportneuf.qc.ca/?p=1338>.
- Centre de santé et des services sociaux de Portneuf [CSSS de Portneuf] (2014b). *Points de services*. Consulté à [http://www.csssdeportneuf.qc.ca/?page\\_id=193](http://www.csssdeportneuf.qc.ca/?page_id=193)
- Centre de santé et des services sociaux de Québec-Nord [CSSS-QN] (2009). *Plan d'action local de santé publique. 2009-2012. CSSS-QN*.
- Centre local de développement de Portneuf [CLD] et Société d'aide au développement de la collectivité de Portneuf [SADC] (2010). *Planification stratégique concertée CLD / SADC 2011-2015*. Consulté à <http://cld.portneuf.com/upload/cld.portneuf/editor/asset/PAL%C3%89E%202011-2015%20VF.pdf>
- Commission de toponymie du Québec (2012). Consulté le 12 juillet 2013 à <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toponymie-municipale/municipalites-regionales-compte-mrc/te.aspx> et <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/regles-ecriture/nom-commencant-saint-sainte-saintes-saints.html>.
- Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) (2013). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2012*, Confédération québécoise des coopératives d'habitation.
- Corporation de transport régional de Portneuf [CTRP] (2014). *Covoiturage*. Consulté le 9 avril 2014 à <http://transportportneuf.com/covoiturage.2>.

- Dagenais, H. (2006). *Les ménages d'une seule personne et le logement au Québec*. Société d'habitation du Québec, Québec. 106 p.
- Ducharme, M.-N. (2007). *Enquête auprès des OSBL d'habitation*, Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH).
- Dutil, Y. (2009). Le logement et les ménages âgés de 65 ans et plus dans les régions administratives du Québec, *Le Bulletin d'information de la Société d'habitations du Québec*, 3(2).
- Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs [FQCCL] (2010). *Mission*. Consulté à [http://www.fqccl.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=50&Itemid=25](http://www.fqccl.org/index.php?option=com_content&view=article&id=50&Itemid=25).
- Formation, éducation et développement de la main-d'œuvre de Portneuf [FEDMO] (2014). *Répertoire des services, groupes et organismes de Portneuf*. Consulté à <http://www.repertoire-fedmo.qc.ca/index.php?rub=1>.
- Giguère, M. (2009) *Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains*. Institut national de santé publique du Québec. 77 p.
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2009a). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2009c). *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2006-2056*. Consulté à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2006-2056.pdf>.
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2010). Le Recensement de la population 2016 : le questionnaire long doit redevenir obligatoire, 10 décembre 2013, *Communiqué de presse*. Consulté le 21 février 2014 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiquer/communiquer-presse-2013/decembre/dec1310.htm>.
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2013). *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011. Méthodologie et description de la population visée. Vol. 1*. Consulté le 21 février 2014 à [www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/services/incapacites/limitations-maladies-chroniques-metho.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/services/incapacites/limitations-maladies-chroniques-metho.pdf).
- Institut de recherche et d'informations socio-économiques [IRIS] (2006) *Note socio-économique : La pénurie de logement*. 4 p.
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2001). *Îlots de chaleur*. Consulté le 11 février 2014 à <http://www.monclimatmasante.qc.ca/public/%C3%AElots-de-chaleur.aspx>.

- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2009). *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité au restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ, 2009.  
<http://www.inspq.qc.ca/environnement-bati/distance-restaurants-minute>
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2012 – non publié). Liste des parcs et espaces verts basée sur l'évaluation foncière de 2007 effectuée par le MAMROT et transmise à l'IVPSA par l'INSPQ en 2012, non publié.
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2014). *Îlots de chaleur/fraîcheur urbains et température de surface*. Consulté le 17 janvier 2014 à <http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee>.
- Lepage, Céline et Céline Morrow (2008). *Évaluation d'implantation et de pertinence du plan d'action en sécurité alimentaire pour la région de la Capitale-Nationale 2004-2007*. Direction de la santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Consulté le 9 avril 2014 à [http://www.dspq.qc.ca/publications/Rapport\\_evaluation\\_pertinence\\_plan\\_SA.pdf](http://www.dspq.qc.ca/publications/Rapport_evaluation_pertinence_plan_SA.pdf).
- Lepage, Céline et Philippe Guay (à paraître). *Inégalités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires*, Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec.
- Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38). Consulté le 23 août 2013 à [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C\\_38/C38.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_38/C38.html).
- Loi sur les coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2). Consulté le 23 août 2013 à [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C\\_67\\_2/C67\\_2.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_67_2/C67_2.html).
- Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSS] (L.R.Q., chapitre S-4.2). Consulté le 24 février 2014 à [http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S\\_4\\_2/S4\\_2.html](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_4_2/S4_2.html).
- Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSS] (L.R.Q., chapitre S-4.2, a. 346.0.1, 346.0.3, 346.0.6, 346.0.7, 346.0.20 et 346.0.20.1). *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés*. Consulté le 24 février 2014 à <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=58998.PDF>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux et Société d'habitation du Québec [MSSS-SHQ] (2007). *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social*. Consulté le 30 octobre 2013 à [www.rohq.qc.ca/public/pdf/Publications\\_reservees\\_aux\\_membres/Cientele/Cadre\\_ref\\_SCLS.pdf](http://www.rohq.qc.ca/public/pdf/Publications_reservees_aux_membres/Cientele/Cadre_ref_SCLS.pdf).
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2013). *Registre des résidences privées pour aînés*. Consulté le 5 mai 2013 à <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp>.

- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2014). *Lexiques*. Consulté en ligne à <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/M02/M02Lexique.asp>
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire [MAMROT] (2013). *Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds*. Régions et Occupation du territoire, Gouvernement du Québec. Consulté le 11 décembre 2013. [http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/evaluation\\_fonciere/manuel\\_evaluation\\_fonciere/CUBF\\_MEFQ.xlt](http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/evaluation_fonciere/manuel_evaluation_fonciere/CUBF_MEFQ.xlt)
- Municipalité régionale de comté de Portneuf [MRC de Portneuf] (2014a). *MRC de Portneuf*. Consulté le 25 mars 2014 à <http://mrc.portneuf.com/>.
- Municipalité régionale de comté de Portneuf [MRC de Portneuf] (2014b). *Patrimoine culturel portneuvois*. Consulté le 25 mars 2014 à [http://www.portneufculturel.com/Bienvenue/index.php?option=com\\_content&view=article&id=65&Itemid=29](http://www.portneufculturel.com/Bienvenue/index.php?option=com_content&view=article&id=65&Itemid=29).
- Office municipal d'habitation de Montréal [OMHM] (2013). *Logement abordable Québec (LAQ)*. Consulté le 6 février 2014 à <http://www.omhm.qc.ca/logement-abordable-quebec-laq>.
- Office québécois de la langue française (2014). *Grand dictionnaire terminologique*. Consulté à <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/>.
- Pellerin, Gaétane (non publié) *Cadre conceptuel de la gestion intégrée de la qualité au Centre de santé et des services sociaux de Portneuf*. Portneuf, 2010, travail dirigé.
- Penchansky, R. et William Thomas, J. (1981). The Concept of Access : Definition and Relations to Consumer Satisfaction, *Medical Care*, 19 (2), p.127-140.
- Portail Québec (2013). *Supplément au loyer*. Page consultée le 8 octobre 2013. <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/vivre-en-logement/Pages/supplement-loyer.aspx>.
- Portail Veille Action, Le (2013). *Les dépanneurs et l'offre alimentaire santé*. Veille Action. Consulté le 9 avril 2014 à <http://veilleaction.org/les-fiches-pratiques/saine-alimentation/les-depanneurs-et-offre-alimentaire-sante.html>.
- Raymond, É., Gagné, D., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2008). *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec, et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 111 p.
- Raymond, É., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2012). *Participation sociale des aînés : la parole aux aînés et aux intervenants*, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec, et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 53 p.

- Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) (2012). *Statistiques*, 4 p.
- Regroupement des offices d'habitation du Québec (ROHQ) (2013). *ROHQ Stats*. Consulté le 12 décembre 2013 à <http://www.rohq.qc.ca/nos-publications/rohq-stats/>.
- Robert, René (2008). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2007*. Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH). 92 p. Consulté à <http://www.cooperativehabitation.coop/upload/cooperativehabitation/editor/asset/Enqu%C3%AAt%20finale%20mode%20%C3%A9cran.pdf>.
- Services Québec (2014). *Thesaurus de l'activité gouvernementale. Office municipal d'habitation*. Gouvernement du Québec. Date de dernière modification 23 juin 2014. Consulté en ligne à <http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=8577>
- Société d'aide au développement de la collectivité de Portneuf [SADC] (2014). *Loisirs gratuits ou à faible coûts (dernière mise à jour printemps 2013)*. SADC. Consulté le 8 avril 2014 à <http://www.sadcportneuf.qc.ca/#!/loisirs-gratuit/c|syw>.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement [SCHL] (2012). *Glossaire*. Consulté le 23 août 2013 à [http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/info/raanplen/raan/2012/upload/Glossaire\\_ACC.pdf](http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/info/raanplen/raan/2012/upload/Glossaire_ACC.pdf).
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013a). *Définitions, le logement au Canada*. Consulté le 25 janvier 2013 à [http://cmhc.beyond2020.com/HiCODefinitions\\_FR.html#\\_Besoins\\_impérieux\\_de\\_logement](http://cmhc.beyond2020.com/HiCODefinitions_FR.html#_Besoins_impérieux_de_logement).
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013b). *Rapport sur les résidences pour personnes âgées – Québec — Édition 2013*. Consulté le 10 octobre 2013 à [http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/65989/65989\\_2013\\_A01.pdf?lang=fr](http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/65989/65989_2013_A01.pdf?lang=fr).
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013c). *Rapport sur le marché locatif. RMR de Québec, automne 2013*. Consulté le 14 avril 2014 à [http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64429/64429\\_2013\\_A01.pdf](http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64429/64429_2013_A01.pdf).
- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2009). *Besoins impérieux en matière de logement : un regard sur la situation dans les RMR du Québec. Le Bulletin d'information de la SHQ*, 3(3).
- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2010a). *Profils statistiques du Québec et ses régions - Édition 2011*. Consulté le 15 mai 2013 à [http://www.habitation.gouv.qc.ca/documents\\_et\\_references/profils\\_statistiques\\_du\\_quebec\\_et\\_ses\\_regions\\_edition\\_2011/capitale\\_nationale.html](http://www.habitation.gouv.qc.ca/documents_et_references/profils_statistiques_du_quebec_et_ses_regions_edition_2011/capitale_nationale.html).
- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2010b). *Taux d'effort médian des ménages privés propriétaires selon l'âge du principal soutien, 2006*. Consulté à [http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils\\_r%C3%A9gionaux\\_2011/03/Tableaux\\_03-\\_50.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_50.pdf), à [.../Tableaux\\_03-\\_51.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_51.pdf) et à [.../Tableaux\\_03-\\_52.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_52.pdf)
- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2013a). *Présentation d'AccèsLogis*. Consulté le 7 octobre 2013 à [http://www.habitation.gouv.qc.ca/espace\\_partenaires/groupe\\_de\\_ressources\\_techniques/groupe\\_de\\_ressources\\_techniques/programmes/acceslogis\\_quebec/developpement\\_dun\\_projet/presentation\\_dacceslogis.html](http://www.habitation.gouv.qc.ca/espace_partenaires/groupe_de_ressources_techniques/groupe_de_ressources_techniques/programmes/acceslogis_quebec/developpement_dun_projet/presentation_dacceslogis.html)

Société d'habitation du Québec [SHQ] (2013b). *Lexique de la SHQ*. Consulté le 11 février 2014 à [http://www.habitation.gouv.qc.ca/minformer/lexique.html#letter\\_O](http://www.habitation.gouv.qc.ca/minformer/lexique.html#letter_O).

Statistique Canada (2006). *Recensement 2006*.

Statistique Canada (2011a). *Recensement 2011*. Produits de données nos. 98-311-xcb2011006, 98-311-XCB2011026, 98-311-XCB2011026, 98-312-xcb2011006, 98-313-XCB2011024, 98-313-XCB2011029.

Statistique Canada (2011b). *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011*. No 98-313-XWF2011001 au catalogue de Statistique Canada. Consulté le 20 octobre 2013 à <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/guides/98-313-x/98-313-x2011001-fra.cfm>.

Statistique Canada (2011c). *Dictionnaire du recensement, Annexe C : Qualité des données, confidentialité et arrondissement aléatoire*. Produit no 98-301-X2011001 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario, version mise à jour le 10 décembre 2012. Consulté à <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/app-ann003-fra.cfm>

Statistique Canada (2012). *Recensements 2001 et 2006*, compilation spéciale pour le compte de la SHQ (CO-0612), tableau no. 5 et (C0-1049), tableaux nos. 15, 27, 35; calculs de la SHQ.

Statistique Canada (2013). *Dictionnaire du recensement*. Produit no 98-301-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario. Consulté le 10 janvier 2013 à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/index-fra.cfm>.

Vida, Stephen (2011). *Les espaces verts urbains et la santé*, Institut national de santé publique du Québec, Québec.

## ANNEXE I. TABLEAUX DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, MRC DE PORTNEUF, PAR MUNICIPALITÉ, 1981 À 2024

Tableau A. Évolution de la population totale, MRC de Portneuf, 1996 à 2024

Source des données et année	Données de recensement (Statistique Canada)				Perspectives de population (ISQ)		
	1996	2001	2006	2011	2014	2019	2024
Cap-Santé	2 615	2 570	2 665	2 995	2 855	2 910	2 985
Deschambault-Grondines	1 960	1 965	2 030	2 130	2 085	2 130	2 165
Donnacona	5 740	5 480	5 565	6 280	6 155	6 360	6 510
Neuville	3 260	3 345	3 640	3 890	3 985	4 225	4 445
Pont-Rouge	6 825	7 145	7 520	8 725	8 995	9 710	10 350
Portneuf	3 195	3 100	3 085	3 110	3 045	3 030	3 005
Rivière-à-Pierre	695	685	695	670	680	665	660
Saint-Alban	1 165	1 170	1 140	1 225	1 145	1 165	1 140
Saint-Basile	2 525	2 575	2 560	2 465	2 570	2 570	2 590
Saint-Casimir	1 785	1 580	1 530	1 495	1 490	1 450	1 410
Sainte-Christine-d'Auvergne	340	325	465	450	680	855	1 030
Saint-Léonard-de-Portneuf	990	1 010	1 045	1 020	1 045	1 070	1 060
Saint-Marc-des-Carières	2 960	2 860	2 775	2 860	2 710	2 645	2 585
Saint-Raymond	8 735	8 835	9 270	9 615	9 795	10 180	10 415
Saint-Ubalde	1 540	1 460	1 460	1 400	1 480	1 480	1 470

Source : Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2011*, Population - Données intégrales (100 %), compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Compilation réalisée par la r. *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.

## ANNEXE 2. ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'ÂÎNÉS (65+ ET 75+)

**Tableau B. Évolution de la proportion de personnes de 65 ans et plus entre 1996 et 2024, par MRC, Capitale-Nationale**

Source des données et année	Données de recensement (Statistique Canada) % de personnes âgées de 65 ans et plus				Perspectives de population (ISQ) % de personnes âgées de 65 ans et plus		
	1996	2001	2006	2011	2014	2019	2024
Le Québec	12,1 %	13,3 %	14,3 %	15,9 %	17,2 %	19,6 %	22,3 %
MRC de Charlevoix	15,3 %	17,1 %	19,6 %	23,2 %	25,8 %	30,5 %	35,7 %
MRC de Charlevoix-Est	13,9 %	15,7 %	17,8 %	20,7 %	23,2 %	27,6 %	32,6 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	13,4 %	14,6 %	15,6 %	16,7 %	18,1 %	20,7 %	23,9 %
MRC de La Jacques-Cartier	5,7 %	6,6 %	7,5 %	7,6 %	10,0 %	12,0 %	14,1 %
MRC de L'Île-d'Orléans	12,8 %	13,6 %	16,8 %	21,4 %	24,0 %	27,9 %	31,2 %
MRC de Portneuf	14,3 %	16,0 %	17,2 %	18,7 %	21,0 %	24,3 %	27,9 %
Québec (TÉ)	12,6 %	14,3 %	15,8 %	18,0 %	19,4 %	22,5 %	25,7 %

Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement 2011*, Produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, (2009). *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

**Tableau C. Évolution de la proportion de personnes de 75 ans et plus entre 1996 et 2024, par MRC, Capitale-Nationale**

Source des données et année	Données de recensement (Statistique Canada) % de personnes âgées de 75 ans et plus				Perspectives de population (ISQ) % de personnes âgées de 75 ans et plus		
	1996	2001	2006	2011	2014	2019	2024
Le Québec	4,8 %	5,7 %	6,6 %	7,1 %	7,4 %	8,5 %	10,1 %
MRC de Charlevoix	7,0 %	7,4 %	9,1 %	10,1 %	11,1 %	13,2 %	16,5 %
MRC de Charlevoix-Est	5,4 %	6,6 %	8,0 %	9,1 %	9,6 %	11,5 %	14,3 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	5,3 %	6,3 %	7,0 %	7,0 %	7,3 %	8,4 %	10,3 %
MRC de La Jacques-Cartier	1,7 %	2,1 %	2,5 %	2,3 %	3,1 %	8,1 %	5,0 %
MRC de L'Île-d'Orléans	5,3 %	5,2 %	6,8 %	7,5 %	8,4 %	10,9 %	14,1 %
MRC de Portneuf	5,7 %	6,8 %	7,9 %	8,2 %	8,9 %	10,2 %	12,2 %
Québec (TÉ)	5,2 %	6,4 %	7,5 %	8,3 %	8,5 %	10,0 %	12,2 %

Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement 2011*, Produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, (2009). *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

**Tableau D. Évolution de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, MRC de Portneuf, par municipalité, 1996 à 2024**

Source des données et année	Données de recensement (Statistique Canada) % de personnes âgées de 65 ans et plus				Perspectives de population (ISQ) % de personnes âgées de 65 ans et plus		
	1996	2001	2006	2011	2014	2019	2024
Cap-Santé	10,9 %	12,1 %	15,0 %	17,0 %	18,4 %	20,6 %	25,6 %
Deschambault-Grondines	19,1 %	19,3 %	18,2 %	17,8 %	22,1 %	25,8 %	29,1 %
Donnacona	16,1 %	18,4 %	19,9 %	20,5 %	22,1 %	25,9 %	30,2 %
Neuville	10,3 %	11,1 %	11,4 %	13,2 %	16,3 %	19,8 %	22,8 %
Pont-Rouge	10,0 %	11,1 %	12,2 %	13,2 %	14,6 %	17,0 %	19,5 %
Portneuf	15,3 %	16,8 %	17,2 %	20,3 %	21,8 %	26,2 %	29,0 %
Rivière-à-Pierre	12,2 %	18,2 %	23,7 %	23,9 %	30,1 %	34,6 %	40,2 %
Saint-Alban	17,2 %	16,7 %	18,4 %	22,0 %	25,3 %	29,6 %	34,6 %
Saint-Basile	15,8 %	17,3 %	18,9 %	19,9 %	22,8 %	26,5 %	30,5 %
Saint-Casimir	20,7 %	23,1 %	22,9 %	25,1 %	29,2 %	33,4 %	37,2 %
Sainte-Christine-d'Auvergne	19,1 %	20,0 %	21,5 %	18,9 %	21,3 %	21,6 %	31,1 %
Saint-Léonard-de-Portneuf	13,6 %	15,3 %	18,7 %	18,1 %	23,4 %	25,7 %	27,8 %
Saint-Marc-des-Carières	19,3 %	22,2 %	24,0 %	25,3 %	27,5 %	30,8 %	34,2 %
Saint-Raymond	13,3 %	15,6 %	18,3 %	19,7 %	22,5 %	25,4 %	29,2 %
Saint-Ubalde	17,9 %	19,2 %	18,8 %	23,2 %	24,0 %	29,1 %	34,0 %

Source : Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2011*, Population - Données intégrales (100 %), compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec et Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.

### ANNEXE 3. RÉPARTITION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D'ÂGE, MRC DE PORTNEUF

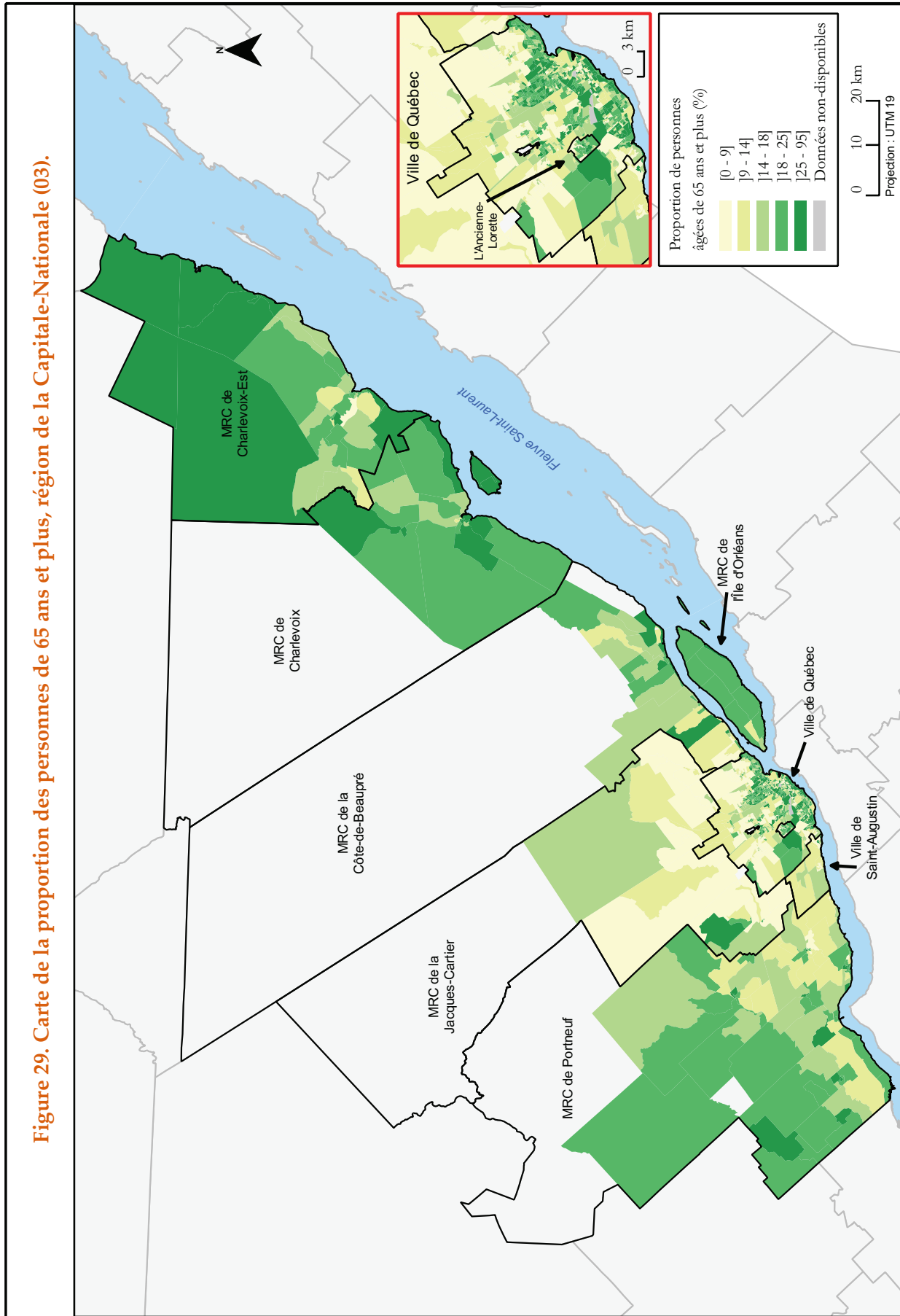
Tableau E. Population en nombre, par groupe d'âge, MRC de Portneuf, 2011

Lieu	Total	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45 à 64 ans	65 à 74 ans	75 ans et +	65 ans et +
Le Québec	7 902 990	1 258 620	981 165	2 041 140	2 364 380	694 965	562 720	1 257 685
MRC de Portneuf	49370	7285	5060	11355	16445	5180	4045	9225
Cap-Santé	3010	440	275	715	1060	310	210	520
Deschambault-Grondines	2130	295	230	435	780	205	185	390
Donnacona	6295	780	630	1540	2055	680	610	1290
Lac-Sergent	460	65	30	105	185	50	25	75
Neuville	3875	705	340	975	1335	345	175	520
Pont-Rouge	8745	1630	975	2445	2530	710	455	1165
Portneuf	3115	405	295	685	1095	385	250	635
Rivière-à-Pierre	665	85	70	105	240	110	55	165
Saint-Alban	1230	160	115	270	410	175	100	275
Saint-Basile	2465	345	260	520	850	275	215	490
Saint-Casimir	1495	170	165	260	530	170	200	370
Sainte-Christine-d'Auvergne	460	55	35	90	190	60	30	90
Saint-Gilbert	285	50	30	50	100	35	20	55
Saint-Léonard-de-Portneuf	1025	155	100	230	355	100	85	185
Saint-Marc-des-Carières	2860	365	305	545	910	315	420	735
Saint-Raymond	9625	1380	1025	2105	3205	1065	845	1910
Saint-Thuribe	290	40	35	45	110	25	35	60
Saint-Ubalde	1400	170	135	235	535	185	140	325

Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, Produit no. 98-312-xcb2011006. Les données n'étaient pas disponibles pour les territoires de Lac-Blanc, Linton, et Lac-Lapeyrère.

**ANNEXE 4. CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03).**

**Figure 29. Carte de la proportion des personnes de 65 ans et plus, région de la Capitale-Nationale (03).**



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Février 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)  
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

**ANNEXE 5. PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS,  
SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, MUNICIPALITÉS  
DE LA MRC DE PORTNEUF**

**Tableau F-1. Proportion de femmes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, municipalités de la MRC de Portneuf**

Lieu	Tout type de construction (total)		Maison individuelle		Appartement dans immeuble de 5 étages ou plus		Logement, Mobile	
	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes
MRC de Portneuf	8 345	52,3	6 400	49,5	10	50,0	40	50,0
Cap-Santé	425	48,2	355	45,1	0	–	0	–
Deschambault-Grondines	370	52,7	295	50,9	0	–	10	50,0
Donnacona	1 150	56,1	670	50,0	0	–	0	–
Neuville	520	47,1	450	45,6	5	0,0	0	–
Pont-Rouge	1 030	53,4	775	51,0	0	–	0	–
Portneuf	620	52,4	500	50,0	0	–	15	33,3
Rivière-à-Pierre	165	45,5	135	40,7	0	–	0	–
Saint-Alban	270	50,0	240	47,9	0	–	0	–
Saint-Basile	480	56,3	405	56,8	0	–	10	50,0
Saint-Casimir	295	59,3	260	57,7	0	–	0	–
Sainte-Christine-d'Auvergne	90	44,4	75	40,0	0	–	5	100,0
Saint-Gilbert	45	44,4	40	37,5	0	–	0	–
Saint-Léonard-de-Portneuf	165	48,5	155	45,2	0	–	0	–
Saint-Marc-des-Carières	625	53,6	445	52,8	0	–	0	–
Saint-Raymond	1 620	51,5	1 205	47,7	0	–	10	100,0
Saint-Thuribe	60	50,0	65	38,5	0	–	0	–
Saint-Ubalde	305	50,8	245	51,0	0	–	5	100,0

Source : Statistique Canada (2011a). Recensement de 2011, calculs IVPSA (2013).

**Tableau F-2. Proportion de femmes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, municipalités de la MRC de Portneuf (suite)**

Lieu	Jumelé		Maison en rangée		Duplex		Appartement dans immeuble moins de 5 étages		Autre maison attenante	
	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes	N total	% femmes
MRC de Portneuf	340	57,4	20	75,0	715	59,4	790	64,6	40	62,5
Cap-Santé	20	50,0	5	100	35	57,1	25	60,0	10	50,0
Deschambault-Grondines	15	66,7	5	0	25	40,0	45	66,7	5	0,0
Donnacona	65	61,5	5	100	190	60,5	205	65,9	25	60,0
Neuville	15	66,7	0	–	30	66,7	25	80,0	0	–
Pont-Rouge	75	60,0	5	100	70	64,3	115	69,6	5	100
Portneuf	15	33,3	0	–	45	55,6	45	66,7	0	–
Rivière-à-Pierre	10	50,0	0	–	5	0,0	0	–	5	0,0
Saint-Alban	0	–	0	–	15	66,7	5	0,0	0	–
Saint-Basile	0	–	5	0,0	20	50,0	40	62,5	0	–
Saint-Casimir	5	100,0	0	–	20	75,0	20	50,0	0	–
Sainte-Christine-d'Auvergne	0	–	0	–	0	–	0	–	0	–
Saint-Gilbert	0	–	0	–	5	100,0	0	–	0	–
Saint-Léonard-de-Portneuf	0	–	0	–	0	–	15	33,3	0	–
Saint-Marc-des-Carières	55	72,7	0	–	20	75,0	80	56,3	0	–
Saint-Raymond	30	50,0	0	–	235	61,7	135	74,1	0	–
Saint-Thuribe	0	–	0	–	0	–	0	–	0	–
Saint-Ubalde	15	66,7	0	–	5	0,0	25	60,0	0	–

Source : Statistique Canada (2011a). Recensement de 2011, calculs IVPSA (2013).

## ANNEXE 6. RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, MRC DE PORTNEUF

Tableau G-1. Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, par groupe d'âge, MRC de Portneuf

Groupe d'âge	Tous types (total)	Maison individuelle	Jumelé	Maison en rangée	Duplex	Appart. dans immeuble de moins de 5 étages	Appart. dans immeuble 5 étages ou +	Logement Mobile	Autre maison attenante
65 à 69 ans	2 955	2 365	110	10	205	220	0	20	10
70 à 74 ans	2 110	1 615	95	5	185	195	0	10	5
75 à 79 ans	1 565	1 160	50	5	160	180	5	10	10
80 à 84 ans	1 075	810	50	5	95	115	0	0	5
85 ans et +	635	440	25	0	70	95	0	0	0
65 ans et +	8 340	6 390	330	25	715	805	5	40	30
75 ans et +	3 275	2 410	125	10	325	390	5	10	15

Source : Statistique Canada (2011a). Recensement de 2011, calculs IVPSA (2013).

Tableau G-2. Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, par groupe d'âge, MRC de Portneuf (suite)

Groupe d'âge	Total type de construction	Maison individuelle	Appart. dans immeuble de 5 étages ou +	Autre type de logement
65 à 69 ans	2 955	2 365	0	575
70 à 74 ans	2 110	1 615	0	495
75 à 79 ans	1 565	1 160	5	415
80 à 84 ans	1 075	810	0	270
85 ans et plus	635	440	0	190
65 ans et plus	8 340	6 390	5	1 945
75 ans et plus	3 275	2 410	5	875

Source : Statistique Canada (2011a). Recensement de 2011, calculs IVPSA (2013).

N.B. : La colonne « Autre logement » représente le total des *logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées, appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes*. Le total inscrit dans la première colonne correspond au total des personnes comptabilisées par Statistique Canada pour l'ensemble des types de construction. Toutefois, afin d'assurer la confidentialité, ces chiffres ont été arrondis par Statistique Canada (à 0 ou à 5). Le total présenté ne correspond donc pas nécessairement à la somme de la ligne qu'il représente.

## ANNEXE 7. DISTRIBUTION DES TYPES D'HABITATION, SELON LE SEXE, MRC DE PORTNEUF

Les tableaux de cette annexe montrent la proportion de femmes (F) et d'hommes (H) âgés de 65 ans et plus selon le type d'habitation, pour chacune des municipalités de la MRC de Portneuf. Les deux premières colonnes du premier tableau donnent, en quantité absolue, le nombre de femmes et d'hommes pour l'ensemble des habitations, dans chaque municipalité. Ainsi, la colonne des maisons individuelles permet de constater que 72,6 % des femmes et 81,0 % des hommes vivent dans une maison individuelle dans l'ensemble de la MRC de Portneuf. Dans la municipalité de Saint-Alban, 92,6 % des hommes de 65 ans et plus vivent dans une maison individuelle, alors que c'est à Donnacona que ce taux atteint son seuil minimum, pour les deux sexes, soit 51,9 % des femmes et 65,1 % des hommes.

**Tableau H-1. Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction et selon le sexe, MRC de Portneuf**

Lieu	Total		Maison individuelle (%)		Appart. dans immeuble de 5 étages ou + (%)		Logement mobile (%)	
	F	H	F	H	F	H	F	H
MRC de Portneuf	4 360	3 985	72,6	81,0	0,1	0,1	0,5	0,5
Cap-Santé	205	220	74,4	83,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Deschambault-Grondines	195	175	73,2	74,4	0,0	0,0	2,4	2,6
Donnacona	645	505	51,9	65,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Neuville	245	275	80,4	90,7	0,0	1,9	0,0	0,0
Pont-Rouge	550	480	68,7	80,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Portneuf	325	295	79,4	82,0	0,0	0,0	1,6	3,3
Rivière-à-Pierre	75	90	91,7	84,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Alban	135	135	92,0	92,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Basile	270	210	85,2	83,3	0,0	0,0	1,9	2,4
Saint-Casimir	175	120	83,3	88,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sainte-Christine-d'Auvergne	40	50	85,7	100,0	0,0	0,0	14,3	0,0
Saint-Gilbert	20	25	75,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Léonard-de-Portneuf	80	85	93,3	89,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Marc-des-Carières	335	290	70,2	79,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Raymond	835	785	68,1	81,8	0,0	0,0	1,2	0,0
Saint-Thuribe	30	30	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Ubalde	155	150	80,7	85,7	0,0	0,0	3,2	0,0

Source : Statistique Canada (2011a). Recensement de 2011, calculs IVPSA (2012).

**Tableau H-2. Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction et selon le sexe, MRC de Portneuf (suite)**

Lieu	Jumelé (%)		Maison en rangée (%)		Duplex (%)		Appart, dans immeuble moins de 5 étages (%)		Autre maison attenante (%)	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
MRC de Portneuf	4,5	3,6	0,3	0,1	9,8	7,3	11,7	7,0	0,6	0,4
Cap-Santé	4,7	4,3	2,3	0,0	9,3	6,4	7,0	4,3	2,3	2,1
Deschambault-Grondines	4,9	2,6	0,0	2,6	4,9	7,7	14,6	7,7	0,0	2,6
Donnacona	6,2	4,9	0,8	0,0	17,8	14,6	20,9	13,6	2,3	1,9
Neuville	3,9	1,9	0,0	0,0	7,8	3,7	7,8	1,9	0,0	0,0
Pont-Rouge	7,8	6,4	0,9	0,0	7,8	5,3	13,9	7,5	0,9	0,0
Portneuf	1,6	3,3	0,0	0,0	7,9	6,6	9,5	4,9	0,0	0,0
Rivière-à-Pierre	8,3	5,3	0,0	0,0	0,0	5,3	0,0	0,0	0,0	5,3
Saint-Alban	0,0	0,0	0,0	0,0	8,0	3,7	0,0	3,7	0,0	0,0
Saint-Basile	0,0	0,0	0,0	2,4	3,7	4,8	9,3	7,1	0,0	0,0
Saint-Casimir	2,8	0,0	0,0	0,0	8,3	4,0	5,6	8,0	0,0	0,0
Sainte-Christine-d'Auvergne	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Gilbert	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Léonard-de-Portneuf	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,7	10,5	0,0	0,0
Saint-Marc-des-Carières	11,9	5,7	0,0	0,0	4,5	1,9	13,4	13,2	0,0	0,0
Saint-Raymond	1,8	2,0	0,0	0,0	17,2	11,7	11,8	4,6	0,0	0,0
Saint-Thuribe	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Ubalde	6,5	3,6	0,0	0,0	0,0	3,6	9,7	7,1	0,0	0,0

Source : Statistique Canada (2011a). Recensement de 2011, calculs IVPSA en 2012.

## ANNEXE 8. LISTE DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉS, MRC DE PORTNEUF

**Tableau I. Inventaire des habitations collectives et résidences privées pour aînés, MRC de Portneuf**

Nom de l'habitation collective ou privée	Ville	Type d'habitation	Unités	Certification
Auberge de l'Étang Inc.	Cap-Santé	Résidence privée (RPA)	34	Oui
Centre d'hébergement Mirodor Inc.	Saint-Marc-des-Carrières	Résidence privée (RPA)	57	Oui
Coopérative de Solidarité la Maison des Pionniers de Saint-Casimir	Saint-Casimir	COOP	15	Non
Coopérative de solidarité la Résidence portneuvienne	Portneuf	COOP	26	n/a
Coopérative de solidarité le Pavillon André Darveau	Saint-Marc-des-carrières	COOP	26	n/a
Coopérative d'habitation de la Rivière Pont-Rouge	Pont-Rouge	COOP	12	n/a
Foyer Hélène Bédard	Saint-Raymond	Résidence privée (RPA)	9	Oui
Habitations Cartier de Donnacona Inc.	Donnacona	OBNL	27	Non
Habitations St-Raymond	Saint-Raymond	OBNL	43	Non
La Villa du clocher	Saint-Ubalde	OBNL	14	n/a
Le château Bellevue	Donnacona	Résidence privée (RPA)	116	Oui
L'Oasis Belle-Vie	Deschambault-Grondines	Résidence privée (RPA)	24	Oui
Maison d'accueil du Vieux Pont (Résidence du Vieux Pont)	Saint-Raymond	Résidence privée (RPA)	13	Oui
Maison d'Élie Inc.	Saint-Raymond	Résidence privée (RPA)	16	Oui
Maison des aînées de Portneuf-Station (La) (Résidence Familiale des Aînés de Portneuf Inc. (233))	Portneuf	Résidence privée (RPA)	9	Oui
Maison des Aînés de St-Alban	Saint-Alban	OBNL	14	Oui
Manoir Cap-Santé Inc.	Cap-Santé	Résidence privée (RPA)	52	Oui
Manoir des Petites Douceurs	Saint-Basile	Résidence privée (RPA)	14	Oui
OMH de Cap-Santé – HLM Cap-Santé	Cap-Santé	HLM	11	n/a
OMH de Deschambault-Grondines – Pavillon du Cap Lauzon	Deschambault-Grondines	HLM	10	n/a
OMH de Donnacona – La Chanterelle	Donnacona	HLM	11	n/a
OMH de Donnacona – Le Gîte des Pionniers	Donnacona	HLM	19	n/a
OMH de Neuville – Résidence Louis-Philippe Methot	Neuville	HLM	11	n/a

Nom de l'habitation collective ou privée	Ville	Type d'habitation	Unités	Certification
OMH de Pont-Rouge – Villa Sainte-Jeanne	Pont-Rouge	HLM	15	n/a
OMH de Pont-Rouge – Villa Sainte-Jeanne	Pont-Rouge	HLM	15	n/a
OMH de Portneuf – Place Bellevue	Portneuf	HLM	20	n/a
OMH de Portneuf – Sous mon toit	Portneuf	HLM	20	n/a
OMH de Rivière-à-Pierre – HLM Rivière-à-Pierre	Rivière-à-Pierre	HLM	6	Oui
OMH de Saint-Basile – Appartement Bienvenue	Saint-Basile	HLM	20	Oui
OMH de Saint-Casimir – Résidence Lamontagne	Saint-Casimir	HLM	20	n/a
OMH de Saint-Marc-des-Carières – Pavillon Alcide-Rochette	Saint-Marc-des-Carières	HLM	20	n/a
OMH de Saint-Raymond – HLM Place du Moulin	Saint-Raymond	HLM	20	n/a
OMH de Saint-Ubalde – HLM Marcel Cossette	Saint-Ubalde	HLM	20	Oui
Résidence Belle Vue	Saint-Raymond	Résidence privée (RPA)	15	Oui
Résidence Dupont	Pont-Rouge	Résidence privée (RPA)	13	Oui
Résidence Grondines Vie Nouvelle	Deschambault-Grondines	OBNL	10	Non
Résidence La Belle vie Danny et Jacques	Saint-Ubalde	Résidence privée (RPA)	11	Oui
Résidence Le Chaînon	Saint-Gilbert	Résidence privée (RPA)	9	Oui
Résidence L'Estacade	Saint-Raymond	Résidence privée (RPA)	118	Oui
Résidence Mar-Li	Saint-Marc-des-Carières	Résidence privée (RPA)	5	Oui
Résidence Saint-Marc Mo-Ly	Saint-Marc-des-Carières	Résidence privée (RPA)	9	Oui
Résidence Saint-Casimir Enr.	Saint-Casimir	Résidence privée (RPA)	9	Oui
Résidence Sainte-Marie de Donnacona	Donnacona	Résidence privée (RPA)	50	Oui
Villa Beaumont	Cap-Santé	Résidence privée (RPA)	14	Oui
Villa Bon Chez Soi	Pont-Rouge	Résidence privée (RPA)	35	Oui
Villa de L'Orme	Donnacona	OBNL	24	Non
<b>Total d'unités et de résidences</b>		<b>COOP = 4 HLM = 15 OBNL = 6 RPA = 21</b>	<b>1 081 unités</b>	<b>25 résidences certifiées</b>

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

## ANNEXE 9. CARTE DE LA RMR SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL.

Figure 30. Carte de la RMR de Québec, selon les zones définies par la SCHL



Source : SCHL (2013c). *Rapport sur le marché locatif*, automne 2013, p. 6.

## ANNEXE 10. INOCCUPATION DES LOGEMENTS, RMR DE QUÉBEC

Tableau J. Taux d'inoccupation des logements, RMR de Québec, 2012-2013

Zone (découpage de la SCHL)	Studios		1 chambre		2 chambres		3 chambres et plus		Tous les logements	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
RMR de Québec	2,6	2,6	1,9	2,4	1,8	2,5	2,3	1,3	2,0	2,3
Basse-Ville de Québec, Vanier	3,0	2,5	1,7	3,7	2,1	2,3	nd	0,6	2,1	2,5
Beauport, Boischatel, Île-d'Orléans et autres	nd	4,9	2,4	1,5	2,0	2,7	nd	nd	2,3	2,5
Charlesbourg, Stoneham et autres	nd	3,5	2,4	1,6	1,0	2,7	0,9	1,4	1,4	2,3
Charny, St-Romuald, St-Jean-Chr.	0,0	nd	nd	0,3	1,4	1,7	nd	nd	1,7	1,6
Haute-Ville de Québec	3,0	1,8	3,2	2,1	2,0	2,2	nd	0,8	2,6	1,9
Lévis, Plntendre, etc.	0,0	0,0	1,3	1,6	2,5	1,8	nd	nd	2,0	1,7
Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette	0,9	nd	2,1	2,7	1,8	3,1	1,3	2,0	1,8	2,9
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge-Saint-Augustin	2,0	3,2	1,1	2,1	2,3	3,1	2,9	1,2	2,0	2,5
Val-Bélair, Saint-Émile, Loretteville et autres	0,0	nd	1,3	4,4	1,0	1,4	nd	0,7	1,2	1,9

nd: donnée non fournie pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique.

Source : SCHL (2013c). Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres. *Rapport sur le marché locatif*, aut. 2013.

Tableau K. Taux d'inoccupation des places standards (RPA), RMR de Québec, 2012-2013

Zone (découpage de la SCHL)	Chambres individuelles		Chambres semi-privées		Studios		1 chambre		2 chambres		Tous les logements	
	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Capitale-Nationale, région rurale	8,0	20,6	nd	nd	0,0	6,7	2,2	5,2	23,4	17,0	9,0	13,4
RMR de Québec	6,6	8,4	nd	nd	5,7	7,3	4,0	5,7	5,5	3,1	5,2	6,3
Basse-Ville de Québec, Vanier	3,6	5,2	nd	nd	0,0	nd	4,2	6,9	3,6	4,1	3,7	5,9
Beauport, Boischatel, Île-d'Orléans et autres (Banlieue Nord-Est)	7,0	13,0	nd	nd	4,4	6,5	4,3	5,8	0,6	3,5	5,0	8,5
Charlesbourg, Stoneham et autres (Banlieue Nord)	5,1	5,2	nd	nd	nd	nd	2,8	7,4	2,7	1,7	3,5	5,3
Haute-Ville de Québec	11,1	13,9	nd	nd	6,0	9,2	4,1	9,0	3,3	5,9	6,1	9,8
Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette	5,9	10,6	nd	nd	10,8	nd	4,5	2,9	8,1	1,0	6,6	4,8
Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge-Saint-Augustin	5,8	7,7	nd	nd	4,5	8,7	4,5	4,3	4,9	4,6	4,7	5,4
Val-Bélair, Saint-Émile, Loretteville et autres (Banlieue Nord-Ouest)	15,4	11,2	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	9,4	5,9

nd données non fournies par la SCHL pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique.

Source :SCHL (2013b), Rapport sur les résidences pour personnes âgées – Québec – Édition 2013.

## ANNEXE II. BESOINS EN RÉPARATIONS DES LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS

Tableau L. Logements privés possédés et loués selon les besoins de réparations estimés par les locataires, Capitale-Nationale, 2006

Lieu	Ensemble de tous les logements privés		Entretien régulier		Réparations mineures		Réparations majeures	
	Nombre possédés	Nombre loués	Possédés	Loués	Possédés	Loués	Possédés	Loués
Le Québec	1 917 735	1 267 945	64,3 %	65,2 %	28,8 %	25,9 %	6,9 %	8,9 %
Capitale-Nationale (région)	172 890	123 255	67,4 %	67,3 %	26,8 %	25,1 %	5,9 %	7,5 %
MRC de Charlevoix	4 100	1 320	65,7 %	73,1 %	24,4 %	22,3 %	9,8 %	4,2 %
MRC de Charlevoix-Est	4 955	1 830	61,5 %	65,3 %	29,9 %	23,8 %	8,8 %	11,2 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	7 520	1 865	67,9 %	69,2 %	24,8 %	23,3 %	7,3 %	7,5 %
MRC de La Jacques-Cartier	9 660	1 570	65,9 %	51,3 %	26,4 %	35,0 %	7,6 %	13,7 %
MRC de L'Île-d'Orléans	2 400	460	63,1 %	67,4 %	31,7 %	27,2 %	5,4 %	4,3 %
MRC de Portneuf	15 245	4 425	63,1 %	64,9 %	29,0 %	27,5 %	7,8 %	7,7 %
Québec (TE)	129 005	111 785	68,3 %	67,6 %	26,5 %	25,0 %	5,2 %	7,4 %

Source : Statistique Canada, *Recensement de 2006*. Compilation spéciale pour la SHQ, calculs de la SHQ.